

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-troisième séance – Mercredi 12 mai 2004, à 20 h 30

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Christian Ferrazino*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *MM. André Hediger* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs, *MM. Sébastien Bertrand*, *Olivier Coste*, *M^{mes} Vera Figurek*, *Catherine Hämmerli-Lang* et *M. Gilles Thorel*.

Assiste à la séance: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 29 avril 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 mai, mercredi 12 mai et lundi 17 mai 2004, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous informe que j'ai reçu une lettre de M. Maudet dont il a demandé la lecture. M^{me} Gachet, secrétaire, est chargée de la lire.

Lecture de la lettre:

Genève, le 12 mai 2004

Concerne: Geste insultant de M. le conseiller administratif Hediger en séance plénière.

Monsieur le président,

Par la présente, je vous communique la plus vive indignation du groupe radical suite au geste insultant (bras d'honneur) à son endroit de la part du magistrat en charge des sports et de la sécurité lors du débat d'hier soir en séance plénière (objet: affichage sauvage, M-432).

Non seulement cette attitude – par ailleurs retransmise en direct sur la chaîne de télévision locale – est indigne d'un magistrat, mais elle dénote de surcroît un mépris des conseillers municipaux qui ne saurait rester sans remise à l'ordre de votre part.

Nous vous demandons dès lors de bien vouloir intervenir auprès du Conseil administratif pour que celui-ci rappelle au magistrat concerné les règles générales de bienséance qui doivent prévaloir lors de nos débats.

En vous remerciant de nous tenir informés de la suite que vous entendez donner à cette affaire et en espérant que celle-ci ira dans le sens des lignes qui précèdent, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de notre haute considération.

Pour le groupe municipal radical:

Pierre Maudet
Chef de groupe

3. Questions orales.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai une réponse à donner de la part de M. Pierre Muller qui est en déplacement. Elle est adressée à M^{me} Marguerite Contat Hickel, qui a posé hier une question orale concernant la Journée des voisins. Je vous lis donc la réponse du département des finances, signée de M. Charles Lassauce, directeur adjoint.

»Dans le cadre de la manifestation «Immeubles en fête», un contact a été pris par le département 5 avec la Gérance immobilière municipale (GIM) pour mettre en place une distribution ciblée à tous les locataires des immeubles de la Ville de Genève.

»Malheureusement, en raison des délais d'impression, il n'a pas été possible de joindre l'information relative à cette initiative au bulletin d'informations *GIM-Actuel* du mois d'avril 2004.

»En revanche, la GIM est prête à mettre en évidence les affiches de la manifestation dans ses allées d'immeubles afin d'encourager ses locataires à se rencontrer le 25 mai prochain.

»Enfin, s'agissant de la question relative à la tenue d'une réunion des concierges de la Ville ce même soir, il est exact qu'une séance de travail se déroulera à 18 h le mardi 25 mai. Elle ne concerne toutefois que les concierges non professionnels, à temps partiel, auxquels des informations doivent impérativement être transmises rapidement.

»La direction du département des finances espère vous avoir donné les précisions attendues.»

J'aimerais quand même dire, bien que je sache qu'il n'est pas correct de répondre alors que M. Muller n'est pas présent, que son département avait été informé de la Journée des voisins il y a deux mois.

J'ai aussi une réponse de M. le maire, à une question de M. René Grand, concernant le «Fil du Rhône». Je transmettrai ce document à M. Grand tout à l'heure, mais M. le maire écrit ceci:

«Après le développement de la conception du «Fil du Rhône» dans la petite rade avec les projets de passage sous le pont du Mont-Blanc réalisés, les ponts de la Machine et des Bergues, le quai des Bergues et la place du Rhône réalisés, nous avons souhaité poursuivre le concept «Au long du Rhône». Dans ce cadre, il a été envisagé la connexion des sentiers existants sous la campagne Masset par-dessous le pont Butin à la ville de Vernier.

»Les premières analyses et un premier contact avec les services techniques de Vernier ont montré des difficultés de géologie: affaissements de la falaise, nécessité d'un passage en encorbellement autour de la pile nord du pont Butin, protection du site naturel et foncière, parcelle privée du côté de Vernier, qui ont amené à différer le projet.

»En revanche, la partie intermédiaire du «Fil du Rhône», entre le barrage du Seujet et le pont du chemin de fer, ou pont de la Jonction, a fait l'objet d'une première approche qui cumule parcours de santé et promenade contemporaine. Le parcours visite depuis le barrage du Seujet, le quai du Rhône, le sentier des Saules, le pont de la Jonction, la passerelle du bois de la Bâtie, le bois de la Bâtie, le parc du Promeneur-Solitaire, la promenade des falaises de Saint-Jean, le quai du Seujet. Ce parcours est balisé de sept stations équipées d'éléments qui servent de halte mais également de points d'exercice de gymnastique sur le modèle du parcours Vita. C'est, en effet, un parcours de course à pied.

»Ce projet entre également dans les démarches de l'Agenda 21 relatives à la lutte contre la sédentarité. Des contacts sont pris avec les spécialistes de ce type de parcours et le projet reste à être développé en lien avec d'autres projets, notamment celui de la pointe de la Jonction de l'Etat de Genève et celui de la consolidation des falaises de Saint-Jean. Il fera également l'objet d'une information publique.»

4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Un parc des Chaumettes sans nuisances ni engorgement pour le quartier de l'Hôpital» (P-91 A)¹.

Rapporteur: M. Patrice Reynaud.

Préambule

Sous la présidence de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, la commission des pétitions s'est réunie le 26 janvier 2004 pour traiter de l'objet cité en titre.

Les notes de séance ont été fidèlement rédigées par M^{me} Ursi Frey, que le rapporteur tient ici à remercier pour son excellente prestation.

¹ Commission, 2695.

Texte de la pétition

Les signataires, soucieux de l'avenir du quartier Claparède-Hôpital,

- s'opposent aux nombreuses modifications de la circulation prévues dans le cadre de l'aménagement du parc des Chaumettes, et notamment à la suppression des tronçons de rues et des places de parc, du comblement du dénivelé de la rue Sautter et de la démolition du mur protégeant le cèdre séculaire;
- privilégient la création d'un espace de verdure naturelle au lieu du projet qui prévoit un revêtement synthétique et un skate-park.

Les signataires demandent au Conseil municipal de la Ville de Genève de maintenir un accès facile à leurs habitations, cabinets de médecins, centres de rééducation, bureaux, commerces, restaurants et hôtel et de leur garantir la sauvegarde du cèdre séculaire.

Séance du 26 janvier 2004

Audition des pétitionnaires, M^{mes} Allen-Marquet et Schwalm

M^{me} Allen-Marquet habite à la rue Sautter et est favorable à la création du parc des Chaumettes. Elle s'étonne cependant du terme «parc», dès lors que celui-ci comprendrait une grande surface synthétique.

M^{me} Allen-Marquet s'oppose, en revanche, à la modification du plan de circulation automobile intégrée au projet du parc des Chaumettes ainsi qu'à la suppression des places de stationnement qui en sera la conséquence.

Partant du fait que le projet du parc des Chaumettes se fera au détriment de la rue Sautter, ainsi appelée à recevoir la part prépondérante du transit voitures, ambulances, bus et cyclistes, M^{me} Allen-Marquet s'inquiète de l'engorgement qui pourra résulter d'un tel trafic à la rue Sautter.

Par ailleurs, M^{me} Allen-Marquet s'interroge sur la véracité d'une zone verte dont la mise en place ne pourra manquer de nuire aux résidents de ladite rue Sautter.

Ce faisant, M^{me} Allen-Marquet s'interroge également et plus généralement sur les inévitables incidences que pourrait avoir, au regard de la tranquillité des résidents, l'aménagement d'une prétendue zone de verdure par rapport au projet de doublement de surface du Centre médico-universitaire.

Enfin, M^{me} Allen-Marquet soumet à la commission des pétitions le problème des nuisances sonores qui seraient induites par un nouveau tracé de vol des hélicoptères appelés à se poser à l'Hôpital et dont le projet propose une trajectoire totalement tangente à la rue Sautter.

Pour sa part, M^{me} Schwalm considère comme aberrante la volonté de fermer à la circulation le haut du boulevard de la Cluse, reportant ainsi la circulation sur la rue Sautter.

M^{me} Schwalm fait remarquer qu'il y a une absence de logique dans le projet aujourd'hui à l'étude de l'aménagement de la zone, notamment du parc des Chaumettes.

Dans le cadre des questions posées par les commissaires aux deux pétitionnaires, les problématiques suivantes sont abordées:

Places de stationnement

A la demande d'un commissaire, est soulevé le problème des places de stationnement susceptibles de disparaître dans le cadre du projet municipal.

Les pétitionnaires font état d'une situation alarmante en termes de parking dès lors que le stationnement en sous-sol est saturé et que, nonobstant l'achat de macarons, plus aucune place de stationnement n'est disponible sur le site concerné.

Nuisances occasionnées par les hélicoptères

Plusieurs commissaires se sont interrogés sur la réalité d'une nouvelle nuisance sonore pouvant découler du trafic aérien à destination de l'Hôpital.

Les pétitionnaires sont unanimes pour affirmer en fait que, si un tel trafic n'est pas nouveau, la volonté, inscrite dans le projet du parc des Chaumettes, aura pour effet de concrétiser l'axe de la rue Sautter comme verticale d'approche des hélicoptères appelés à se poser à l'Hôpital.

Ce faisant, les pétitionnaires concluent à l'augmentation significative des bruits de la rue Sautter et s'inquiètent des conséquences qui en résulteront en matière de nuisances sonores.

Nature du futur parc des Chaumettes

Sur la base d'une question émanant des commissaires libéraux, les pétitionnaires tiennent à apporter les précisions suivantes: le parc prévu revêt, en sa grande majorité, la mise en place de revêtements synthétiques en sorte qu'une place très légère serait attribuée à la plantation d'arbustes, sans doute seuls aptes à absorber les nuisances sonores dont il a été fait mention plus haut.

Information de la population

Les pétitionnaires, auxquelles s'adjoignent quelques commissaires, constatent le faible niveau d'information de la population au regard du projet du parc des Chaumettes.

Les pétitionnaires mentionnent en outre le fait que la connaissance qu'elles ont eue du projet relève davantage du visionnement de quelques panneaux que d'une véritable discussion avec les autorités concernées.

Discussion et vote de la commission

Un commissaire de l'Union démocratique du centre (UDC) veut rappeler que l'aménagement de la zone concernée par la pétition P-91 relève de la problématique de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse.

Nonobstant l'intervention d'un commissaire libéral concernant le schéma de circulation, le Parti des Verts estime que ladite problématique a déjà été étudiée par la commission de l'aménagement et de l'environnement et qu'il n'est donc plus nécessaire de s'intéresser à la pétition P-91 et qu'on peut la classer.

Un commissaire démocrate-chrétien rappelle que son propre parti a déposé, naguère, une motion au sujet du parc des Chaumettes.

C'est dans ce cadre que le même commissaire demande l'audition des services de M. Ferrazino.

Un commissaire socialiste estime qu'il convient d'attendre la décision de la Commission de l'urbanisme et de la Commission cantonale de recours en matière de constructions. Ce faisant, il se déclare favorable au classement de la pétition.

Les commissaires libéraux, radicaux et UDC relèvent la nécessité de l'audition des services de M. Ferrazino afin d'en savoir plus sur l'aménagement du quartier et d'examiner l'intégration de la proposition du Parti démocrate-chrétien dans l'équilibre d'un tel aménagement.

Un commissaire du groupe des Verts estime inutile une telle audition, dès lors que des réunions d'information ont déjà été organisées et que l'audition de M. Ferrazino serait redondante. Ce même commissaire propose le classement de la pétition.

Un commissaire de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants approuve les propos tenus par le précédent intervenant des Verts.

Mise au vote, l'audition du magistrat est refusée par 8 non (2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 2 UDC, 1 R).

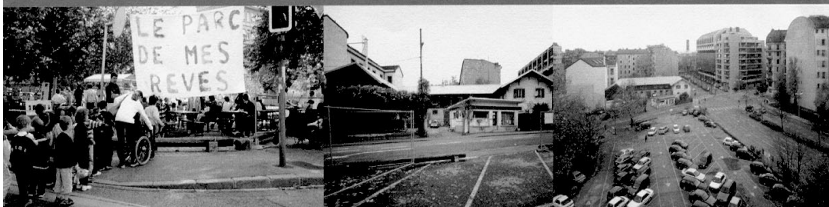
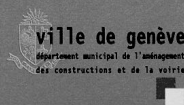
La pétition P-91 est classée par 8 oui (2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 7 non (1 DC, 3 L, 2 UDC, 1 R).

Annexe

Afin de parfaire la connaissance de la problématique de l'aménagement du parc des Chaumettes, le rapporteur a estimé utile d'annexer au présent rapport le document édité par le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, en mars 2004, quand bien même ce document a déjà fait l'objet d'une distribution à l'ensemble des conseillers municipaux de la Ville de Genève.

Annexe mentionnée

PARC DES CHAUMETTES mars 2004



Madame, Monsieur,

Devant le manque d'espaces de verdure dans le quartier de la Cluse, la Ville de Genève souhaite depuis longtemps aménager le site des Chaumettes en parc public.

En mai 2001, un concours, mis sur pied en partenariat avec l'Hôpital cantonal et les associations du quartier, a distingué le projet du bureau d'architectes LINK.

En mai 2002, ce projet a été présenté au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) afin d'obtenir les autorisations de construire nécessaires. Celles-ci ont été délivrées en octobre 2002 et en mars 2003.

La section genevoise du Touring Club Suisse (TCS), le Groupement Transport et Economie (GTE), ainsi que seize particuliers – commerçants et habitants – ont alors déposé des recours contre les autorisations de construire en novembre 2002 et en avril 2003.

Le 3 novembre 2003, la commission cantonale de recours en matière de construction a déclaré irrecevables les recours déposés par seize des dix-huit recourants, dont le TCS et le GTE. Seuls un médecin dont le cabinet est situé à la rue Goetz Monin et une entreprise de pompes funèbres sise au boulevard de la Cluse ont obtenu la qualité pour recourir.

Le dossier a toutefois été renvoyé au DAEL car celui-ci avait omis de consulter la commission d'urbanisme avant de délivrer l'autorisation de

construire. Il s'agit donc d'un problème – au demeurant discutable – de procédure et non pas d'une critique faite par la commission de recours au comblement de la rue Sautter et à la fermeture à la circulation du haut du boulevard de la Cluse. Pour qu'un véritable parc public, réservé à la détente et à la promenade, voie le jour, il sera indispensable que ces deux mesures portant sur des voies de circulation entrent en vigueur.

Que va-t-il se passer maintenant?

La Ville de Genève attend, avec sérénité, le préavis de la commission d'urbanisme sur le projet d'aménagement du parc.

S'il est favorable, le DAEL procédera à la mise à l'enquête publique du projet, puis délivrera, nous l'espérons, une nouvelle autorisation de construire.

La Ville pourra alors réaliser le parc des Chaumettes selon le projet élaboré en concertation avec les habitants.

Un aménagement intermédiaire

Dans l'intervalle, un aménagement temporaire sera réalisé sur la parcelle occupée par le stationnement des employés de l'Hôpital puisque ce dernier résiliera les baux de location d'ici le mois de mai prochain.

En espérant avoir répondu aux interrogations que vous pourriez avoir au sujet du projet du parc des Chaumettes, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Christian Ferrazino
Maire de la Ville de Genève

M. Patrice Reynaud, rapporteur (L). Je serai bref et je rappellerai d'abord que l'objet de cette pétition concerne trois points: les modifications de circulation prévues tant au boulevard de la Cluse que dans ses environs, les craintes exprimées par les habitants du quartier quant aux problèmes de nuisances sonores qui peuvent en découler et, enfin, la nature de l'espace de verdure prévu dans ce futur parc des Chaumettes. Il n'y a eu qu'une seule réunion de la commission des pétitions à ce sujet, et deux pétitionnaires, habitantes du quartier, ont été auditionnées.

Le premier point concerne les modifications de circulation envisagées. Elles sont de deux types et elles avaient été rappelées par le Conseil administratif il n'y a pas très longtemps. Il s'agit, d'une part, du comblement de la rue Sautter et, d'autre part, de la fermeture à la circulation du haut du boulevard de la Cluse. Cela induit aussi le problème des places de parc et les pétitionnaires nous ont indiqué très clairement que la suppression des quelques rares places prévues en surface dans le plan pose des problèmes; cette situation est alarmante dès lors qu'il n'y a pratiquement plus de places en sous-sol et que, nonobstant l'achat de macarons, il n'y a plus aucune case de stationnement disponible sur le site concerné.

Le second point concerne les nuisances sonores, et particulièrement celles découlant du trafic des hélicoptères. Ce n'est pas nouveau, mais il est prévu que l'axe de la rue Sautter devienne la verticale d'approche des hélicoptères qui atterriront sur le toit de l'Hôpital cantonal. A l'évidence, cela entraînera des nuisances sonores qui s'ajouteront à celles existant déjà. L'ensemble des commissaires a admis ces nuisances, mais personne ne peut faire grand-chose quant à l'utilisation des hélicoptères pour les urgences.

Le dernier point soulevé est celui du futur parc des Chaumettes. Beaucoup de choses ont été dites à ce sujet et, notamment, que sa réalisation impliquera la création d'un espace de verdure. Or les pétitionnaires se sont inquiétés – notamment dans l'esprit du parti des Verts – de la nature même de cet espace, dès lors qu'il y est prévu davantage de matière synthétique que de véritable verdure. Ne sera-t-il pas davantage un parc synthétique – vélodrome ou autre skate-park – qu'un réel parc de repos et de verdure?

A l'issue des travaux de la commission, deux éléments sont à retenir. La discussion a été relativement courte et il a semblé, aux yeux de certains commissaires, notamment libéraux, qu'il ne serait pas totalement inutile de réentendre le magistrat, M. Ferrazino, pour avoir plus d'éclaircissements sur le projet du parc des Chaumettes. Je rappelle que ce projet est aujourd'hui en attente d'une décision de la Commission cantonale de recours en matière de constructions, d'une part, et qu'il doit revenir devant la Commission d'urbanisme, d'autre part, dès lors qu'il y avait eu un vice de procédure sur lequel je ne reviendrai pas.

L'audition de M. Ferrazino a été refusée à une très courte majorité, ce que je regrette en tant que rapporteur, parce que cette audition aurait vraisemblablement été de nature à clarifier l'état actuel d'avancement du projet de parc des Chaumettes. Cette précision étant faite, quelque chose est déjà prévu et des travaux sont en cours pour une implantation provisoire, en attendant l'aspect définitif de cette installation.

Le vote de la commission a été serré, puisque la pétition P-91 a été classée par 8 voix contre 7. C'est dire que les forces étaient relativement bien réparties, ce qui laisse libre cours, à chacun d'entre nous, de prendre ce soir la décision qui lui convient. En ce qui nous concerne, nous, libéraux, nous nous en tiendrons à la position dont nous avons fait état dans le cadre de la commission.

Premier débat

M^{me} Monique Cahannes (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis sûre que la Maternité toute proche du futur parc des Chaumettes n'a jamais été témoin d'un accouchement aussi long! Cela fait dix-neuf ans que cette parcelle est en zone de verdure et toujours pas de parc. Permettez-moi un bref historique des faits. Dès 1998, un groupe de travail, nommé Ecomobilité, composé de représentants des services de la Ville de Genève, de l'Office des transports et de la circulation, de l'Association transports et environnement et d'associations d'habitants et de parents d'élèves a été constitué. Son travail a abouti à un rapport sur les caractéristiques et les besoins du quartier. Ces besoins sont principalement l'amélioration de la dotation du quartier en espaces verts et en parcours piétonniers ainsi qu'une circulation modérée. Un concours a été lancé et la concertation entre les services concernés de la Ville et de l'Etat, de l'Hôpital et de toutes les associations a été maximale et a abouti à un consensus très large sur le projet primé, qui s'appelle «Parc relié au quartier» et qui répond complètement aux attentes exprimées depuis très longtemps par les habitants.

Le 12 février 2003, le Conseil municipal votait la proposition PR-194 A, qui prévoit la réalisation du parc des Chaumettes. Entre-temps, la section genevoise du Touring Club Suisse (TCS), le Groupement transports et économie (GTE) ainsi que seize particuliers ont déposé des recours contre les autorisations de construire délivrées par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) en octobre 2002 et en mars 2003. Le 3 novembre 2003, la Commission cantonale de recours en matière de constructions a déclaré irrecevables les recours déposés par seize des dix-huit recourants, dont le TCS et le GTE; seuls deux particuliers ont obtenu la qualité pour recourir.

Vu ces recours, le Conseil municipal, en date du 3 décembre 2003, a adopté la motion M-398, qui invite le Conseil administratif, je cite, «à réaliser un aménage-

ment éphémère sur la parcelle» et, «une fois l'ensemble des procédures de recours tranchées, à procéder à la réalisation du parc des Chaumettes dans sa globalité et dans les plus brefs délais».

Enfin – c'est l'objet qui nous est soumis ce soir – quelques habitants du quartier ont présenté une pétition à notre Conseil. En substance, et une fois de plus, cette pétition s'oppose aux modifications de la circulation induite par ce projet, et notamment au comblement de la rue Sautter, à la fermeture du haut du boulevard de la Cluse ainsi qu'à la suppression d'une vingtaine de places de stationnement. Je n'entrerai pas dans le détail de ces objections, celles-ci ayant déjà été abondamment discutées lors de nos précédents débats sur cet objet. J'aimerais néanmoins relever que ces objections vont justement à l'encontre du projet de parc, tel qu'il a été voté par le Conseil municipal, qui consiste à créer un lien entre les différents éléments de l'aménagement urbain actuel: l'Hôpital, les habitations, l'école et le quartier.

En ce qui concerne le deuxième point, également mentionné par M. Reynaud, les pétitionnaires, je cite, «privilégient la création d'un espace de verdure naturelle au lieu du projet qui prévoit un revêtement synthétique et un skate-park». Permettez-moi de préciser que ce parc se veut multifonctionnel et que, outre des espaces dédiés aux jeux pour enfants qui requièrent effectivement des revêtements synthétiques, il y aura également une pelouse fleurie, des allées d'arbres et un jardin de plantes médicinales.

Puisque la séance de cet après-midi a commencé sous des auspices littéraires, permettez-moi d'y apporter une petite touche car, en effet, à la lecture de cette pétition, je ne peux m'empêcher de penser à cette phrase célèbre de Molière: «Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage.» A l'instar de la commission des pétitions, le Parti socialiste vous invite donc à classer cette pétition P-91.

Epilogue provisoire: où en sommes-nous aujourd'hui? Le dossier a été renvoyé au DAEL, qui avait omis de consulter la Commission d'urbanisme avant de délivrer l'autorisation de construire. Actuellement, la Ville de Genève attend le préavis de ladite commission ainsi que la décision de la Commission cantonale de recours en matière de constructions.

En attendant, et tel qu'il ressort de la réponse du Conseil administratif à la motion M-398, celui-ci souhaite aménager temporairement l'actuelle aire de stationnement réservée aux employés de l'Hôpital. Pour ce faire, il a demandé à l'Hôpital de résilier les baux de location pour la fin du mois d'avril 2004, de manière à pouvoir aménager la parcelle dès ce mois, ce qui est en train de se faire.

Je sais que je vous ai déjà bombardé de passablement de dates, mais je voudrais encore en ajouter une importante, celle de l'inauguration de cet aménagement temporaire, qui aura lieu le lundi 14 juin, à 11 h.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Je tiens à dire que l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants est heureuse du sort qui a été réservé à cette pétition. On ne peut pas, en effet, vouloir le beurre et l'argent du beurre. Un parc: oui! disaient les pétitionnaires, mais pas question de changer quoi que ce soit à la situation actuelle et pas question non plus d'entrer en matière en ce qui concerne toutes les mesures d'accompagnement liées au trafic, au stationnement et à la sécurité demandées par les associations d'habitants et la direction de l'Hôpital.

Pourtant, le processus de concertation organisé par la Ville de Genève a bien eu lieu et toutes les parties concernées ont pu exprimer des remarques, participer à l'élaboration du projet et même faire partie du jury du concours. Nous considérons, dès lors, qu'il s'agit là d'une manœuvre dilatoire qui n'a d'autre but que de faire échouer le projet et de maintenir le statu quo. C'est la raison pour laquelle l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants entend confirmer le choix fait en commission et donc classer cette pétition P-91.

M^{me} Renate Cornu (L). Nous avons compris que le réel problème est la prétendue consultation, parce qu'elle ne touche toujours qu'une partie des personnes concernées. Les usagers de la Maison des associations de Plainpalais sont des militants proches de certains groupes, mais qu'en est-il des autres habitants qui ne la fréquentent pas forcément? Eh bien, ils ne savaient pas du tout ce qui allait se passer et, bien entendu, ils se sont inquiétés.

J'avais relevé le problème dans cette enceinte et le magistrat en charge du projet du parc des Chaumettes était intervenu en disant que je mentais et que je ne connaissais pas la question, puisque je n'habitais pas le quartier. Il n'est pas présent ce soir, mais M. le président pourra lui transmettre: j'habite le quartier et je connais le problème! Effectivement, les habitants, qui se sont constitués en association, s'étaient inquiétés du parc des Chaumettes tel qu'il était prévu par le magistrat. Ils ont déposé cette pétition pour dire qu'ils sont tout à fait favorables à un espace de verdure et à la disparition des voitures devant l'entrée de l'Hôpital. Par contre, ils ne sont absolument pas d'accord de couper certains tronçons de route afin de mieux protéger une partie du quartier, en laissant l'autre partie se débrouiller avec le surcroît de véhicules. On prévoit quand même 4000 passages journaliers supplémentaires à la rue Lombard! Il faut aussi prendre en compte l'opinion de ces habitants-là; il ne suffit pas de croire que les choses sont pour le mieux parce qu'on est à la Maison des associations et qu'on suit un magistrat...

En l'occurrence, aujourd'hui, grâce à la motion M-398 déposée par les démocrates-chrétiens, un parc éphémère est en cours de construction et nous nous en réjouissons. Effectivement, la meilleure solution est d'offrir un passage de verdure et de plantations, puisque quelques tournesols et autres plantes médicinales sont prévus, ce qui est très bien. Mais nous pouvons comprendre que les habitants

soient opposés à la transformation complète d'un quartier pour gagner simplement un tronçon de 200 ou 300 m de route, où il n'y aurait plus de passage, et cela sans savoir exactement comment la circulation se déroulera ultérieurement.

M. Roberto Broggin (Ve). Après avoir déjà longuement travaillé, que ce soit à la commission de l'aménagement et de l'environnement ou au sein de ce plénum, sur différentes observations et questions concernant l'aménagement du parc des Chaumettes, nous avons donc reçu des représentants des signataires de la pétition P-91 à la commission des pétitions. Comme le sujet était particulièrement chaud et encore dans toutes les mémoires, et que nous connaissions les réponses qui allaient nous être données, nous avons voulu faire avancer le travail de la commission. La preuve en est qu'aujourd'hui nous avons obtenu la dernière réponse aux questions que nous pouvions encore nous poser sur ce parc des Chaumettes. Elle vient par le biais de la motion M-398, déposée par le Parti démocrate-chrétien, intitulée «Un espace vert aux Chaumettes... avant la fin des procédures juridiques», que nous avons soutenue et que notre Conseil avait adoptée en décembre 2003. Le Conseil administratif nous répond qu'effectivement le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement s'est trompé dans la procédure en oubliant de demander le préavis de la Commission d'urbanisme pour la transformation entière de ce parc des Chaumettes, qui ressemble plutôt à une friche urbaine mais qui est, en fait, une zone verte servant actuellement de parking.

La seule chose qu'on ait pu détruire sur cette zone verte était un sympathique café qui se trouvait à côté de l'Hôpital, et c'est regrettable. Ce que les habitants attendent depuis de très nombreuses années, c'est la réalisation, devant l'Hôpital et dans un quartier très densifié, d'un espace de détente où il n'y aurait plus de trafic routier.

Je tiens à dire que l'Hôpital a été consulté, à plus d'un titre, pour ce réaménagement parce que nous pensons bien, et vous aussi, Mesdames et Messieurs, que l'accès à cet établissement est extrêmement important, notamment pour les urgences. Non seulement ce nouvel aménagement ne dérange pas l'Hôpital, mais, en plus, il améliore sa desserte.

J'ai entendu M. le rapporteur nous dire que cela supprimerait quelques places de parc, mais je tiens à vous rappeler qu'il y a des parkings souterrains payants dans le quartier de l'Hôpital. On pense que le domaine public doit être gratuit et le rester, mais j'aimerais simplement vous rappeler quelques chiffres qu'on ne mentionne pas assez souvent: à Genève, nous avons 210 parkings pour 1000 habitants, contre 120 à Berne; Bâle possède 17 places de parc par hectare, contre 38 à Genève. Nous avons donc le taux de places de parking le plus important de toutes les villes de Suisse et on rechigne lorsqu'on supprime trois ou quatre places en vue de créer un parc dont beaucoup plus de monde profitera.

Il y a toujours des esprits ronchons qui ne veulent pas comprendre que c'est pour le bien d'une population qui attend ce parc depuis très longtemps. Nous l'avons évoqué lors d'un débat à la Maison de quartier de la Tour, où un représentant du TCS était présent ainsi que de très nombreux membres de cette association qui habitent le quartier. Ces derniers ont dit que M. Zwahlen, président de la section genevoise du TCS, ne les représentait pas avec ses oppositions concernant le parc des Chaumettes.

Maintenant, ce parc doit être réalisé, et c'est pour cela que nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, le classement de cette pétition P-91. Nous suivrons donc le travail de la commission des pétitions sur cet objet.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien s'est déjà exprimé en faveur de la création rapide d'un espace vert au parc des Chaumettes; c'est l'objet de la motion M-398. La réponse du Conseil administratif figure d'ailleurs à notre ordre du jour. Ce qui nous intéresse dans ce parc, c'est la possibilité de donner rapidement un espace vert aux habitants. C'est l'un des deux points de la pétition P-91 que nous examinons maintenant et qui a été traitée en commission. Compte tenu de cette notion d'espace vert proposé à cet endroit – et de sa qualité – le groupe démocrate-chrétien ne peut pas voter le classement de cette pétition.

M. Roman Juon (S). J'interviens pour donner une réponse – ou m'interroger – sur l'intervention de M^{me} Cornu. Ces problèmes de concertation et d'information, c'est toujours le même refrain depuis des années. J'étais à la commission des pétitions à l'époque et, que ce soit à la commission des travaux ou ailleurs, on essaie à chaque fois de dire qu'on n'a pas été consulté, qu'on n'a pas été invité à participer, et ainsi de suite. Vous parlez de la Maison des associations, mais ce n'est quand même pas le lieu où se montent tous les mauvais coups de la République, l'enfer de la Ville de Genève! Cela n'a rien à voir. Pour avoir suivi depuis le début cette affaire du parc des Chaumettes, je sais que le quartier a été consulté et qu'il a été invité à participer à une soirée d'information ainsi qu'aux groupes de travail. Tant pis pour ceux qui n'y sont pas allés!

Il y a des gens qui sont plus sensibles au travail de rue et de proximité, qui les intéresse certainement davantage, mais, tout à coup, d'autres se réveillent, le TCS est présent, une pétition est en cours, on dit qu'on n'a pas été consulté... Ce même refrain revient à chaque fois!

Je crois qu'à un moment donné le Conseil administratif devrait montrer sa méthode de concertation, par exemple par e-mail, et donner à chacun les possibilités de participer et de s'associer à un groupe de travail pour l'amélioration des conditions de vie dans un quartier.

M^{me} Renate Cornu (L). Monsieur le président, vous transmettez à M. Juon, qui vient de me mettre en cause, que la consultation, la concertation, l'information, la communication sont toutes des choses très différentes. Or, concernant le parc des Chaumettes, un petit billet envoyé à quelques habitants du quartier les informait d'une fête à la Maison des associations, indiquant qu'on pourrait, accessoirement, regarder ou écouter ce qui allait se passer au parc des Chaumettes. Comme j'étais intriguée et que je me réjouissais d'ailleurs de la création de ce parc, je m'y suis rendue un soir de pluie. Quelle ne fut pas ma surprise de voir que les quelques questions que je posais, très calmement, ne recevaient pas de réponses; au contraire, il y avait une hostilité terrible à l'égard des personnes qui avaient des questions concernant le parking, la circulation et le futur de leur quartier. Les autres participants, comme par hasard, étaient déjà au courant de tout ce qui se passerait dans ce parc. Je regrette, mais on ne peut pas parler de concertation quand on piège les gens de cette manière.

En revanche, je dois dire à la décharge du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement qu'il vient d'adresser à tous les habitants un tout-ménage pour présenter le visage de la future entrée de l'Hôpital. C'est une bonne communication et c'est cela que nous, les habitants, nous attendons.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 37 oui contre 25 non.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Damien Sidler, Sami Kanaan, Christian Zaugg et Alain Dupraz, renvoyée en commission le 11 avril 2001, intitulée: «Transfert modal à Genève-Plage et à Sécheron» (M-147 A)¹.

Rapporteur: M. Gérard Deshusses.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 25 septembre et 2 octobre 2001, sous la présidence de M. Roger Deneys, pour étudier cette motion. Que M^{me} Yvette Clivaz Beetschen qui a assuré la prise de notes de ces séances soit remerciée de son travail.

¹ «Mémorial 158^e année»: Développée, 4718.

Rappel de la motion

Considérant:

- la construction des parkings d'échange de Genève-Plage et de Sécheron;
- l'engorgement quotidien de la ville de Genève dû au trafic automobile;
- les diverses propositions présentées au Conseil municipal afin de restreindre ou d'interdire la circulation automobile le long des quais;
- les récentes prises de position du Grand Conseil,
le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- prévoir toutes les mesures réalisables visant à encourager un transfert modal;
- étudier, de concert avec les entreprises de transports en commun, des variantes audacieuses de transfert modal (Mouettes genevoises, «Littorail», Compagnie générale de navigation sur le lac Léman);
- prendre toutes mesures permettant d'éviter un report de la circulation motorisée du bord du lac aux quartiers environnants;
- prendre toutes mesures afin d'empêcher le parcage sauvage constaté actuellement sur les quais, provoqué par le chantier du parking de Genève-Plage, pendant la période estivale et durant la suite des travaux.

Travaux de la commission

29 septembre 2001

a) Audition de M. Damien Sidler, motionnaire

M. Sidler rappelle que la motion a été renvoyée amendée en commission. Elle demande tout d'abord que, lorsque des parkings d'échange sont construits, l'échange soit effectivement facilité par une information et des moyens adéquats, faute de quoi les effets de réduction de trafic souhaités ne seront pas obtenus.

Ce texte vise aussi à limiter le parcage sauvage le long des quais durant la période estivale, notamment aux alentours de Genève-Plage, lors de nombreuses manifestations, à l'exemple de Cinélaç, du Bol d'or ou de différents concerts. Il est souvent difficile de circuler à pied sur des trottoirs ou quais encombrés.

b) Discussion de la commission en présence du motionnaire

M. Sidler relève encore que le parking de Genève-Plage sera desservi par plusieurs lignes de transports publics, dont les Mouettes genevoises, que les pendulaires usagers de ce parking d'échange pourront emprunter; en conséquence, la Ville se doit de profiter de l'occasion pour restreindre la circulation sur les quais, et entrer en discussion au plus vite avec les autorités cantonales.

M. Sidler demande par ailleurs une réflexion analogue dans le cadre de la création du parking d'échange de Sécheron. Il indique qu'à Zurich, lors de la construction du S-Bahn qui a permis aux habitants de toute la périphérie de venir en ville, la circulation n'a pas été réduite tant que des mesures restrictives n'avaient pas été prises.

A une commissaire démocrate-chrétienne qui s'étonne que les motionnaires parlent en termes de limitation de trafic et non d'incitation au choix des transports publics, M. Sidler réplique que les deux discours ont été longtemps tenus parallèlement, mais qu'à l'image de ce qui s'est déroulé à Zurich il convient de reconnaître aujourd'hui que seules des mesures strictes et restrictives permettent d'atteindre les résultats escomptés, soit non pas ne plus avoir de voitures au centre-ville, mais de limiter leur nombre pour disposer d'espaces piétonniers plus importants.

Ainsi, ajoute M. Sidler, si le S-Bahn a permis à certains Zurichois d'arriver facilement en ville sans leur voiture, le centre n'a pas été déchargé pour autant, car, de fait, une nouvelle ceinture attrayante s'est constituée pour une frange importante de banlieusards plus lointains. Aussi a-t-il fallu prendre des mesures coercitives en matière de circulation afin de libérer effectivement l'espace de voirie gagné par le succès que rencontrait le S-Bahn auprès d'automobilistes conquis. Aujourd'hui, pratiquement toutes les rues du centre sont en sens unique, ce qui préserve toutes les possibilités de livraison, mais interdit tout transit.

Prolongeant sa réflexion, M. Sidler déclare que le P & R va libérer 900 places au centre-ville, qui, si elles ne sont pas affectées immédiatement à un usage piétonnier ou au développement des transports publics, seront occupées par des automobilistes pendulaires.

Un commissaire radical estime pour sa part que seul le quart des 30 000 véhicules qui empruntent quotidiennement les quais appartiennent à des pendulaires. Il s'agit donc de construire prioritairement des parkings périphériques en suffisance et de développer un système de RER efficace permettant de se rendre au centre-ville; en revanche, il lui paraît inconcevable de bloquer les accès routiers à la cité avant d'avoir construit les infrastructures précitées.

M. Sidler rappelle alors l'objet de la motion qui vise à ce que le but poursuivi par la construction de parkings de dissuasion ne soit pas détourné, c'est-à-dire que, faute de mesures complémentaires efficaces, on assiste progressivement à un accroissement du trafic urbain, vu l'augmentation de l'offre de parage.

Un commissaire libéral qui se veut logique et qui demeure, à ce titre, convaincu que les automobilistes ne vont pas abandonner demain leur voiture pour la trottinette ou les patins à roulettes s'étonne pour sa part du peu d'audace propositionnelle affiché par les motionnaires. Il attendait de grandes idées, des solutions originales et attrayantes et reste sur sa faim. *(Bien attend qui parat-tend.)*

M. Sidler lui rétorque que le recours aux Mouettes genevoises, aux bateaux de la Compagnie générale de navigation (CGN), la création d'un Littorail sont autant d'idées intéressantes qui mériteraient un prolongement. La Ville de Genève doit participer activement à la réflexion qui a trait à la mutation du régime des transports urbains, au développement d'un réseau RER qui vont modifier les habitudes de mobilité des habitants de la cité. Et, dans cette optique, vélos, trottinettes ou patins à roulettes ne sont pas à négliger, car ces modes de déplacement participent pleinement de l'écomobilité.

c) Discussion de la commission

L'audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, chef du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ainsi que celle de l'OTC sont acceptées à l'unanimité (3 L, 2 R, 2 AdG/SI, 2 T, 2 Ve, 2 S, 2 DC).

2 octobre 2001

a) Audition de M. Freddy Wittwer, représentant de l'Office des transports et de la circulation

M. Wittwer reprend les différents considérants de la motion. Il indique que les parkings d'échange représentent un des éléments primordiaux de tout transfert modal, tout comme le développement des transports publics. Concernant ces derniers, la création d'une troisième voie CFF, une meilleure exploitation de type RER en direction de Bellegarde, une amélioration des horaires et le développement du réseau de trams sont autant d'investissements qui devraient contribuer à atteindre l'objectif visé, soit la réduction du trafic urbain.

Le problème de perturbation lié au stationnement devrait également trouver une solution avec l'instauration du système de macarons. En effet, 20 000 places de longue durée (48 heures) ont été supprimées et transformées en zone bleue. Une partie de leurs utilisateurs pendulaires s'est reportée sur les transports publics, une autre a choisi de recourir aux P & R de la périphérie. Dans la foulée, il convient d'ajouter que nombre de communes souhaitent créer, elles aussi, des zones bleues, à l'image de Carouge et de Chêne-Bougeries qui vont réaliser cette opération sous peu. Aussi est-il nécessaire que les mesures d'accompagnement, soit notamment la construction de parkings d'échange, soient assurées au plus vite.

Les Mouettes, quant à elles, ont été intégrées au système des transports publics. En revanche, rien n'a été envisagé au sujet de la CGN, mais il n'y a pas lieu de rechercher par le biais de ce moyen de transport une concurrence au train.

Enfin, M. Wittwer termine son propos en indiquant que, pour lutter contre le report de la circulation du bord du lac aux quartiers environnants, des mesures de circulation ont été et seront encore prises, soit des modifications du régime des feux, la mise en place de voies de bus, notamment aux Pâquis et, dans une moindre mesure, aux Eaux-Vives.

b) Discussion de la commission en présence M. Freddy Wittwer, représentant de l'Office des transports et de la circulation

M. Wittwer souligne tout d'abord que le parcage sauvage constaté sur les quais relève de la stricte compétence de la gendarmerie. Il relève néanmoins que les véhicules stationnés le long des quais ne gênent pas les promeneurs, ni les cyclistes, trottinettistes et autres patineurs.

M. Wittwer informe également la commission de ce que le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public de la Ville de Genève, en lien avec le Canton, est en train d'étudier la réalisation d'une piste cyclable dans les deux sens le long du quai Gustave-Ador, jugé très dangereux pour les deux-roues.

Enfin, à un commissaire radical qui a constaté qu'en été un certain nombre de places de parc sont supprimées au profit des terrasses de cafés et restaurants et qui demande en conséquence si l'OTC intervient dans ce domaine, M. Wittwer répond que l'OTC examine prioritairement la question de la sécurité.

c) Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, chef du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

M. Ferrazino rappelle tout d'abord à la commission que, dans le secteur de Sécheron, il était prévu deux chantiers distincts, l'un concernant un P&R de 800 places, l'autre un parking de 400 places destiné à l'Organisation mondiale du commerce. Finalement, il a été décidé d'intégrer cette dernière construction dans le parking d'échange. Vu les retards accumulés, ce parking ne sera pas terminé lorsque la ligne 13 sera mise en exploitation et il conviendra de trouver une solution provisoire.

En revanche, à Genève-Plage, poursuit le magistrat, les travaux sont en cours selon le calendrier prévu. Et les Mouettes genevoises, qui font partie intégrante des transports en commun, rendront les lieux plus attrayants encore, puisqu'il est prévu dans le futur contrat de prestation de créer une ligne nouvelle depuis Genève-Plage jusqu'au pont de la Machine avec des arrêts aux Pâquis, aux Eaux-Vives et au Molard.

M. Ferrazino, pour le coup, ne cache d'ailleurs pas son étonnement à constater que la Ville de Genève – qui contribue aux frais d'exploitation de la CGN à

raison de 200 000 francs par année – ne soutienne pas financièrement les Mouettes, et ce surtout si le Conseil municipal accepte la proposition du Conseil administratif qui vise à installer devant le pont de la Machine un accueil pour les passagers des Mouettes et à aménager le pont des Bergues pour faciliter le passage des bateaux.

b) Discussion de la commission en présence de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, chef du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

M. Ferrazino indique tout d'abord qu'un groupe de travail a été constitué pour analyser le trafic de transit dans le quartier des Eaux-Vives et notamment sur le quai Gustave-Ador et que des îlots sont actuellement demandés afin de faciliter les traversées piétonnes.

Il assure, au surplus, que les dessertes de transports publics seront étoffées le long des quais jusqu'au parking de Genève-Plage, dans cadre même du contrat de prestations à déterminer. Cependant, il a déjà été demandé aux TPG de renforcer la ligne 6 en été. Puis, dès l'ouverture du parking, cette même ligne sera prolongée jusqu'à la Nautique avec deux variantes à choix, l'une en direction des Rues-Basses et Bernex, l'autre en direction de la gare. En fonction de l'évolution de la demande, il est aussi possible que la ligne 7 soit prolongée jusqu'à Merle-d'Aubigné, voire, durant les heures de pointe, jusqu'à la Nautique. Il souligne enfin que quelques bus articulés suffisent à vider un parking de 900 places.

Conclusions et vote de la commission

a) Position des groupes politiques

Le groupe de l'Alliance de gauche (Parti du travail) estime que cette motion lance un certain nombre d'idées intéressantes, mais qu'elle va inévitablement tomber dans le tiroir aux oublis. (*Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné.*)

Le groupe radical pense que cette motion arrive bien trop tard, vu les mesures déjà prises, et qu'il peut donc la voter sans autre forme de procès.

Les socialistes soutiennent fermement cette motion, ce d'autant qu'elle est bien tardive et donc fort diminuée dans son objectif.

Le présent rapporteur, au demeurant subrogateur, ne peut qu'avouer sa confusion en constatant qu'il a participé, lui aussi, à l'affaiblissement de cette motion en n'ayant pas fait diligence. (*Mauvais ouvrier ne trouve jamais bon outil.*)

Les Verts soutiendront cette motion, de même que l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et le groupe démocrate-chrétien.

Le groupe libéral déclare, quant à lui, que, dans la mesure où cette motion est vidée de son objet, il peut effectivement la soutenir. Il n'en reste pas moins que son but – la facilitation du transfert modal – est honorable. En revanche, pour ce groupe, la question du parcage sauvage est hors sujet et ne concerne pas la commune, même si le débat a permis de démontrer la nécessité du parking de Genève-Plage combattu par la gauche. Il ne suffit donc pas de dire qu'il faut interdire, il faut construire. Les libéraux soutiendront donc cette motion, dans la mesure où la quatrième invite est abandonnée, puisqu'elle ne concerne pas la Ville de Genève.

b) Votes de la commission

Remarque préalable: Le rapporteur «commis d'office» est dans l'incapacité de donner la couleur politique des différents votes, vu que les notes de séance ne l'indiquait pas.

La motion M-147 est votée tout d'abord invite par invite.

A) Première invite:

«prévoir toutes les mesures réalisables visant à encourager un transfert modal».

Mise au vote, cette première invite est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents.

B) Deuxième invite:

«étudier, de concert avec les entreprises de transports en commun, des variantes audacieuses de transfert modal (Mouettes genevoises, «Littorail», Compagnie générale de navigation sur le lac Léman)».

B) 1. Un amendement socialiste demandant la suppression de l'adjectif «audacieuses» est refusé par 9 non contre 4 oui.

B) 2. Un amendement libéral demandant que l'adjectif «audacieuses» soit souligné est accepté par 7 oui, 4 non et 2 abstentions.

B) 3. La deuxième invite est donc ainsi amendée:

«étudier, de concert avec les entreprises de transports en commun, des variantes audacieuses de transfert modal (Mouettes genevoises, «Littorail», Compagnie générale de navigation sur le lac Léman)».

Mise au vote, cette deuxième invite amendée est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents.

C) Troisième invite:

«prendre toutes mesures permettant d'éviter un report de la circulation motorisée du bord du lac aux quartiers environnants».

Mise au vote, cette troisième invite est acceptée par 7 oui et 6 abstentions.

D) Quatrième invite:

«prendre toutes mesures afin d'empêcher le parcage sauvage constaté actuellement sur les quais, provoqué par le chantier du parking de Genève-Plage, pendant la période estivale et durant la suite des travaux».

Mise au vote, cette quatrième invite est acceptée par 7 oui contre 5 non et 1 abstention.

E) Enfin, au bénéfice des explications fournies, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, par 8 oui, 4 non et 1 abstention, à accepter la motion M-147, dûment amendée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- prévoir toutes les mesures réalisables visant à encourager un transfert modal;
- étudier, de concert avec les entreprises de transports en commun, des variantes audacieuses de transfert modal (Mouettes genevoises, «Littorail», Compagnie générale de navigation sur le lac Léman);
- prendre toutes mesures permettant d'éviter un report de la circulation motorisée du bord du lac aux quartiers environnants;
- prendre toutes mesures afin d'empêcher le parcage sauvage constaté actuellement sur les quais, provoqué par le chantier du parking de Genève-Plage, pendant la période estivale et durant la suite des travaux.

Premier débat

M. Damien Sidler (Ve). Cette motion M-147 revient un peu tard de la commission de l'aménagement et de l'environnement et elle n'est déjà plus d'actualité pour la plupart de ses propositions. J'aimerais quand même vous faire remar-

quer qu'elle a été déposée à la fin de l'année 2000, qu'elle a été traitée par ce plénum au mois d'avril 2001, qu'elle a été étudiée en commission six mois plus tard, avant de mettre deux ans et demi pour nous revenir... Nous voyons que, si le Conseil municipal n'avance pas vite dans ses travaux, la situation des propositions faites dans cette motion a, heureusement, évolué très rapidement, notamment si nous considérons le développement progressif du réseau, grâce au travail du magistrat Cramer, secondé par M. Ferrazino en Ville de Genève.

Pendant ce laps de temps où notre motion ne faisait que passer d'une instance à l'autre de ce Conseil municipal, nous avons vu la construction de la ligne du tram à la place des Nations et de celle qui passe aux Acacias –qui sera bientôt terminée– et l'ouverture des nouvelles traversées des Mouettes exploitées à l'année. Le projet du tram allant à Meyrin va démarrer, la liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse est, elle aussi, dans les starting-blocks et une gare CFF a vu le jour à Lancy-Pont-Rouge. Heureusement, certains travaillent mieux que nous ici!

M. Roman Juon (S). Tout d'abord, je me dois de préciser que, bien qu'il l'ait signé, Gérard Deshusses n'a fait que rattraper et corriger un retard sur ce rapport, qui était quasiment abandonné, et c'est la raison pour laquelle cela a pris passablement de temps. Mais ce n'est pas sa faute, car, dès qu'il a été mandaté pour finir ce travail, il l'a fait tout de suite.

On peut constater que, si on se rend à Genève-Plage en famille avec des enfants en bas âge ou chargé de matériel, on aura intérêt à prendre la voiture, parce que le parking est très proche, à peine une centaine de mètres, alors qu'en prenant le bus non seulement il faut traverser la route, mais, en plus, il y a environ 400 m à franchir, notamment par un passage sous la route, et tout cela est extrêmement compliqué. On aurait pu y penser dès le départ et donner la priorité aussi bien aux cyclistes qu'aux piétons. Voilà le but de l'amendement que je dépose à l'instant sur votre bureau, Monsieur le président, et qui doit être considéré comme invite supplémentaire.

Projet d'amendement

«– entreprendre des démarches auprès de l'Office des transports et de la circulation et des Transports publics genevois pour que les arrêts des bus 2 et 7 soient rapprochés de Genève-Plage.»

M. Roberto Brogginì (Ve). Monsieur le président, vous transmettez à M. Juon qu'on aurait très volontiers voté son amendement, mais cela fait fort longtemps que la ligne 7 ne va même plus jusqu'à Merle-d'Aubigné. Cette ligne

s'arrête maintenant à Rive et elle est remplacée par la ligne 6. Nous sommes désolés, mais nous ne voterons donc pas son amendement, car il est inapplicable. (*Rires.*)

M. Michel Ducret (R). M. Juon nous dit des choses très sympathiques, mais qui ne sont pas du tout au fait de la réalité. D'abord, la distance à parcourir depuis l'arrêt de bus équivaut quasiment à celle depuis la sortie du parking et il n'y a pas forcément de chaussée à traverser, puisqu'un passage souterrain le permet en plus du passage protégé par des feux de signalisation. Il y a peut-être 20 ou 30 m de plus à parcourir, mais M. Juon oublie de compter tout le trajet qu'on fait à l'intérieur du parking, comme piétons, plus les ascenseurs. En réalité, la distance n'est pas plus grande depuis l'arrêt de bus; c'est une mauvaise argumentation. Comme M. Broggin l'a relevé très exactement concernant la ligne 7, M. Juon date un peu: s'il prenait plus souvent le bus pour aller à Genève-Plage, il le saurait peut-être! Je pense que cet amendement n'a aucun lieu d'être et qu'il n'ajoute strictement rien à la motion, qui, elle-même, n'apporte plus grand-chose. Le rapporteur l'a remarqué, la motion date quelque peu et pratiquement tout a été réalisé depuis son dépôt, conformément, ou presque, aux vœux qu'elle émet.

M. Roman Juon (S). Naturellement, je vais retirer l'amendement et nous présenterons une nouvelle motion. J'irai prendre les mesures moi-même avec ma chevillière – et je me ferai aider – pour expliquer à M. Ducret qu'on n'est pas à 20 m de différence, mais à nettement plus.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 38 oui contre 20 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- prévoir toutes les mesures réalisables visant à encourager un transfert modal;

- étudier, de concert avec les entreprises de transports en commun, des variantes audacieuses de transfert modal (Mouettes genevoises, «Littorail», Compagnie générale de navigation sur le lac Léman);
- prendre toutes mesures permettant d’éviter un report de la circulation motorisée du bord du lac aux quartiers environnants;
- prendre toutes mesures afin d’empêcher le parking sauvage constaté actuellement sur les quais, provoqué par le chantier du parking de Genève-Plage, pendant la période estivale et durant la suite des travaux.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.

6. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d’examiner la motion de MM. Daniel Künzi, Alain Marquet, Jacques Mino, Olivier Coste, M^{mes} Marie-France Spielmann, Marie Vanek, Ruth Lanz et Virginie Keller Lopez, renvoyée en commission le 13 novembre 2001, intitulée: «Armée XXI: quelles conséquences pour la Ville de Genève?» (M-202 A)¹.

Rapporteur: M. Roberto Brogini.

La motion a été prise en considération et renvoyée à la commission des sports et de la sécurité par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 13 novembre 2001.

C’est sous les présidences successives de MM. Georges Queloz, Jean-Louis Fazio et Mathias Buschbeck que cet objet a retenu l’attention des commissaires de manière plus ou moins soutenue les 31 janvier, 7 mars, 23 mai 2002, 16 janvier et 20 novembre 2003.

Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Anne-Cécile Vérolet et Gisèle Spescha, que nous remercions.

¹ «Mémorial 159^e année»: Développée, 2503.

Rappel de la motion

Considérant:

- le nouveau plan directeur Armée XXI qui prévoit des effectifs passant de 650 000 soldats il y a une dizaine d'années à moins de 120 000 soldats prochainement, soit cinq fois moins d'effectif;
- que les effectifs des troupes de protection aérienne formées à Genève devraient diminuer au profit des unités combattantes;
- que l'armée et le Service d'assistance et de protection à la population occupent de larges espaces au centre de la ville de Genève: caserne, environ 70 000 m²; arsenal, environ 12 000 m²;
- que la place d'armes de Bernex est l'une des moins occupées de Suisse, avec un taux d'occupation de moins de 12%;
- l'exemple du Jura où l'armée a cédé des terrains qu'elle occupait à Calabri depuis 1965;
- que la crise du logement réclame une solution écologique préservant les espaces verts;
- la volonté de Genève d'être une ville de paix,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des autorités cantonales et fédérales afin de récupérer les terrains occupés par l'arsenal et la caserne, pour les affecter à un usage civil et public.

Audition des motionnaires

M. Daniel Künzi, motionnaire, déclare tout de go que les terrains de la caserne et de l'arsenal sont de magnifiques terrains urbains au centre-ville. De part et d'autre de l'Arve, il y a de quoi faire réfléchir les urbanistes et les aménagistes. Malheureusement, ces terrains sont occupés par des forces militaires et donc des soldats. Ce qui est fort dommage.

Avec le projet Armée XXI, M. Künzi annonce que le nombre de soldats suisses atteindra environ 100 000 hommes et femmes. Le dégraissage sera radical. Les corps non combattants vont disparaître. La caserne sera de moins en moins utilisée et des terrains, comme les places d'armes de Chancy et de Bernex, ne seront utilisés plus qu'à 12%.

A Saint-Gall, l'armée a évacué le centre-ville. Il serait judicieux de faire la même chose à Genève. Car une caserne crée des nuisances du point de vue écologique, notamment à cause du trafic qu'elle induit, les hélicoptères et surtout les

camions militaires n'étant pas ce qu'il y a de plus écolo, ainsi que du point de vue urbain, car les casernes mangent du terrain où l'on pourrait construire des logements. Les parcelles sont tout à fait adéquates. De surcroît, elles appartiennent au Canton. Actuellement, ces terrains sont mis à la disposition de l'armée gratuitement par le Canton; il est clair, selon M. Künzi, que c'est une belle affaire pour l'armée, qui n'a pas envie de s'en séparer.

Pour le motionnaire, la Ville de Genève doit prendre les devants et se profiler dans une dynamique d'acquisition des parcelles, que ce soit en les achetant, en les obtenant en droit de superficie ou en échange foncier tel que cela a été le cas dans le cadre de la construction du stade sur les anciens terrains des abattoirs.

Un commissaire, qui est également capitaine à l'armée, remarque que la caserne a été rénovée récemment, ce qui dénote que l'Etat n'a pas envie de s'en débarrasser. Par ailleurs, il n'y aurait pas de munitions entreposées au centre-ville.

Le motionnaire propose de transférer les soldats du centre-ville à Chancy, car il ne croit pas à l'utilité d'une armée au centre d'une ville.

Un commissaire conteste le fait que ce n'est que l'armée qui utilise les terrains à Chancy, la police s'y entraînant également. Puis le capitaine et l'antimilitariste se contestent les chiffres, s'opposent quant à la mission de l'armée et, l'on s'en doute, ne sont pas d'accord.

Audition de M. Jacques Hämmerli

M. Jacques Hämmerli est le directeur de la Direction cantonale des affaires militaires et il a préparé une lettre d'accompagnement qu'il remet au président de la commission (voir annexe).

En préambule, M. Hämmerli rappelle qu'il n'est pas auditionné en temps qu'élu – il fut conseiller municipal jusqu'en 1991 – mais comme fonctionnaire. De ce fait, il ne peut livrer une appréciation politique, mais ne pourra qu'apporter des réponses factuelles à caractère juridique ou technique. Tout d'abord, il tient à rectifier de fausses affirmations qui se situent dans les considérants de la motion et qui sont corrigées dans sa lettre.

Il relève également le caractère insolite de la motion, puisque certains conseillers municipaux préconisent de disposer de terrains et de bâtiments occupés par un service d'un département de l'administration cantonale, soit l'arsenal cantonal, dont l'existence, faut-il le rappeler, est fixée par la législation fédérale. *(Note du rédacteur: Mais cela n'est pas politique.)*

Un commissaire demande la convention qui lie le Canton et la Confédération. Le directeur dit qu'il n'a rien à cacher, mais qu'il faut faire une demande par écrit. Il précise néanmoins que la convention ne concerne pas seulement la caserne des Vernets, mais également les terrains situés sur le territoire d'autres communes genevoises, soit Lancy, Bernex et Chancy. Il affirme qu'il n'y a aucun secret et il ne comprend pas pourquoi les commissaires s'intéressent aux détails de la convention. Il affirme que les terrains sont loués et il ne comprend pas le but de la motion. Il propose alors que l'on offre d'autres terrains à l'armée, mais il précise que, de toute manière, c'est un sujet qui concerne le Canton.

Par rapport à la taille de la caserne, M. Hämmerli dit qu'il n'est pas prévu d'agrandir la caserne, les bâtiments ont fait et font actuellement l'objet de travaux d'assainissement. Avec la mise en œuvre d'Armée XXI, son utilisation devrait être proche de celle enregistrée aujourd'hui, tant pour les écoles de recrues que pour les cours, puisque la place d'exercices d'Epeisses (Chancy), propriété de la Confédération, offre des installations de haut niveau pour l'entraînement et la formation des troupes de sauvetage, des compagnies de sapeurs-pompiers et d'autres organismes de secours. C'est la présence sur territoire genevois de ce village d'exercices qui fait l'attractivité de la place d'armes de Genève.

Questionné sur ce qu'il pense de la date d'échéance de la convention pour 2025, le directeur dit qu'il aura 85 ans et qu'il ne comprend pas que l'on se préoccupe de choses qui sont si lointaines. Il ne s'estime pas concerné par cette question.

Suite à cette audition, le directeur adresse au président de la commission un courrier dans lequel il constate que la «transcription de mes propos [dans les notes de séance] était par trop succincte et laconique, ce qui ne correspond pas à la réalité et donne une image trompeuse de mon audition». Il demande d'amender ses réponses. Il faut signaler que ni le président ni d'autres membres de la commission n'ont transmis les notes de séance à M. Hämmerli. L'armée aurait-elle de grandes oreilles? On trouvera copie de cette lettre en annexe.

Discussion

Comme à la guerre, deux camps s'affrontent. Il n'y aura pas de mort, mais une algarade, nous raconte le procès-verbal, le chef du groupe libéral estimant que le rapporteur n'avait pas à faire un résumé des travaux entrepris par la commission depuis deux ans, changement de législature en prime.

Chaque camp n'ayant pas fait le plein de ses troupes, c'est à tour de rôle que les uns et les autres se montrèrent prolixes ou pas, selon les arrivages de renfort. Finalement, c'est à 6 voix contre 5 que le sort de la motion fut scellé, ce qui respecte la proportion. Lorsque le plein est fait, le vote Alternative contre Entente est de 8 contre 7.

Le groupe de l'Union démocratique du centre (UDC) fait remarquer que la commission pourrait discuter longtemps de cette motion, mais que ce serait dans le vide. On n'a aucune maîtrise sur le terrain. Il trouve néanmoins intéressant de se soucier du sort de cette parcelle, mais il n'est pas prêt à s'investir dans une polémique qui n'a aucune chance d'aboutir.

Pour les démocrates-chrétiens, qui dans un premier temps étaient prêts à envisager le long terme, il semble prématuré de se prononcer aujourd'hui. L'horizon 2025 est encore loin. Cette motion est «un bouillon pour les morts» et le sujet ne nous concerne même pas, estiment-ils, la Ville n'ayant pas la maîtrise du terrain. Ils proposent aux motionnaires de redéposer un texte en 2020. C'est au niveau du Grand Conseil que cela doit se discuter.

Pour le Parti radical, vingt-quatre ans avant la fin de la convention, c'est trop tôt. On ne sait pas si dans ce laps de temps on aura besoin de logements.

Les libéraux estiment que la dangerosité de la caserne n'est pas démontrée. La ville est dangereuse par essence. En revanche, ce parti n'est pas contre le fait de construire des logements en lieu et place de la caserne. Cependant, c'est un problème qu'il faudra se poser plus tard, car aujourd'hui on n'a aucune marge de manœuvre. On n'a pas de solution de rechange à proposer. Si l'on voulait envisager un transfert de la caserne, il faudrait créer des capacités supplémentaires ailleurs, ce qui n'est pas possible. Cette motion est un objet virtuel et elle ne fait qu'encombrer le Conseil municipal.

Le Parti socialiste votera cette motion, car elle donne des impulsions positives pour libérer des terrains en ville. A terme, vu le manque de terrain, ce sera là une magnifique parcelle pour des logements de type social.

Les Verts estiment que maintenir des casernes au centre-ville n'est pas très intelligent, ni ailleurs d'ailleurs. Ils font remarquer qu'à Zurich ou à Saint-Gall les casernes sont redevenues des terrains civils. En ville de Genève, il n'y a presque plus de terrains constructibles. Il est donc opportun de saisir l'opportunité qu'offre cette motion pour donner un signe clair afin de projeter dès aujourd'hui la construction de logements et d'équipements au bord de l'Arve.

Le groupe Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants soutient la motion telle quelle.

Vote

Mise aux voix, la motion est acceptée par 6 oui (1 T, 2 S, 1 AdG/SI, 2 Ve) contre 5 non (2 UDC, 2 L, 1 DC).

Courriers en annexe:

- lettre de M^{me} Martine Brunschwig Graf, cheffe du Département des finances et des affaires militaires, du 4 avril 2002;
- lettre de M. Jacques Hämmerli, du 23 mai 2002;
- lettre de M. Jacques Hämmerli, du 6 juin 2002 (correction du procès-verbal de la séance de la commission. Ce dernier n'avait pas été diffusé);
- lettre de M. Samuel Schmid, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de la défense, du 20 septembre 2002;
- courrier du Conseil administratif, du 7 novembre 2002, qui transmet aux membres de la commission la lettre de Samuel Schmid, conseiller fédéral.

Note 1: Demande de la commission d'obtenir des éclairages de la part du Service d'urbanisme de la Ville de Genève (M^{me} Wiedmer-Dozio). Les deux premiers présidents successifs s'y sont engagés. Pas de résultat. Approchée par le rapporteur, M^{me} Wiedmer-Dozio confirme n'avoir jamais été contactée. Elle souligne néanmoins qu'en matière d'urbanisme le délai de plus de vingt ans qui reste avant la libération prévue de la parcelle n'exige aucune projection. Mais qu'en la période actuelle il est évident que ces parcelles seraient très bien situées pour y accueillir du logement. Centralité, transports, pas de contraintes de zones, etc. (RB)

Note 2: Les conditions de mise à disposition et d'utilisation de la partie de la place d'armes de Genève et de ses dépendances propriété de l'Etat de Genève font l'objet d'une convention conclue les 23 octobre 1985/6 décembre 1986 entre la Confédération et la République et canton de Genève pour une durée de quarante-deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025. (MBG)

Note 3: Dans son courrier, M^{me} Brunschwig Graf fait référence à la votation sur l'initiative populaire cantonale «Genève, République de paix» et son refus par le corps électoral genevois. Il faut noter qu'elle fut acceptée par six arrondissements de la ville de Genève. Et ne pas oublier que le 26 novembre 1989 le corps électoral genevois a accepté l'initiative fédérale «Pour une Suisse sans armée» par plus de 58 000 voix. Et toc!

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE



Genève, le 4 avril 2002

La conseillère d'Etat
chargée

du département des affaires militaires

Rue de l'Ecole-de-Médecine 13

Téléphone 022/327.71.87

Télécopie 022/327.71.77

Correspondance : 1211 Genève 4

Au conseil administratif de la
Ville de Genève

Case postale 3983

1211 GENEVE 3

M-202 - Motion "Armée XXI : quelles conséquences pour la Ville de Genève"

Monsieur le Maire,
Messieurs les conseillers administratifs,

Le 27 mars 2002, vous m'avez transmis le texte de la motion mentionnée en rubrique, renvoyée par le Conseil municipal le 13 novembre 2001 à la Commission des sports et de la sécurité, en m'informant que la Commission municipale des finances souhaitait m'auditionner à ce propos le 11 ou le 25 avril 2002.

Il ne me sera malheureusement pas possible de faire droit à cette demande aux dates proposées puisque tant le 11 que le 25 avril 2002 je suis empêchée.

En vous invitant à me faire d'autres propositions, je vous rappelle que selon la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) du 3 février 1995, le Conseil fédéral désigne les places d'armes; il règle leur utilisation et leur administration ainsi que celles des places de tir et d'exercice (art. 124, al. 2).

Les conditions de mise à disposition et d'utilisation de la partie de la place d'armes de Genève et de ses dépendances, propriété de l'Etat de Genève, font l'objet d'une convention conclue les 23.10.1985/6.12.1986 entre la Confédération et la République et canton de Genève pour une durée de 42 ans, soit jusqu'au 31.12.2025.

La mise en oeuvre de la réforme Armée XXI, prévoit que la place d'armes de Genève - qui accueille aujourd'hui les écoles des troupes de sauvetage - recevra la formation d'application des troupes du Génie, des troupes de sauvetage et des formations ABC, y compris le stage de formation des cadres, ce qu'a confirmé, le 28 février 2002, le chef des Forces terrestres.

Pour terminer, j'observe que le 12 mars 2000, le corps électoral genevois a refusé par 57'194 voix (62,3%) contre 34'634 (37,7%) l'initiative populaire cantonale "Genève, République de paix" (IN-109) qui visait, entre autre, un but identique à celui de cette motion municipale.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les conseillers administratifs, l'assurance de ma haute considération.

Martine BRUNSCHWIG GRAF



Genève, le 23 mai 2002

Département des affaires militaires

**Le directeur
des affaires militaires**
Rue de l'Ecole-de-Médecine 13
Téléphone 022/327.71.67
Télécopie 022/327.71.77

Correspondance : 1211 Genève 4

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs
les conseillers municipaux, membres
de la commission des sports et de la
sécurité du Conseil municipal de la
Ville de Genève

M-202 - Motion "Armée XXI : quelles conséquences pour la Ville de Genève"

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Le 13 novembre 2001, le Conseil municipal a pris en considération et renvoyé à la Commission des sports et de la sécurité la motion mentionnée en rubrique.

En préambule, il convient de corriger l'ensemble des considérants. En effet :

- les effectifs de l'Armée XXI ne dépasseront pas 220'000 militaires, soit 20'000 recrues par année, 6 classes d'âge astreintes au cours de répétition, soit 120'000 militaires dans des formations d'active, en principe de 21 à 26 ans et 4 classes d'âge dans la réserve, soit 80'000 militaires de 27 à 30 ans;
- le nombre de corps de troupe des formations des troupes de sauvetage diminuera dans une proportion égale, si ce n'est moindre (infanterie) que celle des autres armes et services, puisque que l'Armée XXI ne sera engagée que lorsque les autres moyens de la sécurité civile (pompiers, protection civile, etc...) ne seront plus à même de répondre aux événements;
- la caserne des Vernets occupe une surface de 48'190 m²;
- le taux d'occupation de la place d'armes de Genève est de 60,2%, soit le 3^{ème} de Suisse;
- la place de tir de Calabri JU (pour chars de grenadiers et armes d'infanterie) a été vendue aux communes riveraines "en échange" de la construction sur la place d'armes de Bure d'un village d'exercices en zone urbaine;
- la caserne des Vernets borde une zone artisanale et une zone sportive;
- le département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports patronne - sur le territoire de la Ville de Genève - 3 instituts oeuvrant pour la paix, soit le centre de politique de sécurité, le centre de déminage humanitaire et le centre pour le contrôle démocratique des forces armées.

Concernant l'invite de la motion, il y a lieu de rappeler que la direction suprême des affaires militaires appartient au Conseil fédéral (art. 116 Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) du 3 février 1995); ce dernier désigne les places d'armes; il règle leur utilisation et leur administration ainsi que celles des places de tir et d'exercice (art. 124 LAAM).

La Confédération et les cantons exploitent 40 places d'armes au plus (art. 124 LAAM). Les conditions de mise à disposition et d'utilisation de la partie de la place d'armes de Genève et de ses dépendances, propriété de l'Etat de Genève, font l'objet d'une convention conclue, avec effet rétroactif au 1.1.1984, les 23.10.1985/6.12.1986 entre la Confédération et la République et canton de Genève pour une durée de 42 ans, soit jusqu'au 31.12.2025.

Cette convention prévoit un retour, en tout temps, au canton de Genève de la libre jouissance des terrains, bâtiments et installations de la place d'armes. L'exercice de cette faculté est toutefois subordonné à la mise à disposition préalable, aux frais du canton et avec l'accord de la Confédération, d'autres terrains d'une surface au moins égale, dotés de bâtiments et installations équivalents, répondant de même aux besoins de la troupe.

Le 28 février 2002, le chef des Forces terrestres a confirmé que - lors de la mise en oeuvre de la réforme Armée XXI - la place d'armes de Genève, qui aujourd'hui déjà accueille les écoles de sous-officiers et recrues des troupes de sauvetage, recevra la formation d'application (3^{ème} module de l'école de recrues) des troupes du Génie, des troupes de sauvetage et des formations ABC, y compris leur stage de formation des cadres.

Il est insolite que des conseillers municipaux veulent disposer de terrains et bâtiments occupés par un service de l'administration cantonale, lequel fait l'objet d'une convention entre la Confédération suisse et la République et canton de Genève, précisant que son arsenal est celui de la place d'armes de Genève.

Il convient également de rappeler que le corps électoral genevois a refusé, le 12 mars 2000, par 57'194 voix (62,3%) contre 34'634 (37,7%) l'Initiative populaire cantonale "Genève, République de paix" (IN-109) visant parmi d'autres un but identique à celui de la motion municipale M-202.

Veuillez croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jacques Hammerli



POST TELEMAUX

Département des affaires militaires

Le directeur
des affaires militaires

Rue de l'Ecole-de-Médecine 13

Téléphone 022/327.71.67

Télécopie 022/327.71.77

Correspondance : 1211 Genève 4

A la ^{le W} sur Inter

Genève, le 6 juin 2002

Monsieur Georges QUELOZ
Conseiller municipal
Président de la commission des sports
et de la sécurité

Rue des Vieux-Grenadiers 8
1205 GENEVE

M-202 - Motion "Armée XXI : quelles conséquences pour la Ville de Genève"
Audition par la commission des sports et de la sécurité de la Ville de Genève
Judi 23 mai 2002 à 18h45

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai pris connaissance de la note de séance n°12 du jeudi 23 mai 2002 et y ai constaté que la transcription de mes propos était par trop succincte et laconique, ce qui ne correspond pas à la réalité et donne une image trompeuse de mon audition. C'est pourquoi, soucieux de rétablir les faits, je vous remercie d'amender mes réponses comme suit :

page 4

"En préambule, je vous rappelle que je suis auditionné comme fonctionnaire et non comme élu; de ce fait, je ne puis me livrer à une appréciation politique et ne pourrai vous apporter que des réponses factuelles à caractère juridique ou technique; toutefois, il convient de rétablir la réalité en ce qui concerne l'ensemble des considérants car ces derniers font état d'affirmations fausses propres à égarer le lecteur.

Je relève également le caractère insolite de cette démarche puisque certains conseillers municipaux préconisent de disposer de terrains et de bâtiments occupés par un service d'un département de l'administration cantonale, soit l'arsenal cantonal dont l'existence, faut-il le rappeler, est fixée par la législation fédérale."

page 5

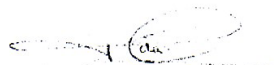
"Vous êtes dans une problématique d'un objet concernant le Canton et la Confédération; la LIPAD délimite les droits d'accès; si nous n'avons rien à cacher, la demande doit être néanmoins présentée par écrit."

"Cette convention ne concerne pas uniquement la caserne des Vernets mais également d'autres terrains sis sur le territoire d'autres communes genevoises, soit Lancy, Bernex et Chancy."

"Il n'est pas prévu d'agrandir la caserne, ses bâtiments ont fait et font actuellement l'objet de travaux d'assainissement. Avec la mise en oeuvre d'Armée XXI, son utilisation devrait être proche de celle enregistrée aujourd'hui, tant pour les écoles que pour les cours puisque la place d'exercices d'Epeisses, propriété de la Confédération offre des installations de haut niveau pour l'entraînement un/un des formations des troupes de sauvetage, des compagnies de sapeurs-pompiers et d'autres organismes de secours. C'est la présence sur territoire genevois de ce village d'exercices qui engendre l'intérêt de la place d'armes de Genève."

"Il n'y a pas de stand de tir dans l'enceinte de la caserne des Vernets.
Je vous informe que les stands de tir genevois ont tous été reconnus, par l'autorité fédérale compétente, conformes aux plans de la sécurité et du respect de l'Ordonnance du Conseil fédéral sur la protection contre le bruit, laquelle faisait obligation d'assainir ces derniers jusqu'au 31 mars 2002 et d'ordonner la fermeture de ceux qui ne pourraient l'être; c'est ce qui s'est passé pour celui de Cartigny dont la butte sera prochainement dépolluée, conformément aux instructions édictées par la Confédération."

En vous remerciant de bien vouloir m'adresser la partie de la note de séance n°12 (23 mai 2002) dûment complétée par les observations ci-dessus, je vous assure, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de ma considération distinguée.



Jacques Hämmmerli

SAMUEL SCHMID
CONSEILLER FÉDÉRAL

CHEF DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE,
DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

COPIE

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES MILITAIRES GENÈVE
25 SEP. 2002
LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION

République et Canton de Genève
Madame
Martine Brunschwig Graf
Conseillère d'Etat
Département des affaires militaires
Rue de l'Ecole-de-Médecine 13
1211 Genève 4

3003 Berne, le 20 septembre 2002

**Convention entre la République et Canton de Genève et la Confédération suisse
concernant la mise à disposition et l'utilisation de la partie de la place d'armes de
Genève et de ses dépendances, propriété de l'Etat de Genève**

Madame la Conseillère d'Etat,

Votre lettre du 24 juin 2002 dans laquelle vous me demandez mon appréciation au sujet d'une motion concernant la récupération des terrains occupés par l'arsenal et la caserne pour les affecter à un usage civil et public, m'est bien parvenue et je vous en remercie.

Armée XXI, quelles conséquences pour la Ville de Genève ?

Des infrastructures d'instruction, d'exploitation et de logistique se trouvent dans le canton de Genève et sont utilisées par les troupes actuelles. Dans le cadre de la réforme Armée XXI (A XXI), le modèle d'instruction sera fondamentalement réorganisé et des nouveautés structurelles ainsi que la réduction des effectifs de la troupe sont prévues.

Conséquences de la réforme A XXI dans le domaine de l'instruction

Un modèle standard pour l'infrastructure de l'instruction de l'A XXI a été élaboré sur la base du Plan directeur de l'armée XXI (PDA XXI), et approuvé le 20 février 2001 par la Direction du DDPS comme base de planification. Vu les modifications mentionnées ci-dessus, l'occupation de l'infrastructure d'instruction a dû être conçue sur de nouvelles bases et élaborée pour tout le territoire suisse. Lors de l'élaboration du modèle standard pour l'infrastructure d'instruction de l'armée XXI, l'optimisation fonctionnelle et la faisabilité politique ont été au centre de nos préoccupations. Sachant que le nombre des militaires à instruire chaque année dans l'armée XXI restera identique à celui de l'armée 95 (env. 20'000 par année) et qu'il y aura désormais trois écoles de recrues annuelles d'une durée de 21 semaines, les conclusions suivantes s'imposent :

- Toutes les places d'armes, places de tir et places d'exercice occupées actuellement le seront également à l'avenir dans des proportions égales ou supérieures.

- Diverses places d'armes devront être occupées par d'autres troupes que celles qui les occupent aujourd'hui.

Conséquences pour la place d'armes de Genève

La place d'armes de Genève et la place d'exercice d'Epeisses seront occupées, dans l'armée XXI, par les troupes du centre de formation du génie/sauvetage/ABC. Les troupes de sauvetage seront formées, trois fois par année, à l'instruction en formation sur les places mentionnées. Outre l'instruction en formation, les stages de formation des cadres des troupes de sauvetage se dérouleront également à Genève. En plus des services d'instruction de base, les places seront occupées par les troupes en cours de répétition. Dans l'armée XXI, ces cours auront à nouveau lieu chaque année. On peut donc en conclure que, dans le contexte de l'armée XXI, les places seront occupées dans des proportions égales ou supérieures, et qu'il ne faudra pas s'attendre à ce que des terrains et des immeubles soient libérés, compte tenu de l'infrastructure d'instruction.

Conséquences de la réforme A XXI dans le domaine de l'exploitation

Le projet de régionalisation des emplacements de l'arsenal fédéral de Bière, des arsenaux cantonaux de Morges et de Genève, a créé les conditions générales pour que l'arsenal cantonal de Genève devienne une filiale de l'exploitation de base de l'arsenal de Bière. On a ainsi établi les conditions organisationnelles pour que les troupes de sauvetage mentionnées ci-dessus continuent d'être soutenues par l'arsenal cantonal de Genève, comme c'est le cas actuellement. Vu cette situation, il ne faut pas non plus s'attendre à ce que, dans un proche avenir, des terrains ou des immeubles se libèrent dans le domaine de l'exploitation.

Importance de la Ville de Genève en tant que « Ville de la Paix »

Le DDPS appuie depuis plusieurs années les mesures en relation avec le rôle de la ville de Genève en tant que « Ville internationale et Ville de la Paix ». Actuellement, des planifications sont en cours à Genève pour la réalisation d'une « Maison de la Paix », laquelle est massivement et activement soutenue par le DDPS. Dans ce contexte, celui-ci attache beaucoup d'importance à une présence concrète de l'« armée XXI » dans l'image urbaine de la ville. Aussi, comme par le passé, les « troupes de sauvetage » exploiteront la place d'armes de Genève.

En espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.





Ville de Genève

Conseil administratif

Le Secrétaire général

Genève, le 7 novembre 2002

Note à

Monsieur Jean-Louis Fazio
Président de la commission
des sports et de la sécurité

Concerne : M-316 : "Etudier l'opportunité de réaliser un nouveau Musée d'ethnographie dans les bâtiments de l'arsenal"

Monsieur le Président,

J'ai l'avantage de vous transmettre, ci-joint, copie de la lettre de Madame Brunschwig Graf, Conseillère d'Etat chargée du département des affaires militaires, du 13 septembre 2002, concernant la motion citée en titre.

Vous trouverez également, en annexe, copie de la réponse de Monsieur Samuel Schmid, Conseiller Fédéral, Chef du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, du 20 septembre 2002, relative à la **M-202 intitulée "Armée XXI"** : quelles conséquences pour la Ville de Genève ?" qui rejoint, à certains égards, vos préoccupations contenues dans la motion 316.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.


Jean Emardet

Annexes ment.

(La présidence est momentanément assurée par M. Gérard Deshusses, vice-président.)

M. Roberto Brogginì, rapporteur (Ve). Il aura fallu pas moins de trois présidents de commission pour étudier cette motion... Ce n'est pas qu'elle était particulièrement épineuse, mais il semblerait que les présidents successifs ne se sont pas donné la peine de mettre à disposition tous les éléments demandés par la commission des sports et de la sécurité pour rédiger ce rapport. Finalement, c'est sous la présidence de M. Buschbeck que nous avons réussi à clore les travaux sur cet objet. Voici donc ce rapport, qui arrive deux ans et demi après le renvoi de cette motion en commission.

Premier débat

M. Armand Schweingruber (L). Je n'ouvre pas le débat mais j'apporte simplement une précision qui me paraît élémentaire. En lisant la motion rappelée en tête du rapport que nous avons reçu, je constate que ses auteurs sont des gens à qui la notion même d'uniforme donnera toujours de l'urticaire et je vois, dans les considérants, la volonté de Genève d'être une ville de paix. Mais il n'y a aucune contradiction entre une armée défensive comme celle de la Suisse et la volonté de Genève d'être une ville de paix, car avoir une armée défensive, ce n'est pas vouloir faire la guerre, mais chercher à l'éviter.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Pour intéressants qu'aient été les travaux de la commission des sports et de la sécurité, il est évident que le groupe libéral s'opposera à cette motion M-202. C'est d'autant plus évident lorsque l'on considère que ce projet, en l'état, est absolument irréalisable; il pourrait éventuellement se concrétiser dans un délai de plus d'une quinzaine, voire d'une vingtaine d'années, à savoir au terme des accords qui lient le Canton et la Confédération. Il nous semble, aujourd'hui, totalement hors de propos de devoir traiter un sujet de ce type.

Nous nous opposons bien évidemment à cette motion. Peut-être que, dans quinze ou vingt ans, nos successeurs reprendront ce dossier, avec, à ce moment-là, une liberté de manœuvre que nous n'avons pas maintenant.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Les socialistes, pour leur part, soutiendront cette motion, car il ne s'agit pas d'attendre vingt ou vingt-cinq ans avant de

proposer des mesures concernant ces terrains en ville de Genève. En effet, si l'on considère, selon le projet Armée XXI, que des terrains situés aux Vernets vont se libérer peu à peu et dans un délai fort lointain, on pourrait toutefois penser, au vu des difficultés financières de la Confédération, que ces terrains pourraient être disponibles plus rapidement. Les besoins de l'armée sont certainement moins élevés aujourd'hui que ce qui a été affirmé.

En conséquence, le Parti socialiste soutient cette motion parce qu'il semble important de pouvoir anticiper sur l'aménagement futur de ce secteur. C'est une des raisons pour lesquelles, d'ailleurs, le Parti socialiste a déposé la motion M-356, qui a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui étudie actuellement l'aménagement de l'ensemble du secteur des Vernets – patinoire comprise – et des abords des berges de l'Arve, et non seulement celui du terrain de l'actuelle caserne.

Aujourd'hui, il est certain que la Ville peut contribuer à faire avancer le débat sur l'aménagement de ce secteur, notamment par un plan directeur de quartier qui, rappelons-le, engagerait les autorités; son élaboration nécessiterait un travail de longue haleine. Je crois que la droite reproche assez souvent à la gauche de traîner quant aux mesures d'aménagement, mais, pour une fois que nous anticiperions les événements et que nous ferions preuve d'imagination dans la concrétisation de la motion socialiste M-356 – en préparant un territoire, en créant des logements et en accueillant des activités – ce serait là une formidable opportunité. De la même façon, nous avons la possibilité de requalifier les berges de l'Arve et de préparer peu à peu le terrain de la caserne des Vernets, en vue de la création de logements dans une situation favorable, en tenant compte des espaces publics. C'est pourquoi le Parti socialiste vous invite à accepter cette motion M-202 et à admettre qu'elle est intimement liée aux travaux actuels de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Cela n'étonnera personne que notre groupe appuie cette motion M-202, non seulement pour l'avoir signée, mais parce que ce n'est pas la première fois que nous venons devant ce Conseil pour demander que l'armée – qui réduit d'ailleurs fort heureusement ses effectifs au niveau suisse – quitte le centre-ville, comme elle l'a fait dans d'autres cantons qui ne sont pas connus pour être antimilitaristes. En outre, cette convention ne nous lie pas jusqu'en 2025; elle existe et elle est négociable, comme d'autres, puisque, je peux vous le dire – certains n'ont pas dû la lire – elle prévoit un retour en tout temps au Canton de Genève de la libre jouissance des terrains, bâtiments et installations de la place d'armes, pour autant, bien évidemment, que nous mettions à disposition d'autres lieux dans le canton, dont l'armée dispose déjà largement.

Je me rappelle les premières velléités de déplacement du Musée d'ethnographie. A l'époque, nous avions même déposé la motion M-316, qui n'avait pas passé. Il s'agissait d'étudier la mise à disposition de l'arsenal – qui appartient au Canton de Genève, d'ailleurs – pour dédoubler le Musée d'ethnographie. Je ne suis pas sûr que nous ayons eu tort d'être les premiers à y penser, parce que cette proposition pourra être reprise dans les années à venir, faute de pouvoir se mettre d'accord avec le Canton et les communes – c'est un détail en passant.

Nous allons soutenir cette motion M-202 pour demander au Conseil administratif d'entamer des négociations avec le Canton et la Confédération en vue de libérer des espaces qui sont, d'urgence, prioritaires pour que nous puissions développer la ville en ville, pour le bien des habitants et des logements dont ils ont besoin.

M. Georges Queloz (L). Vous transmettez à M. Broggin, Monsieur le président, que nous n'avons pas trois ans de retard. Nous avons dû attendre assez longtemps des réponses à des lettres qui venaient aussi bien du Conseil fédéral que de l'Etat, mais nous avons encore vingt ans d'avance. Cette motion M-202 n'avait pas d'autre objectif que celui d'une provocation politique. Eh bien, je peux vous dire que nous savons depuis longtemps que vous n'avez pas, en matière de gestion, une vision à si long terme, car vingt ans, pour vous, c'est presque une éternité. Il s'agit donc bien d'une provocation politique et il n'appartient pas à ce Conseil de prendre des décisions sur un terrain qui appartient à l'Etat. Nous respectons les engagements que l'Etat a pris et nous n'avons en aucun cas l'intention de nous ingérer dans ses affaires, d'autant plus que la réponse a été reçue et la preuve est administrée que le projet Armée XXI fait en sorte que la caserne soit occupée dans des proportions égales ou supérieures aujourd'hui; il y a d'ailleurs des cours de répétition en ce moment, ce qui n'était pas le cas auparavant.

M. Pierre Maudet (R). Pour notre part, groupe radical, nous souhaitons faire une remarque liminaire: nous sommes assez déçus de la teneur de ce rapport pour le moins tendancieux et nous adressons au rapporteur, de la manière la plus formelle, nos plus vifs regrets qu'il se soit permis de citer des commissaires que l'on reconnaît nommément, pour des fonctions qui ne sont pas les leurs dans le cadre du Conseil municipal. Nous regrettons qu'il se soit livré, alors qu'il nous a habitués à des textes d'une meilleure tenue, à quelques règlements de comptes par rapport interposé.

Cela étant dit, cette motion M-202, qui démarrait assez mal puisqu'elle contenait un certain nombre de contrevérités énumérées dans les considérants, ne pouvait que mal aboutir. Grâce à l'Alternative, dans ce Canton, depuis mars 2000,

nous savons que les Genevois sont très attachés à la présence de l'armée sur le territoire genevois, puisqu'ils ont refusé, à une très large majorité de plus de 65%, l'initiative populaire cantonale IN-109 «Genève, République de paix», qui visait à ce que l'armée déguerpisse du territoire. Grâce à vous, nous savons que les Genevois sont attachés à la présence militaire, nous nous en félicitons – nous ne nous laissons pas de le rappeler ici – et, comme l'a dit tout à l'heure M. Mino, si on veut que l'armée disparaisse du territoire de la Ville de Genève, il faudra, à ce moment-là, proposer des terrains équivalents ailleurs dans le canton. Nous sommes prêts à créer une plaque pour M. Künzi, en témoignage de notre reconnaissance éternelle pour la création d'une nouvelle caserne, qui ne manquerait pas de coûter très cher, ailleurs, à Soral, à Avully, ou dans un des villages proches de la place d'exercices d'Epeisses. Vous l'avez bien compris, cette proposition de M. Mino et cette motion sont tout simplement irréalistes, contre-productives et contraires à la volonté populaire. C'est la raison pour laquelle nous nous y opposerons, bien évidemment.

J'aimerais faire une deuxième remarque, parce qu'une question de bon sens se pose. Il est vrai que si on regarde aujourd'hui une carte satellite de la ville de Genève, on remarque qu'il y a relativement peu d'espace libre pour la construction. L'un de ces espaces – et là, je suis prêt à donner raison à M^{me} Valiquer Grecuccio – est la zone des Vernets, qui présente l'intérêt d'être au centre-ville et de permettre la construction de logements. Un autre de ces espaces est sans doute celui d'Artamis, dont on devrait bientôt reparler dans cette enceinte, en matière de logements.

Soyons logiques, si nous votons cette motion ce soir et si vous voulez le déplacement des terrains militaires, il nous faut concrètement nous demander à quel endroit nous pourrions construire une caserne équivalente, voire supérieure en termes de place et d'occupation de lits. Je vous rappelle que l'armée est régulièrement sollicitée à Genève, notamment pour que notre ville puisse tenir son rôle international dans le cadre des gardes d'ambassades, et la caserne est par conséquent régulièrement utilisée pour loger des soldats qui viennent de toute la Suisse.

Qu'on nous dise concrètement quelle commune va accueillir cette caserne, et si les citoyens genevois – qui ont payé les rénovations par le biais du Canton, donc les contribuables – sont prêts à payer une nouvelle caserne! C'est la vraie question qui se pose et à laquelle personne ne répond favorablement sur vos bancs. Alors, un peu de logique, Mesdames et Messieurs, refusons ce soir cette motion! Je m'adresse à M^{me} Valiquer Grecuccio, Monsieur le président, vous lui transmettez: nous serions intéressés de voir ce qui se passera dans vingt ou vingt-cinq ans – cela fait un an que vous êtes dans ce Conseil, Madame – où et quand on créera de nouveaux logements, sans se contenter de transformer des projets privés de logements sociaux, excellents par ailleurs, en logements municipalisés.

Les vraies questions se posent pour la Roseraie, sujet sur lequel vous n'étiez pas aussi unanimes, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux à notre gauche, et pour Artamis. Qu'advient-il de cette zone qui, carte satellite à l'appui, peut aussi poser des problèmes quant à l'aménagement de notre ville et au développement des logements? Ce sont là, Mesdames et Messieurs, les vrais enjeux au tournant desquels nous vous attendrons, parce que, sur ces questions-là, vous n'êtes pas fiables.

M. Damien Sidler (Ve). J'aimerais intervenir rapidement en marge de cette motion. Son titre est «Armée XXI: quelles conséquences pour la Ville de Genève?» Nous venons de voir les effets positifs pour la Ville de Genève si elle récupère des terrains pour y construire du logement; mais, si cela n'est pas possible, il faudra probablement supporter des conséquences négatives, étant donné que le dégraissage de l'armée se poursuit. Effectivement, les effectifs de la protection civile augmentent et c'est bien à la Ville de Genève d'assurer le tournus de ces cours de répétition. M. Hediger n'est malheureusement pas là, mais j'aurais bien voulu lui poser une question sur ce qui se prépare au budget 2005, puisque la Ville va devoir assumer des cours de répétition pour l'ensemble des personnes astreintes, jusqu'à l'âge de 40 ans à peu près, deux jours par année. Alors que, actuellement, il y a déjà des sureffectifs à la protection civile, que se passera-t-il pour ce budget 2005? Nous n'aurons pas de réponse ce soir, hélas!

M. Michel Ducret (R). Je trouve quand même un peu fort d'entendre dire qu'il faut développer la ville en ville. C'est un slogan, mais pas une réalité pour l'Alternative, qui s'oppose à chaque réel projet de construction de logements qui se présente ou se concrétise. C'est un prétexte d'ailleurs très intéressant et je vais vous l'expliquer.

Les Vernets sont le seul grand espace de verdure dans cette partie de la ville. Vous allez me dire de faire attention, que ce n'est pas un véritable espace de verdure, qu'il y a des militaires, et ainsi de suite. Mais alors, à ce sujet, c'est l'Alternative elle-même, et les Verts notamment, qui se sont battus pour le maintien d'une villa devenue sursécurisée et complètement privée à Contamines parce que, pour eux, c'était une zone de verdure qu'il fallait préserver. On a vu la même chose dans le quartier de la Forêt: opposition aux constructions de logements, même prétexte encore à la Roseraie. Chaque fois, la verdure privée, inaccessible à tout un chacun, entourée de hauts murs surplombés de caméras pour qu'on ne puisse pas entrer, doit être préservée, alors qu'on peut s'attaquer à la verdure des Vernets parce que, là, il faut bâtir et construire, créer un bel aménagement avec un

peu de verdure... Cela ne tient pas la route, ce sont de mauvais arguments. Finalement, les projets émanant de la gauche se bousculent sur ce terrain des Vernets, on veut tout y mettre – tout ce qu'on n'accepte pas ailleurs. On se jette là-dessus parce qu'on sait qu'on pourra lancer toutes les études possibles et imaginables. Mais il vous faudra du temps, Mesdames et Messieurs, avant de trouver les crédits pour financer l'achat de terrains dans la campagne genevoise et la construction d'une nouvelle caserne pour les besoins de l'armée à Genève. M. Maudet l'a rappelé tout à l'heure: croyez-moi, là, je vous attends, car vous ne voterez pas non plus ces crédits-là! Vous ne faites qu'amuser la galerie et tromper la population en disant: «Nous avons une solution pour le logement social qu'on a refusé partout ailleurs... une solution irréaliste, mais, au moins, on rêve!»

Vous nous demandez ce soir de partager vos rêves et de voter pour vos solutions. Mais cela n'est pas réel, Mesdames et Messieurs, c'est de la tromperie; votre réponse n'en est pas une, tout simplement.

Rappelez-vous également que la présence de cette caserne au centre de notre ville permettra également aux Vernets d'offrir de plus en plus de places à de nombreuses activités civiles, puisque le projet Armée XXI réduira son taux d'occupation militaire. J'ai d'ailleurs été étonné que cela ne soit relevé nulle part dans ce rapport. La caserne offre énormément de prestations aux civils et aux activités publiques, notamment aux manifestations sportives, pour l'accueil de toute une population qui ne peut pas s'offrir l'hôtel. Certains viennent du tiers monde pour suivre des cours dans la nouvelle Maison de la Paix que la Confédération nous a payée. Tous ces gens, qui sont d'ailleurs généralement des militaires, sont logés à des tarifs très modestes à la caserne des Vernets. Ce sont aussi des prestations que Genève doit offrir à tous ces hôtes étrangers.

Voilà des exemples d'activités de cette caserne, mais on peut encore citer les artistes de Holiday on Ice, qui disposent là également de terrains pour y mettre leurs caravanes. Il y a énormément d'activités et de prestations offertes par la caserne à Genève, dont vous avez une vision étriquée, Mesdames et Messieurs. C'est trop réducteur et trop facile de ne voir que le côté négatif des choses, celui que vous voulez bien voir. Voilà ce que je voulais relever concernant cette affaire et je vous invite en conséquence à ne pas suivre cette motion M-202.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Au nom du Parti socialiste, j'ai trois petites remarques à faire.

Premièrement, si anticiper veut dire partager un rêve, eh bien, effectivement, nous sommes très contents de faire partager des rêves car, au moins, c'est une façon de créer quelque chose pour les générations futures.

Deuxièmement, construire la ville en ville n'est pas du tout le slogan du Parti socialiste car, pour nous, c'est un mode de faire complètement dépassé qui ne tient pas compte de la réalité urbaine d'aujourd'hui.

Troisièmement, Monsieur le président – vous transmettez à M. Maudet – pour nous, il n'y a aucun problème, car la ville ne s'arrête pas à ses frontières. Effectivement, le Parti socialiste a un programme de construction de logements qui s'étend au-delà.

M. Roman Juon (S). Je ne sais pas si j'ai rêvé en lisant la presse ces dernières semaines, mais j'ai trouvé passionnante la déclaration de M. Samuel Schmid, conseiller fédéral, dans laquelle il parle de l'armée et de la troisième révolution militaire. En ce sens, on devrait arriver à une cinquantaine de soldats professionnels et à une septantaine de soldats tels qu'ils sont aujourd'hui. (*Rires.*)

M. Pierre Maudet (R). Il y en a 50 000!

M. Roman Juon. Si vous faites les calculs et les soustractions, il n'y aura plus que les gradés et c'est une réalité, puisque les chiffres sont déjà donnés et que le conseiller fédéral se penche sur cette modification de l'armée. Je crois qu'il vaut mieux être utopiste, dans ce sens-là c'est une bonne chose. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons tout à fait raison de penser que les casernes, un de ces quatre matins, si ce n'est dans les cinq à dix ans, pourront aller ailleurs. Je rappelle que le terrain destiné aux constructions d'immeubles aura une valeur marchande monnayable.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Ce soir, nous sommes inondés avec les poncifs habituels tels que, notamment, gouverner, c'est prévoir, ou regardons en avant. Je constate aujourd'hui que le Conseil administratif est tellement occupé qu'il ne peut même pas siéger avec nous; mais, s'il est occupé, c'est probablement pour des problèmes actuels et non pas pour ceux que nous rencontrerons dans vingt ou vingt-cinq ans. Je crois que si gouverner, c'est prévoir, il faut aussi savoir raison garder et orienter l'action de nos gouvernants et de notre exécutif vers des problèmes actuels. Certes, il ne faut pas oublier le futur et je pense qu'on lui fait la part belle dans bien des cas. Essayons d'éviter les situations comme celles-ci où, à l'évidence, les issues envisagées tout à l'heure par M. Mino ne sont qu'un miroir aux alouettes! Personne ne sera d'accord, ici, de financer un quelconque transfert de cette caserne dans un autre endroit du canton, et je doute fort que l'Etat soit d'une générosité telle qu'il offrira cela à la Ville de Genève sans

demander de contrepartie. Cessons d'encombrer le Conseil administratif avec des éléments de ce type, qui lui donnent pour mission d'entamer des négociations qui n'aboutiront à rien, et laissons-le agir sur des problèmes d'aujourd'hui, où il pourra effectivement avoir une action concrète!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Monsieur le président, vous transmettez à la préopinante socialiste, qui nous disait rêver de ce qu'elle va faire dans les cinq ou dix prochaines années, que, personnellement, aujourd'hui, je rêve de logements. Cela fait huit mois que je suis dans ce Conseil et la gauche n'en a créé aucun! (*Applaudissements.*)

M. Roberto Broggini, rapporteur (Ve). Effectivement, il ne faut pas que certains s'étonnent, s'ils se pavent dans leur fonction officielle en uniforme de capitaine, qu'ils se retrouvent mentionnés dans les rapports... Ils ne doivent pas avoir honte d'être capitaines. Cela dit, j'aimerais simplement rappeler que la population de la ville de Genève, dans six de ses arrondissements, avait accepté l'initiative populaire cantonale «Genève, République de paix» et que, le 26 novembre 1989, c'est l'ensemble du canton qui avait voté pour une Suisse sans armée!

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion est acceptée par 37 oui contre 33 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des autorités cantonales et fédérales afin de récupérer les terrains occupés par l'arsenal et la caserne, pour les affecter à un usage civil et public.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 septembre 2003 en vue:

- de l'ouverture d'un crédit de 1 504 000 francs destiné à la construction et à l'aménagement de la première étape d'une nouvelle voie de desserte entre la rue du Grand-Pré et la rue Chandieu;
- de l'ouverture d'un crédit de 244 000 francs destiné à la construction du réseau public d'assainissement d'une nouvelle voie de desserte située entre la rue du Grand-Pré et la rue Chandieu;
- du remembrement foncier entre A & A Real Estate Grand-Pré SA et les domaines public et privé de la Ville de Genève et de la constitution d'une servitude d'usage en faveur de la parcelle 4092C (nouveau numéro 5027) sur la parcelle 4092B (nouveau numéro 5087) (PR-303 A)¹.

Rapporteur: M. Gérard Deshusses.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 13 et 27 janvier, les 3 et 24 février ainsi que les 2 et 16 mars 2004, sous la présidence de M. Eric Rossiaud, pour étudier cette proposition. Que M. Christophe Vuilleumier qui a assuré l'excellente prise de notes de ces séances soit remercié de son remarquable travail.

Bref rappel de la proposition

Le 30 octobre 1996, le Conseil d'Etat approuvait le plan localisé de quartier N° 28748-215 portant sur la construction d'un ensemble de bâtiments de logements et de surfaces d'activités entre les rues du Grand-Pré et Chandieu.

De son côté, le Conseil municipal émettait des réserves et préconisait dans un arrêté en date du 14 mai 1996 que deux des bâtiments soient affectés à des activités dépendantes de Landis et Gyr, voire, à défaut, à des activités industrielles.

La Ville de Genève est également intervenue avec succès auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) afin d'améliorer le bilan logements sur ce périmètre.

¹ Proposition, 2022.

Par ailleurs, suite à l'octroi de l'autorisation de construire N° DD 96593/2, accordée à A & A Real Estate Grand-Pré SA, permettant la réalisation d'un immeuble administratif à la rue du Grand-Pré 68-70, la Ville de Genève souhaite prendre possession des terrains cédés au domaine public municipal en vue de l'aménagement d'une voie de desserte, accompagnée d'une allée arborisée.

Travaux de la commission

13 janvier 2004

a) Audition de MM. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et de Francis Gremion, adjoint de direction au Service études et constructions, ainsi que de M^{me} Jeanine Guye-Matthey, architecte

M. Gfeller, plans en main, rappelle que la demande de crédit concerne l'aménagement de la première étape d'une nouvelle voie de desserte entre la rue du Grand-Pré et la rue Chandieu, réseau public d'assainissement compris, ainsi que le remembrement foncier entre A & A Real Estate Grand-Pré SA et les domaines public et privé de la Ville de Genève.

Cette nouvelle rue facilitera l'accès aux bâtiments actuels comme futurs, notamment à un groupement scolaire actuellement projeté.

M. Gfeller explique ensuite qu'il a été décidé de créer une voie à statut privé parallèlement à la nouvelle voie de desserte publique, séparée par une allée piétonnière. Cette voie privée servira aux ambassades qui s'installeront dans le bâtiment en construction, rue du Grand-Pré 68-70, soit la future Maison de l'Europe. Le domaine public couvrira l'ensemble du périmètre, d'un côté à l'autre de la desserte prévue, soit de façades à façades, et il a été décidé de traiter le côté sud, soit la voie réservée aux seules ambassades comme un espace sécurisé. Il s'agira néanmoins – il convient de le préciser – d'une privatisation de l'usage et non de la propriété.

M. Gfeller ajoute encore que, si les accords entre la Ville, l'Etat et les propriétaires aboutissent, il sera possible de prolonger cet aménagement, à l'exclusion de la voie sécurisée, en direction d'un groupement scolaire à prévoir.

b) Discussion en présence de M^{me} Guye-Matthey et de MM. Gfeller et Gremion

Au cours de la discussion qui s'engage, M. Gfeller signale encore que, dans cette première étape, les places de parc sont prévues de part et d'autre de la rue, mais que la deuxième l'étape comprend la création d'un garage souterrain qui permettrait une limitation du parage des véhicules en surface.

M. Gremion, quant à lui, explique que le revêtement des voies de circulation sera bitumé, comme à l'habitude et que les canalisations se situeront à une pro-

fondeur de 3 m. La chaussée aura une largeur de 10,87 m, le trottoir de 1,75 m. Un mail piétonnier en gravier, large, quant à lui, de 8 m, sera en outre réalisé. Il séparera la voie à statut privé – d’une largeur de 6,50 m – de la desserte elle-même, et non pas le pied des immeubles de logement, côté nord. Ce choix répond à des exigences de sécurité, mais ne diminuera aucunement la qualité de l’habitat, puisqu’en ces lieux aucune circulation de transit n’est envisagée, que ce soit à court, moyen ou long terme.

Cette nouvelle desserte sera donc mise en zone 30 km/h, ou même en zone de rencontre, selon le choix qu’effectuera l’Office des transports et de la circulation (OTC) à qui la décision revient. Quant à la voie privée, elle relève d’une question de sécurité relative à ce type de bâtiments. Il convient de souligner que, lors de manifestations, la fermeture de rues sensibles par les forces publiques n’est pas rare et que le dispositif envisagé ici garantira un accès aux autres immeubles en tout temps.

A un commissaire radical qui s’inquiète de cette aliénation du domaine public et qui aimerait en outre savoir qui paie le dispositif prévu, M. Gfeller répond que l’aménagement de cette partie est à la charge du secteur privé. Il reconnaît par ailleurs que l’accès aurait pu être réalisé différemment, mais qu’il aurait alors fallu intervenir en amont de l’octroi des autorisations de construire.

Un commissaire libéral demande qui bénéficiera de la servitude d’usage liée à la voie de circulation privée et pour quelle durée. M Gfeller répond que le bénéficiaire est A & A Real Estate et que nul délai n’a été arrêté. Reste que la Ville peut réactualiser la situation en tout temps. La priorité est de détenir la maîtrise foncière.

c) Discussion de la commission

Une commissaire socialiste propose l’audition du Service des plans localisés de quartier du DAEL ainsi que de l’OTC et du Service des opérations foncières, information et communication de la Ville en la personne, si possible, de M. Ruegg.

Un commissaire libéral suggère également l’audition d’un représentant de A & A Real Estate qui ait connaissance du dossier et de ses ressorts juridiques.

d) Votes

1. L’audition du Service des plans localisés de quartier du DAEL est acceptée à l’unanimité (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T).

2. L’audition de l’OTC est acceptée par 14 oui (2 UDC, 3 L, 1 DC, 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) et 1 abstention (R).

3. L'audition du Service des opérations foncières, information et communication de la Ville est acceptée à l'unanimité (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T).

4. L'audition de A & A Real Estate est acceptée à l'unanimité (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T).

27 janvier 2004

a) Audition de M. Kurer, représentant de la société A & A Real Estate Grand-Pré SA

M. Kurer explique que la société qu'il représente a acheté ce patrimoine il y a trois ans, sans le parking industriel. La demande d'autorisation a été déposée en 2000. Il mentionne que le projet prévoit trois bâtiments, dont le premier sera terminé à la fin de cette année. Il accueillera sur ces 16 000 m² les représentants de la commission européenne, le CTI (Centre de technologies de l'information), quelques ambassades et un restaurant. Un deuxième bâtiment sera quant à lui rénové, alors qu'un troisième, affecté à des logements, remplacera l'immeuble qui abrite actuellement encore Sedecco. Il souligne que la seconde étape de l'aménagement de la nouvelle desserte ne se réalisera qu'avec la construction de ce troisième immeuble.

Il précise aussi que son entreprise a acquis un droit de superficie concernant l'accès au premier immeuble mentionné, soit la Maison de l'Europe, afin d'assurer une voie sécurisée pour les ambassades qui vont l'occuper.

b) Discussion en présence de M. Kurer

A la question d'un commissaire libéral qui se soucie de savoir qui de la Ville ou de la société A & A Real Estate va payer les aménagements afférents à cette voie sécurisée, M. Kurer précise que le concept de cette voie a été prévu dès l'origine même du projet et que, si le coût des travaux concernant la desserte et le mail, canalisations et arborisation en sus, revient à la Ville, son entreprise prend de son côté en charge en totalité la réalisation de cette voie dite «sécurisée».

M. Kurer explique ensuite à ce même commissaire – qui désire connaître la manière dont les échanges de parcelles se sont effectués entre l'entreprise précitée et les pouvoirs publics pour permettre la création de la desserte – que la rue mesure 3500 m², dont 500 m² qui appartiennent à la Ville. Il rappelle aussi que la première étape de réalisation comprend les deux tiers de cette rue et que son entreprise va céder à la Ville 2000 m² de terrain contre un droit de superficie por-

tant sur 700 m². Il insiste encore sur le fait que la valeur de ces droits est nulle, que différentes options ont été préalablement étudiées, mais que la Ville a préféré cette solution qui est plus simple en termes d'aménagement.

Dans le cours de la discussion, la commission apprend encore qu'il est prévu de construire un parking public de quelque 360 places, 60 étant attribuées aux locataires des trois immeubles, d'autres louées au prix de 2400 francs l'an. Le restaurant sera, lui aussi, ouvert à toutes et tous. Quant au mail, M. Kurer estime qu'il ne conviendrait nullement de le déplacer de l'autre côté de la rue, la Ville ayant librement retenu la solution la plus économique.

c) Discussion de la commission

Alors qu'un commissaire écologiste relève que la disposition du mail ne découle aucunement d'une question de sécurité, aux dires de M. Kurer, d'autres commissaires soulignent pour leur part que cette problématique a bien été évoquée par M. Gfeller.

3 février 2004

a) Audition de M. Philippe Ruegg, chef du Service des opérations foncières, information et communication

M. Ruegg rappelle brièvement que ce projet s'accompagne de propositions foncières concernant notamment une surface de 550 m² du domaine privé de la Ville de Genève. Il explique que 318 m² vont être attribués au domaine public en plus des 1230 m² de A & A Real Estate. Il ajoute que 585 m² du domaine privé de la Ville de Genève seront inscrits en servitude au bénéfice de cette société. Il mentionne ensuite que cette société cédera dans un second temps 1176 m² à la Ville contre une cession de 214 m² en sa faveur.

b) Discussion en présence de M. Ruegg

Un commissaire relève que ce dernier échange n'est pas prévu dans la proposition PR-303, ce que confirme M. Ruegg, tout en insistant qu'ils sont gratuits. En revanche, il souligne que, si la servitude opérée au bénéfice de A & A Real Estate n'est pas limitée temporellement, il est en tout temps possible de la dénoncer, et notamment si son utilité vient une fois à disparaître. Une clause est d'ailleurs prévue dans ce sens, et de plus sans dédommagements, selon un échange de bons procédés. Les terrains seraient alors sans doute attribués à un usage public.

24 février 2004

a) Audition de M. Gilles Gardet, directeur à la Direction de l'aménagement, Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement

M. Gardet rappelle en quelques mots que le plan localisé de quartier (PLQ) a été adopté en 1996. Il remarque que l'essentiel qui occupe la commission se résume à la Maison de l'Europe qui fait l'objet d'une opération privée. Il remarque que, à la suite de quelques observations de la Ville concernant le logement, il a été convenu que la dernière barre face à cette Maison de l'Europe serait dévolue à des logements. Il déclare ne pas pouvoir s'engager sur des délais de réalisation de cette opération, puisque ce projet n'est pas urgent.

b) Discussion en présence de M. Gardet

M. Gardet confirme encore à la commission que le PLQ est initial et qu'il n'a donc subi aucune révision. Il est en outre en force.

Il précise aussi à la question d'un commissaire écologiste que l'emplacement choisi pour le mail résulte de tractations avec le promoteur qui tient à avoir une entrée prestigieuse et sécurisée. Il ajoute que l'autorisation de construire concernant cet espace public n'a pas encore été délivrée par l'OTC.

2 mars 2004

a) Audition de M. Philippe Burri, directeur de l'Office des transports et de la circulation

M. Burri affiche un plan des aménagements prévus et remarque que la Ville a soumis une demande d'autorisation de construire en 2002. L'OTC a alors émis quelques réserves:

- un trottoir indiqué à une largeur de 2 m sur le plan, alors que dans la réalité il est de 1,75 m;
- des stationnements disposés en épi plutôt que de façon longitudinale;
- une traversée piétonne sur la rue du Grand-Pré jugée insatisfaisante.

A la suite à ces remarques, des études complémentaires ont été effectuées par la Ville. Concession devrait être octroyée pour le trottoir – déjà construit – qui conserverait ainsi sa largeur initiale; quant aux autres points, ils ont été réglés, et l'aménagement de la nouvelle rue ne pose plus aucun problème.

b) Discussion en présence de M. Burri

M. Burri précise encore que l'accès à un bâtiment des organisations internationales est toujours particulier. L'entrée est systématiquement prévue par la droite. Quant à l'emplacement du mail, il est lié aux besoins de la Maison de l'Europe.

L'aménagement actuel correspond au plan estampillé qui fait donc foi. La seule modification qui pourrait encore avoir lieu concerne la largeur de ce trottoir, qui devrait atteindre 2 m – la mesure légale – le parage s'effectuant alors longitudinalement et le nombre de places à disposition étant en conséquence réduit de moitié. Mais, comme ce trottoir est déjà réalisé, il y a peu de chance qu'une modification soit exigée.

16 mars 2004*Conclusions et vote de la commission**a) Position des groupes politiques*

Le groupe libéral estime que cette proposition cultive un flou artistique très déplaisant et que la question des coûts réels de l'opération n'est toujours pas réglée. Pareil texte ne devrait pas être voté, s'il n'y avait à la clé la construction de logements. Reste que la boucle de rebroussement prévue, bien que provisoire, laisse songeur. C'est pourquoi la recommandation suivante est proposée:

«Il est recommandé d'attirer l'attention du Conseil administratif sur la nécessité d'indiquer aux usagers qu'ils sont engagés dans une voie sans issue au terme de laquelle ils auront à rebrousser chemin.»

Le groupe de l'Union démocratique du centre partage la position du groupe libéral.

Le groupe démocrate-chrétien rappelle que la Ville de Genève réalise une bonne affaire qui permettra en outre la construction de logements. Il est donc favorable à ce projet.

Le groupe socialiste est également en faveur de cette proposition. Il attire toutefois l'attention sur le potentiel important de logements qui pourrait être encore concrétisé si l'ensemble de l'opération voyait le jour.

Le groupe radical fait la même analyse que le groupe socialiste, de même que le groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants).

Les Verts sont favorables, eux aussi, à ce projet, mais ils regrettent néanmoins la décision de la Ville de Genève concernant l'emplacement du mail qui aurait dû, à leur avis, être réalisé au pied des immeubles de logements.

b) Votes de la commission

Dans un premier temps, la recommandation suivante, proposée par les commissaires libéraux, est soumise au vote de la commission:

«Il est recommandé d’attirer l’attention du Conseil administratif sur la nécessité d’indiquer aux usagers qu’ils sont engagés dans une voie sans issue, au terme de laquelle ils auront à rebrousser chemin.»

Au vote, cette recommandation est acceptée par 14 oui (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 T) et 1 abstention (AdG/SI).

Dans un deuxième temps, le vote de la proposition PR-303 a lieu, dans son ensemble.

Au bénéfice des explications fournies, la commission de l’aménagement et de l’environnement vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, par 13 oui (3 S, 1 T, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 AdG/SI, 2 UDC) et 2 abstentions (Ve), à accepter les trois projets d’arrêtés ci-dessous de la proposition PR-303. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adopté sans modification.*)

Premier débat

(La présidence est reprise par M. André Kaplun, président.)

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je ferai quelques commentaires pour expliquer la position du Parti libéral au sujet de la proposition qui nous est soumise. Dans le cadre de notre travail en commission de l’aménagement et de l’environnement, nous voulions nous assurer d’une ou deux choses. La première est l’aménagement en zone 30 km/h entre la rue du Grand-Pré et la rue Chandieu, qui permettra la nouvelle desserte d’accès aux bâtiments actuels et futurs qui occuperont ce périmètre dont, notamment, trois bâtiments et le groupe scolaire à venir. La seconde, c’est l’amélioration effective du bilan du logement à terme sur ce périmètre, puisque, effectivement, dans la troisième partie des bâtiments qui seront construits, il est prévu du logement, ce qui est extrêmement important pour le Parti libéral.

En revanche, nous nous sommes interrogés sur la seconde voie, dite «à caractère privé», pour la desserte des organisations internationales qui s’installeront dans le bâtiment bientôt terminé. Effectivement, il y a deux mails, dont l’un a été prévu «privé» parce qu’il fallait assurer la sécurité de différentes organisations internationales, futures locataires dans ce bâtiment. Nous voulions aussi, naturellement, être sûrs que l’échange parcellaire prévu entre la Ville et les promoteurs serait respecté et qu’il serait plutôt favorable à la Ville. Nous voulions aussi nous

assurer, pour des raisons évidentes de sécurité, que le mail serait protégé. On nous a garanti que la réalisation de ce dernier – je parle toujours du mail privé – serait entièrement à la charge du promoteur immobilier et que, si le statut de ce bâtiment devait changer, l'affectation de ce mail pourrait, elle aussi, être remise en question.

Nous avons donc été plus ou moins satisfaits des arguments défendus par les uns et les autres. Le Parti libéral a émis quelques doutes, notamment sur un certain flou artistique de cette proposition et sur le coût réel de l'opération, qui semble ne pas être réglé à ce jour. C'est bien parce que, dans la troisième phase de ce projet, il y a des logements à la clé que nous avons décidé, nous, Parti libéral, de voter cette proposition avec, néanmoins, une petite recommandation relative à la boucle de rebroussement provisoire. Je dois le dire, celle-ci nous a laissés quelque peu songeurs. C'est la raison pour laquelle le Parti libéral a proposé une recommandation à l'intention du Conseil administratif sur la nécessité d'indiquer clairement aux futurs usagers qu'ils seront engagés dans une voie sans issue. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sur cette proposition.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Il est recommandé d'attirer l'attention du Conseil administratif sur la nécessité d'indiquer aux usagers qu'ils sont engagés dans une voie sans issue, au terme de laquelle ils auront à rebrousser chemin.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté sans opposition (1 abstention).

Ils sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 504 000 francs destiné à la construction et à l'aménagement d'une nouvelle voie de desserte entre la rue du Grand-Pré et la rue Chandieu.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 504 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2025.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1962;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 244 000 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de Genève de 43 000 francs, soit un montant brut de 287 000 francs, destiné à la construction du réseau public d'assainissement d'une nouvelle voie de desserte située entre la rue du Grand-Pré et la rue Chandieu.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 244 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par un prélèvement de 244 000 francs sur le compte «Fonds taxes d'écoulement», rubrique 28201.230.103.

Si tel ne devait pas être le cas, la dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2010.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe, en vue de l'aménagement de la nouvelle voie de desserte entre la rue du Grand-Pré et la rue Chandieu, intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et le propriétaire, soit A & A Real Estate Grand-Pré SA, pour les cessions, à titre gratuit, suivantes, selon le tableau de mutation provisoire 42/1999, ci-joint:

- Cession au domaine public de la Ville de Genève:
Parcelle N° 3735B d'une surface d'environ 318 m² et parcelle N° 3735C d'une surface d'environ 239 m², propriété privée de la Ville de Genève.
Parcelle N° 4092A d'une surface d'environ 1230 m², propriété de A & A Real Estate Grand-Pré SA.
Parcelle N° 4092E d'une surface d'environ 937 m², propriété de A & A Real Estate Grand-Pré SA;
- Cession à A & A Real Estate Grand-Pré SA:
Parcelle N° 3735A d'une surface d'environ 214 m², propriété privée de la Ville de Genève;
- Cession au domaine privé de la Ville de Genève:
Parcelle N° 4092B d'une surface d'environ 585 m², propriété de A & A Real Estate Grand-Pré SA et constitution d'une servitude d'usage à destination de desserte du bâtiment sur cette parcelle en faveur de la parcelle N° 4092C;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude permettant l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 novembre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 370 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment et de son annexe situé à la rue de la Coulouvrenière 15, place des Volontaires 1, quai des Forces-Motrices, parcelle 86, feuille 4, commune de Genève, section Plainpalais (PR-315 A)¹.

Rapporteur: M. Roberto Brogini.

La commission des travaux s'est réunie les 28 janvier, 4 et 25 février 2004, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier la proposition PR-315 du Conseil administratif en vue de la rénovation d'un immeuble de logements modiques, d'une ferblanterie et d'un café à inscrire certainement dans l'inventaire des établissements publics.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que nous remercions vivement.

Petite note historique récente

Le 15 juin 1962, le Conseil municipal décide d'acquérir le capital-actions d'une société immobilière propriétaire d'une parcelle sise à la rue de la Coulouvrenière 15, place des Volontaires 1-1 bis et quai des Forces-Motrices. Vu la brièveté, qui est l'usage à l'époque, du rapport de M. Cerrutti, le rapporteur d'aujourd'hui, sans vouloir par trop s'étendre, ne résiste pas à vous livrer les considérations du Conseil municipal il y a quarante-deux ans:

¹ Proposition, 3683.

«La commission des travaux s'est rendue sur place, le 30 mai 1962, sous la présidence de M. Thévenaz, conseiller administratif, en vue d'examiner l'immeuble qui fait l'objet de la proposition d'acquisition présentée par le Conseil administratif.

»La commission s'est rendu compte de l'intérêt que cet achat présente pour la Ville de Genève, puisqu'il lui permet de prendre position dans un secteur où les propriétés municipales sont peu nombreuses. L'opération, basée sur le rendement de l'immeuble actuel, est traitée à des conditions favorables et détermine une valeur au mètre carré bâti de 1290 francs, la surface totale étant de 279 m².

»L'acquisition de la parcelle N° 86 implique l'acquisition du capital-actions de la SI Place des Volontaires et Coulouvrenière 15. Les frais de liquidation de cette dernière ont été chiffrés à 3300 francs environ.

»Convaincu de l'intérêt de l'opération, la commission des travaux, à l'unanimité, vous recommande, Messieurs les conseillers, d'accepter le projet d'arrêté suivant: (...)»

Ce qui fut fait. Ce que ne dit pas le rapport, c'est la motivation de cet achat. Il convenait d'acquiescer cette parcelle dans la perspective de l'agrandissement du quai des Forces-Motrices qui devait accueillir force automobiles dans la perspective des voies rapides qui allaient border les rives du Rhône. C'est du moins ce que nous apprend la lecture du plan d'aménagement 24818 qui donnait aux pouvoirs publics l'instrument légal pour assurer la création d'une nouvelle voie routière le long des berges du Rhône. Jugé vétuste, l'ensemble du quartier de la Coulouvrenière était voué à la démolition et devait être reconstruit selon de nouveaux principes d'urbanisme. Le résultat est, par exemple, le 2-4, rue des Rois, le 7-9 ou le 23, rue du Stand.

En 1984, vingt-deux ans après, sur demande du Département des travaux publics, le Conseil administratif proposait au Conseil municipal d'abroger le plan d'aménagement de l'îlot compris entre les rues de l'Arquebuse, du Stand et le quai des Forces-Motrices. En lisant la proposition N° 97, nous cueillons la phrase suivante qui, certainement, s'applique à l'objet que nous traitons aujourd'hui, soit encore vingt ans plus tard: «Ce (nouveau) plan fera prochainement l'objet d'une information au Conseil municipal et à la population; il a pour but d'orienter les nouveaux projets du quartier afin:

- de maintenir des bâtiments, de logements principalement, dont la rénovation est aisée;
- (...)»

Ce qui n'est pas faux. Le rapporteur a le souvenir d'avoir entendu M. Gérard Rossi, l'ancien tenancier du café des Forces-Motrices, Chez Tonton, que les travaux allaient se faire bientôt. Pour indication, le café coûtait 1,60 franc.

Présentation et auditions**Séance du 28 janvier 2004**

Présentation de la proposition par M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, MM. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, Ihne et Foëx, collaborateurs au Service d'architecture, ainsi que Plojoux, architecte mandataire, et Khaghani, collaborateur

Un bref historique à partir du milieu du XIX^e siècle est dressé. Le lecteur voudra bien se référer à la notice contenue dans la proposition du Conseil administratif. Il convient tout de même de noter la présence dans le café de fresques représentant la baie de Rio de Janeiro et le Brésil, peintes par Ferrero en 1900 vraisemblablement. Ce type de peinture, très à la mode à la suite des diverses expositions universelles et autres du XIX^e siècle, se retrouve aussi dans les gares françaises du PLM (Paris-Lyon-Marseille), notamment, ainsi que dans de nombreux bistrots français. Nous voyons par là une influence de l'arrivée du train à Genève depuis Paris et la Méditerranée. Il s'agit certainement du seul exemple de ce type à Genève. L'ancien miroir au mercure se trouvant entre les deux fresques a récemment été brisé. Depuis, il a été remplacé par un matériau actuel.

Les derniers travaux importants effectués sur cet immeuble datent de 1946. Le bureau Braillard a transformé la toiture qui était à quatre pans. Un étage supplémentaire de logements a pris place sous la nouvelle toiture avec deux petits appartements peu commodes. A l'occasion de ces travaux, des salles de bains ont été construites et une extension de la zinguerie du rez-de-chaussée en direction du quai des Forces-Motrices a été créée, en modifiant la toiture originelle de l'annexe.

Parmi les travaux projetés, il est question de reprendre entièrement les toitures, immeuble et annexe. Les appartements seront refaits au niveau sanitaire et le chauffage central sera installé. Actuellement, seuls le bistro et l'appartement qui en dépend au premier étage disposent d'un tel équipement, quoique obsolète. Les installations électriques et la ventilation seront mises à neuf. Des pistes sont recherchées pour l'installation des déchets afin de respecter la nouvelle loi (L 1 20, article 17). On ne note pas de locaux pour les bicyclettes ou poussettes. Les W.-C. du café seront déplacés à l'intérieur de l'établissement; ils donnent actuellement dans le couloir. La porte de liaison entre le café et l'allée sera supprimée.

Sur la façade, les pierres de molasse usées des encadrements de fenêtres seront remplacées par de la pierre de Saint-Paul. Le chaînage d'angle devra être repris. En revanche, les rideaux métalliques des vitrines du rez-de-chaussée n'ont pas fait l'objet d'attention. Personne ne semble s'y être intéressé et ne connaît leur état. Les caissons seront maintenus mais condamnés. A ce propos, il est curieux de constater que de nombreuses installations similaires sont toujours en

état dans le même quartier, chose révélée par les événements du sommet du G8 de 2003. Il est malheureusement notoire que la Ville ne s'intéresse pas à ces éléments métalliques, utiles en cas de vacances, pour la nuit ou pour prévenir des bris de vitrines lors de manif et qui coûtent nettement moins cher que des assurances et sont beaucoup plus élégants que des panneaux de bois vissés à la vavite. Ce phénomène a pu être constaté également au Café Le Fribourgeois, à la rue Jean-Jacques-Rousseau, où une vitrine de luxe qui révèle aujourd'hui une bijouterie a remplacé un vieux bistro genevois dans un immeuble de la Gérance immobilière municipale (GIM).

Les volets aux étages seront, eux, refaits. Des doubles fenêtres isolantes seront placées dans l'encadrement, ainsi l'on pourra conserver les fenêtres en chêne d'origine.

Une augmentation du gabarit a été envisagée et un contact a été pris avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Le secrétaire aurait confirmé l'intérêt actuel sur le plan esthétique. L'architecte doute de la délivrance des autorisations nécessaires et craint pour la statique du bâtiment. M. Ruffieux remarque que le gabarit est à l'échelle de la place et qu'il mérite d'être préservé.

La démolition et la reconstruction d'un nouvel immeuble amèneraient des loyers de l'ordre de 5000 francs la pièce par an contre 3000 francs avec la solution envisagée, explique M. Ruffieux. M^{me} Payeras indique que l'on ne peut construire au-dessus de la zinguerie du fait de la loi sur les cours d'eau qui oblige un dégagement de 10 m depuis la rive. Actuellement, l'on bénéficie de l'antériorité de la construction basse, l'annexe de la zinguerie, par rapport à l'adoption de la loi. A noter que, lorsque l'on parle de la zinguerie, il s'agit aujourd'hui d'une entreprise de ferblanterie et d'installations sanitaires, le zinc n'étant plus d'usage.

A propos de cette annexe, un commissaire doute de la facture originelle du bandeau qui finit la construction en hauteur. Un croquis (annexe 1) le confirme.

Séance du 4 février 2004

Audition de M. Philippe Beuchat, conseiller en conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève

Le dossier a été examiné en 1998-1999 par la Conservation du patrimoine. Aucun commentaire particulier n'avait été formulé, si ce n'est la conservation des fenêtres, le bâtiment devant faire l'objet d'une rénovation.

Il est certain que le bâtiment existait en 1898, une photo en témoigne. Au fond de la parcelle, côté Rhône, se trouvait un jardinet.

Le bâtiment n'est pas protégé, ni à l'inventaire. Par contre, il appartient à l'ordonnance de la place. La verrière sur la place donne du caractère à la terrasse.

En ce qui concerne une surélévation, M. Beuchat estime que cela modifierait considérablement le bâtiment. A la lecture des conclusions de la CMNS, il apparaît que la volonté de valoriser ce bâtiment dans son contexte actuel est exprimée.

Séance du 25 février 2004

Audition du M. Armand Brulhart, représentant de la CMNS

M. Brulhart rappelle l'importance de cet ancien quartier militaire articulé autour de la place des Volontaires, quartier où l'on trouve aussi les rues du Tir, de l'Arquebuse, du Stand. Avec l'arrivée de l'industrie au XIX^e siècle et l'utilisation de l'eau comme force motrice, le quartier a vu s'implanter diverses manufactures et notamment l'Usine genevoise de dégrossissage d'or (UGDO), transformée en centre culturel alternatif, ou l'usine à gaz, parcelle actuelle d'Artamis.

La place des Volontaires a été structurée autour du bâtiment des Forces-Motrices et le premier document disponible concerne son inauguration par le conseiller administratif et ingénieur Turrettini. Selon M. Brulhart, ce bâtiment en était le centre et les autres éléments, arrivés plus tard, lui étaient en quelque sorte soumis.

Questionné à propos du bistro et de ses fresques, M. Brulhart estime qu'un inventaire des vieux bistros de Genève devrait être mené. Certains de ces établissements ont un certain poids et un vécu. Ils méritent d'être mieux conservés.

A propos de l'annexe du bâtiment, M. Brulhart estime que le bas gabarit permet un certain dégagement qui a l'avantage de permettre une transversalité de la vue sur le quai.

A propos des volets métalliques, M. Brulhart pense qu'ils appartiennent à une tradition genevoise. Celle-ci a sa valeur et il convient de maintenir ces volets métalliques.

Audition de MM. Mario Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale, et Charles Lassaue, directeur adjoint à la Direction des finances

M. Cavaleri indique que l'immeuble a été acheté il y a plus de quarante ans. La Ville de Genève pensait le raser pour aménager les quais. La situation a changé et le bâtiment s'est dégradé, faute d'entretien. Il convient donc d'intervenir. L'immeuble n'a pas de valeur architecturale, mais il comporte des logements. Les aspects techniques émanent du service concerné, celui d'architecture, la GIM a participé à l'élaboration du projet et du plan financier.

Pratiquement, deux locataires devront être déplacés lorsque les travaux commenceront. Ils pourront revenir plus tard, s'ils le souhaitent. La rénovation devra se faire conformément aux dispositions de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) et le bail est lié au Code des obligations.

Concernant l'élaboration du plan financier, il apparaît que la GIM et le département des finances sont en conflit avec le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Pour le département des finances, la viabilité financière d'un projet ne devrait pas se baser sur des objectifs politiques de logements bon marché, mais sur des taux de rentabilité déterminés par la valeur de l'argent. Une fois ce calcul réalisé, une aide personnalisée peut être accordée pour les locataires. L'obligation faite par la détermination des besoins prépondérants de la population contenue dans la LDTR oblige le département des finances à tenir compte d'un taux d'investissement rentable de 38,4% sur cet objet, alors qu'il est admis, par les professionnels de l'immobilier, que celui-ci devrait se situer autour des 70%. Un taux supplémentaire a encore été demandé qui rabaisse pour cet immeuble le taux d'investissement rentabilisé à 36%, soit 17,90 par pièce par mois par rapport à la LDTR.

La GIM estime que les travaux entrepris sur cet immeuble sont des plus-values. A quoi un commissaire répond que, depuis l'achat de ce bâtiment, aucuns travaux ou presque n'ont été réalisés, ce bâtiment devant être tout d'abord démolé, puis rénové depuis les années 1980, ce qui n'a pas été fait.

En annexe 2, on trouvera les explications de M. Pierre Muller, conseiller administratif, concernant le mode de calcul souhaité par le département des finances lors de rénovations d'immeuble.

M. Lassauce explique que son service est toujours attentif au taux de rentabilité d'un objet. L'aide personnalisée devant se faire à part. A propos de cet immeuble, le département des finances souhaitait un plan équilibré économiquement. Il estime qu'avec le plan financier, que la GIM a été contrainte de réaliser, ce n'est pas le cas. C'est avec amertume que la Direction des finances n'a pas vu apparaître son argumentaire dans la proposition du Conseil administratif. De manière plus générale, le département des finances souhaite faire apparaître ces informations sur l'ensemble des plans financiers concernant des rénovations d'immeubles.

Discussion

On l'avait bien senti lors des auditions, la proposition du Conseil administratif n'allait pas de soi. Pour des raisons souvent différentes, parfois complémentaires, les commissaires ne se sont pas montrés enthousiastes.

La synthèse des observations propose de séparer la discussion entre le potentiel représenté par le rez-de-chaussée, café et dépôt, et les étages d'habitations. Une surélévation, à l'instar de celle de l'immeuble Pilet & Renaud à l'angle du quai de la Poste et du boulevard Georges-Favon (anciennement de Plainpalais) ou de celle du 14, quai des Forces-Motrices, permettrait de réaliser 12 pièces supplémentaires. Au niveau du plain-pied, la suppression du fronton des années 1950 ne poserait pas de problème. Une extension du bistro sur le dépôt revaloriserait le secteur et cela encouragerait certainement les propriétaires des garages se trouvant sur le quai des Forces-Motrices à faire quelque chose. Il conviendrait dans ce cas de proposer au ferblantier un relogement aux mêmes conditions.

Une démolition de l'immeuble serait certainement refusée. Le gain de volume constructible serait faible de par l'obligation légale sur les retraits par rapport aux cours d'eau, ici le Rhône.

Comme cela est régulièrement évoqué à la commission des travaux, une commissaire est gênée par le coût des travaux et se demande si le Service d'architecture s'assure toujours d'avoir obtenu les meilleurs prix.

Après discussion, le renvoi de la proposition au Conseil administratif avec les demandes suivantes est suggéré:

- d'une étude de faisabilité concernant la surélévation de l'immeuble;
- d'attribuer les locaux actuellement dévolus à l'artisanat à une extension de l'établissement public existant, dans le but d'améliorer les conditions d'exploitation et les locaux sanitaires. Une terrasse parisienne remplacera l'extension la plus récente à l'angle place des Volontaires/quai des Forces-Motrices. L'artisan sera relogé aux mêmes conditions dans d'autres locaux, si possible en ville de Genève.

Vote

Le renvoi de la proposition au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des 14 commissaires présents.

Le projet d'arrêté est donc refusé.

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 370 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment et de son annexe situé à la rue de la Coulouvrenière 15 – place des Volontaires 1 – quai des Forces-Motrices, parcelle 86, feuille 4, commune de Genève – Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 370 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 25 507 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 200 000 francs du crédit d'étude de la proposition PR-300 voté le 11 février 1998, soit un montant total de 2 570 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2035.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexes mentionnées

27/40/98 -

IMMEUBLE DE M^{re} BROULLET HUS

ANNEXE 1

Henri Juvet architecte. 1893.





Ville de Genève

ANNEXE 2

Le Conseiller administratif

Dossier

Rénovations d'immeubles

Concerne : **Coulouvrenière 15**

Le Département des finances a procédé à l'établissement de divers scénarii de plan financier (voir annexe) sur la base des normes légales en vigueur, soit notamment :

Article 14 alinéa 1 in fine OBLF : *En règle générale, les frais causés par d'importantes réparations sont considérées, à raison de 50 à 70 pour cent, comme des investissements créant des plus-values.*

Article 11 LDTR : *Prenant en considération l'ensemble des travaux à effectuer, sous déduction des subventions éventuellement octroyées, le département fixe le montant des loyers (...) en tenant compte :*

- a) *du rendement équitable des capitaux investis pour les travaux, calculé, en règle générale, sur les 70% au maximum de leur coût et renté à un taux de 0,5 point au-dessus de l'intérêt hypothécaire de 1^{er} rang de la BCGe.*

Le montant des loyers correspondant, selon la LDTR, aux besoins prépondérants de la population, soit entre Fr. 2'400 et Fr. 3'225 la pièce par année.

Type de loyer	Taux invest. rentab.	Loyer par pièce sans LDTR	Loyer LDTR	Coût invest. non rentab. (aide à la pierre)	Total aide annuelle VG (21,5 pièces)
Economique	70%	5'337	3'225	2'112	45'402
Economique	60%	4'669	3'225	1'444	31'045
Economique	50%	4'001	3'225	776	16'690

LDTR	38,4%	3'225	3'225		
VG	35%	3'010			4'622,50

1.

Le loyer Ville de Genève (VG) résulte de la décision du Conseil administratif d'abaisser les loyers des logements en dessous du montant LDTR. Il en découle la création d'une subvention supplémentaire à la pierre de Fr. 215 par pièce et par année (total annuel pour 21,5 pièces : Fr. 4'622,50).

Par ailleurs, un dernier type de loyer, le loyer VG subventionné, peut être identifié en prenant en compte l'octroi possible d'une aide personnelle représentant jusqu'à 40% du loyer. Il en résulte un loyer par pièce et par an potentiellement abaissé à Fr. 1'806.

En résumé, selon que la fourchette haute (70% des investissements rentabilisés) ou basse (50%) est retenue, l'aide à la pierre totale de la Ville de Genève pour les locataires de logement de cet immeuble s'élève annuellement à Fr. 50'024,50 (aide à la pierre Fr. 46'402 + aide supplémentaire VG Fr. 4'622,50), respectivement Fr. 21'312,50 (Fr. 16'690 + Fr. 4'622,50).


Pierre Müller

Genève, novembre 2003

	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
	plus-value 50%				plus-value 50%		plus-value 70%
Investissement							
Valeur résiduelle immeuble (état locatif actuel)							
Coût de la construction	2'782'300.00			72'696.00		72'696.00	72'696.00
Intérêts intercalaires 4,0% s/12/2	45'846.00						
Total	2'338'146.00						
Exploitation							
Part à plus-value	1'169'073.00				1'402'868.00		1'938'702.00
Rendement s/investissement							
Taux de rendement (4,0% + 0,5%) / 2	2,25%						
Amortissement s/30 ans	3,33%						
Charges d'exploitation	0,58%						
Rendement	1'169'073.00	X		71'181.00	1'402'868.00	98'137.00	1'938'702.00
Etat locatif après travaux				144'477.00		150'933.00	173'190.00
Arcades	m2 110.00		275.00			30250.00	30250.00
Atelier	m2 120.00		175.00			21900.00	21'000.00
Dépôts	m2 72.00		100.00			7200.00	7'200.00
Logements	pièces 21.50		4'001.26		4'988.96	100'353.00	9'398.74
Total			144'477.00			150'933.00	173'190.00
Différence	pièces 21.50		776.26		1'443.96	31'045.50	2'111.74
Logements	pièces 21.50		3'225.00		3'225.00	66'337.50	3'225.00
Rentabilité brute Loyers LDTB/Fonds investis				2,87%		2,87%	2,87%



Ville de Genève

Division de l'aménagement
et des constructions

Le directeur

Département de l'aménagement, des constructions
et de la voirie

Genève, le 12 mars 2004

ANNEXE 5

Monsieur Christian Zaugg
Conseiller municipal
Président de la Commission des travaux
Conseil municipal de la Ville de Genève

Concerne : **Coulouvrenière 18, rue de la
Rénovation du bâtiment locatif et de son annexe
PR-315**

Monsieur,

En réponse à la question posée par Monsieur Michel Ducrot lors de l'audition du service d'architecture par la commission des travaux le 26 janvier 2004 concernant les prix au m³ selon le CFC, je suis en mesure de vous transmettre les renseignements demandés :

Norme 364 118 – calcul selon CFC, N° 2 + honoraires

(coût des travaux pour calcul 2'085'160 francs, dont 1'774'200 francs pour habitation et 310'960 francs pour annexe bas)

- Cube total : 3'813 m³, soit 648 francs/m³
- Cube bâtiment bas : 876 m³, soit 386 francs/m³
- Cube partie habitation et restaurant : 2'938 m³, soit 804 francs/m³

Mes services ont également demandé à l'architecte et à l'ingénieur civil mandatés d'étudier sommairement la possibilité de surélever l'immeuble. Nous vous ferons parvenir cette étude dès que possible.

En espérant vous avoir ainsi répondu à satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.


Christian Zaugg

Proposition: Bibliothèque d'art et d'archéologie
et bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques

M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais dire au Conseil municipal et au Conseil administratif que la commission des travaux ne propose pas, ce soir, le renvoi de cette proposition parce qu'elle refuserait le projet présenté, mais bien au contraire parce qu'elle désire l'améliorer et lui donner plus d'ampleur.

La commission a émis le vœu que l'immeuble de la place des Volontaires soit surélevé et qu'on obtienne ainsi des logements supplémentaires. Dont acte. Cela ne devrait pas poser d'immenses problèmes au Conseil administratif et à ses services et nous restons donc dans l'attente d'un nouveau projet plus conforme aux nécessités de notre époque en matière de logement. J'espère avoir été compris.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le refus de l'arrêté sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité.

9. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 novembre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 400 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie et de la bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques (PR-316 A)¹.

Rapporteure: M^{me} Florence Kraft-Babel.

La commission s'est réunie les jeudis 5 et 26 février 2004, sous l'excellente présidence de M^{me} Virginie Keller Lopez. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Laurence Schmidlin, que nous remercions vivement pour son travail.

Auditions

Lors de sa séance du 5 février, la commission a auditionné M. Patrice Mugny, conseiller administratif, et M. Alain Jacquesson, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire.

¹ Proposition, 3705.

Proposition: Bibliothèque d'art et d'archéologie
et bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques

M. Jacquesson rappelle que l'informatisation des bibliothèques a commencé en 1981 avec l'ensemble des cantons romands, plus précisément en 1984 et 1985 pour la bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques (BJC) et la Bibliothèque publique et universitaire (BPU). Les données cataloguées le sont dans la base de données RERO (réseau romand) et apparaissent désormais sur le web, permettant ainsi la circulation des documents et de la connaissance. La priorité avait été donnée aux ouvrages d'acquisition récente.

Actuellement, il s'agit de cataloguer informatiquement des ouvrages plus anciens.

Pour la Bibliothèque d'art et d'archéologie, le travail complet représenterait le relevage d'une masse importante de 110 000 notices; il a donc été décidé de procéder par étapes et d'entreprendre une première tranche représentant 30 000 des 80 000 notices relatives à des documents édités entre 1900 et 1985, parmi les plus sollicités.

Concernant la bibliothèque des CJB, la même opération porterait globalement sur une masse de 105 000 notices. Il a été sélectionné, avec le crédit demandé, 15 000 ouvrages parmi les plus urgents soit:

- les publications d'auteurs importants, en particulier genevois;
- les imprimés concernant la flore et les catalogues de plantes;
- les ouvrages de botanique systématique et de phytotaxonomie, les traités de botanique;
- ceux de phytogéographie et de phytosociologie.

Moyens et ressources nécessaires

Les deux bibliothèques disposent de places équipées et du matériel.

Le crédit demandé correspond à l'engagement de personnel qualifié local, sous contrat à durée déterminée, à savoir pour chacune des bibliothèques: deux personnes à 50% et une personne à 25%, soit en tout quatre personnes à 50% et deux personnes à 25% pendant deux ans; au total 400 000 francs (voir détail dans la proposition PR-316, p. 4).

Délai des travaux

Deux ans, planifiés sur les années 2004-2006.

A noter que cet objet figure dans le 20^e programme financier quadriennal, sous la référence 41.21, avec le montant de 400 000 francs.

Proposition: Bibliothèque d'art et d'archéologie
et bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques

Poursuite des travaux

Une seconde étape, qui tiendra compte des résultats obtenus, est à l'étude pour les années 2006-2010 afin d'achever ces deux opérations de conversion. En conséquence, M. Jacquesson a confirmé que d'autres demandes de crédit seront présentées.

Questions

A la question d'un commissaire libéral se demandant si des fonds privés avaient été sollicités pour ces travaux, le directeur informe la commission qu'il cherche bien évidemment des compléments aux subventions municipales et que c'est grâce à des apports privés (à hauteur de 100 000 francs) que le catalogage de tous les livres genevois du XVI^e siècle a pu être réalisé.

Un commissaire démocrate-chrétien s'inquiète de la conservation des documents et cite l'exemple de Paris où les bibliothèques ont entrepris de scanner certains livres. Il lui est répondu que cette démarche pourrait être envisagée, mais qu'elle présuppose l'existence d'un catalogue!

Un commissaire socialiste s'enquiert de la compatibilité des systèmes informatiques des bibliothèques entre elles. Il semblerait que ceux-ci soient compatibles non dans les systèmes mais dans les données... et que ce ne sera cependant pas un gros travail de les faire fusionner.

Conclusion

L'opération liée au crédit demandé s'inscrit dans le développement actuel des bibliothèques, améliore les prestations offertes au public et contribue à la conservation du patrimoine culturel de la Ville de Genève. Depuis vingt ans, les bibliothèques lausannoises et les bibliothèques américaines sont impliquées dans le même processus.

Discussion et vote de la commission

Lors de la séance du 26 février 2004, la proposition PR-316 a été discutée au sein de la commission des arts et de la culture.

Il ressort de cette discussion que tant les commissaires de l'Entente que ceux de l'Alternative insistent sur l'urgence et la nécessité de traiter les demandes de catalogage informatique des bibliothèques dans une perspective d'ensemble plutôt qu'isolément. Ils voient une corrélation entre la motion M-433, la proposition PR-280 et la proposition PR-316 et, par conséquent, souhaiteraient traiter

Proposition: Bibliothèque d'art et d'archéologie
et bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques

ensemble la présente demande et la motion M-433, certains demandant même que le débat sur la motion M-433 précède le vote de la proposition PR-316.

Avec cette réserve, mais dans le souci de ne pas retarder les travaux planifiés, la présidente met au vote la proposition.

La proposition PR-316 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)

M^{me} Florence Kraft-Babel, rapporteure (L). Concernant la demande de crédit de 400 000 francs destinée au catalogage rétrospectif d'ouvrages de bibliothèque, la présentation est à nouveau très claire, très précise. Elle concerne un certain nombre d'ouvrages, mais pas tous, et de loin. On se rend compte que nous sommes dans un processus et pas du tout dans une action extraordinaire telle qu'elle est présentée là, et si le rapport n'est pas plus long, c'est que, au fond, la question que nous nous posons est la suivante: en très peu de temps, nous avons été saisis à trois reprises de demandes de crédit extraordinaire de ce type, une fois 400 000 francs, une autre fois 450 000 francs et, finalement, 500 000 francs. Nous sommes en train de nous rendre compte, à la commission des arts et de la culture, que nous traitons isolément le problème de l'informatisation des bibliothèques de la Ville de Genève, alors qu'il devrait plutôt l'être globalement. Une fois, c'est la bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques, une autre, la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) et, enfin, les discothèques de la Ville de Genève. Maintenant, la question que nous nous posons est de savoir si le Conseil municipal et la Division des bibliothèques ont un plan, sinon nous souhaiterions qu'ils en élaborent un. Mais si ce plan existe, nous aimerions le connaître, car nous ne voulons plus voter au compte-gouttes des crédits proches du demi-million de francs – qui font certainement partie d'un processus inéluctable – que nous pourrions budgétiser de manière beaucoup plus raisonnable.

C'est pourquoi, à l'unanimité, les membres de la commission des arts et de la culture ont souhaité que soit traitée le plus rapidement possible la motion M-433, qui prévoit que le catalogage de cette informatisation nous soit transmis de manière que nous puissions faire des projets à plus long terme. C'est la précision que je voulais donner sur ce rapport.

Premier débat

M^{me} Claudine Gachet (R). Le groupe radical soutient le catalogage informatique, comme il l'a fait pour les précédentes demandes. Nous rejoignons la pré-

Proposition: Bibliothèque d'art et d'archéologie
et bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques

opinante libérale et nous insistons sur l'urgence et la nécessité de traiter les demandes de reconversion des bibliothèques dans une perspective d'ensemble, comme cela est demandé dans la motion M-433, plutôt qu'isolément. Nous recommandons également que le personnel qualifié local engagé pour cette tâche soit sous contrat de durée déterminée, comme prévu, et que cela ne soit pas un prétexte pour ouvrir de nouveaux postes fixes.

M. David Metzger (S). Le Parti socialiste acceptera ce crédit, mais je voulais toutefois intervenir pour apporter quelques précisions. Nous partageons les préoccupations de la vision globale et nous avons, à cet effet, déposé la motion M-433. Le résultat est la séance d'information qui aura lieu demain, jeudi 13 mai, au Muséum d'histoire naturelle, où on nous présentera précisément la politique de numérisation des bibliothèques.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). La proposition qui nous est soumise s'inscrit dans le cadre de la politique de conservation du patrimoine à laquelle les Verts sont attachés. Cette rétroconversion des ouvrages anciens de la BPU et de la bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques permettra notamment les développements scientifiques et la modernisation des bibliothèques, la valorisation des fonds des institutions par de nouvelles possibilités d'exploitation et la mise en réseau des ouvrages sur la base de données du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO). Cela facilitera la consultation par le public grâce à l'accès en ligne des collections. Enfin, il ne faut pas oublier que cet objet figure dans le 20^e programme financier quadriennal, avec un montant de 400 000 francs. Pour toutes ces raisons, les Verts vous proposeront d'accepter cet arrêté.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 400 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie et de la bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la réalisation du projet, soit de 2006 à 2010.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2003 en vue de l'ouverture de plusieurs crédits pour un montant total de 3 553 600 francs, ramené à 3 125 600 francs, destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau, équipements de nettoyage, engins et équipements spécifiques pour les services de l'administration municipale – tranche 2004 (PR-318 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission s'est réunie les 27 janvier, 3, 24 et 25 février, ainsi que le 2 mars 2004, sous la présidence de M. Didier Bonny. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha et M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

¹ Proposition, 3717.

Préambule

Cette proposition, renvoyée en commission lors de la séance plénière du 20 janvier 2004, regroupe des achats de mobilier, machines de bureau et équipements en remplacement du mobilier usagé ou de machines obsolètes ou pour équiper de nouveaux postes.

Séance du 27 janvier 2004

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, et de M. Serge Pellaton, chef du Service des achats

M. Pierre Muller fait distribuer un document plus détaillé de la proposition PR-318, préparé par M. Serge Pellaton, et la commission passe à l'étude des documents page par page.

Des questions d'ordre général sont d'abord posées.

Qu'est-ce qui justifie la différence de coût entre un poste de travail d'un collaborateur et celui d'un directeur adjoint?

M. Serge Pellaton rappelle que la différence de coût entre un poste de collaborateur à 6500 francs et le coût d'un poste d'adjoint de direction à 8000 francs est due à leur différence de configuration. Un appel d'offres est lancé auprès de quatre ou cinq entreprises et les équipements sont standards. Il arrive que le style du mobilier soit respecté, comme c'est le cas pour le remplacement des chaises de la salle de conférence de M. Eric Hermann, directeur des finances.

La Ville de Genève regroupe-t-elle ses achats avec d'autres communes et que fait-elle du matériel usagé?

La Ville ne regroupe pas ses achats avec d'autres communes. Une éventuelle collaboration des communes avec l'Etat n'est guère possible, le mobilier n'étant pas le même. Quant au matériel usagé, il est récupéré et remplacé dans l'administration, si cela est possible. Lorsque le mobilier n'est plus réparable, il est détruit par la Voirie et éliminé à l'usine des Cheneviers. Une réponse du Contrôle financier concernant la possibilité de donner le mobilier usagé aux associations caritatives est attendue.

Rappelons que le mobilier doit répondre à certaines normes ergonomiques, sanitaires ou de sécurité établies par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents). Ainsi, des chaises doivent être remplacées même si elles paraissent encore en bon état.

D'autres questions, plus précises, suivent, dont la première concerne, à l'Administration centrale, les quatre demi-postes de délégués à la démocratie participative; les postes ont été votés, mais ces collaborateurs vont-ils se partager les postes de travail?

Le magistrat répond qu'ils seront installés provisoirement dans la salle voûtée du Palais Eynard. Actuellement, nul ne sait comment cela va s'organiser.

Au Service des ressources humaines, le remplacement des deux microfilmmeuses est-il vraiment nécessaire?

M. Serge Pellaton répond que ces appareils sont fréquemment utilisés et que c'est pourquoi il serait souhaitable de les remplacer tous les deux.

Dans plusieurs services, il est demandé une machine à écrire, alors que tout le monde est équipé d'ordinateur, pourquoi?

Certains travaux sont plus simples à réaliser à la machine à écrire, comme écrire une adresse sur une enveloppe ou pour des documents non standards.

Des remarques, lors de l'examen des documents, engendrent différentes interrogations auxquelles M. Pierre Muller et M. Serge Pellaton tentent de répondre. Des anciennes références provoquent quelque inquiétude: quelle est l'utilité d'une machine à stencils, à 20 000 francs, aux Conservatoire et Jardin botaniques?

Des questions concernant l'utilité de posséder certains appareils techniques auxquelles ni M. Serge Pellaton ni M. Muller ne peuvent répondre, ainsi que des doutes sur certains objets, chaises à la patinoire des Vernets, défibrillateur au Service d'assistance et de protection de la population et d'autres encore, confirment la nécessité d'entendre tous les magistrats, accompagnés de chefs de service.

Séance du 3 février 2004

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Lors de cette séance, la commission s'est surtout focalisée sur la nécessité d'avoir cinq postes de travail standards pour les cinq travailleurs sociaux hors murs. Ils travaillent à temps partiel et sont souvent «hors murs», c'est-à-dire sur le terrain. Ne pourraient-ils pas partager leur bureau à deux?

M. Manuel Tornare répond que, même s'ils sont souvent à l'extérieur, ils ont besoin d'un point fixe et d'un bureau, notamment pour rédiger leurs rapports. Un poste de travail est lié à une personne plus qu'à un taux d'activité.

Quelques petites questions sont posées au magistrat, notamment sur le prix d'un dictaphone à 1600 francs. Cette réponse devrait parvenir par écrit à la commission.

Séance du 24 février 2004

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, accompagné de M^{me} Janine Currat, directrice du département, de M. Yves Nopper, chef du Service des sports, de M. Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP), et du major Raymond Wicky, sous-chef du Service d'incendie et de secours (SIS)

Les questions concernant ce département sont nombreuses. Tout d'abord, un commissaire s'étonne de voir figurer un robot de nettoyage, alors qu'il figurait déjà en 2000.

M. Nopper répond qu'il ne s'agit certainement pas du même robot: celui-ci date de 1985, il est usé et en panne. Il est donc nécessaire de le remplacer.

Quelle est l'utilité d'autres appareils respiratoires au SIS?

M. Raymond Wicky explique qu'il existe différents types d'appareils respiratoires; ceux que le SIS désire acquérir ont une autonomie plus longue et sont les seuls homologués en Suisse.

La question des chaises à la patinoire des Vernets revient sur le tapis: pourquoi acheter des chaises, alors que la patinoire va subir des travaux?

M. Nopper répond qu'il faut diminuer de 150 000 francs le crédit demandé (installations fixes), mais qu'il faut maintenir les 4000 francs pour l'achat de 200 chaises en plastique, qui sont fréquemment utilisées.

D'autres questions, sur l'équipement de nouveaux postes au Service des agents de ville, un mannequin défibrillateur semi-automatique au SAPP et un robot nettoyeur, feront l'objet de réponses écrites.

Séance du 25 février 2004

Audition de M. Christian Ferrazino, maire, accompagné de M. Daniel Schmitt, adjoint à la direction du Service d'urbanisme, de M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et de M. Serge Pellaton, chef du Service des achats

Dans le département de M. Christian Ferrazino, il y a un poste à temps partiel dédié à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Ce poste est justifié par la surcharge de travail et les nombreuses communications entre le président de la commission et le Service d'urbanisme. Le service emploie aussi une personne aux maquettes. De plus, le matériel de ce service est obsolète et a besoin d'être renouvelé.

La commission, profitant de la présence de M. Serge Pellaton, pose quelques questions restées en suspens.

Qu'en est-il du défibrillateur à 30 000 francs pour le SAPP?

M. Pellaton répond qu'il s'agit là d'un malentendu, d'un problème de communication. Le SAPP a demandé, pour l'instruction, un mannequin avec un défibrillateur semi-automatique d'un coût de 9500 francs. Le Service des achats, ne sachant pas que le mannequin est équipé de cet appareil, a cru que le SAPP avait besoin d'un défibrillateur de soins à 30 000 francs et l'a inscrit dans la demande. Il faudra donc corriger le montant, ainsi que les 150 000 francs d'installations fixes pour la patinoire des Vernets.

Qu'en est-il de la machine à stencils?

Cette machine est en fait une machine numérique pour produire des documents, des prospectus. Quant au dictaphone à 1600 francs, c'est d'une installation complète qu'il s'agit.

Séance du 2 mars 2004

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, accompagné de M. Pierre Roehrich, directeur du département, et de M. Drahusak, directeur adjoint

Les besoins de ce département ayant évolué, un correctif entraînant une diminution de crédit est transmis aux membres de la commission des finances. Il est joint au présent rapport avec des explications complémentaires demandées par un commissaire.

Dans certains cas d'urgence, notamment pour l'achat d'une table de mixage, le magistrat peut faire une demande au Conseil administratif qui examine la nécessité d'un tel achat et décide de son opportunité.

Ne pourrait-on pas louer le matériel de sonorisation, table de mixage, projecteurs, plutôt que de l'acheter, sachant que ce matériel technique évolue très rapidement?

M. Roehrich répond qu'une évaluation a été faite et que, pour une table de mixage dont le coût est d'environ 100 000 francs, la location pour un temps assez court est de 10 000 à 15 000 francs. Cela dépend aussi de la fréquence d'utilisation. La durée de vie de ce matériel est d'environ dix à douze ans.

Au Musée d'art et d'histoire, un commissaire s'étonne du prix d'un appareil photo numérique à 12 000 francs.

M. Roehrich explique qu'il s'agit d'un appareil numérique professionnel, s'adaptant sur les microscopes et permettant l'analyse des différentes couches de peinture d'un tableau.

Discussion et votes

La discussion s'engage principalement sur les problèmes de communication entre les services demandeurs et le Service des achats. En effet, chaque service exprime et justifie ses besoins en matériel divers; ces demandes passent différentes étapes et sont examinées; un choix est fait selon les priorités et le tout est transmis au Service des achats. Celui-ci prépare la proposition en fonction de ce qu'il reçoit. Avec le nombre d'intermédiaires, l'interprétation des demandes peut être faussée et aboutir à des éléments que personne n'a demandés, par exemple un défibrillateur de soins semi-automatique pour le SAPP. Ces erreurs devraient disparaître lorsque la communication des demandes sera plus directe.

Le président de la commission des finances, M. Didier Bonny, demande aux commissaires s'ils sont prêts à voter cette proposition ou s'ils préfèrent attendre toutes les réponses.

La plupart des groupes sont prêts à voter cette proposition, avec les différents amendements qui s'imposent et selon les informations reçues par les magistrats. Une commissaire socialiste n'est toutefois pas satisfaite; certaines de ses questions n'ont pas encore eu de réponses.

Un vote est alors proposé et la majorité des groupes, excepté les socialistes, sont d'accord de voter ces demandes de crédits.

Différents amendements sont proposés.

Le premier amendement est une diminution de 26 000 francs pour l'équipement de quatre postes de délégués à la démocratie participative, ces personnes n'étant pas encore engagées et le cahier des charges pas encore établi.

Certains commissaires ne sont pas d'accord avec ce point de vue. En effet, si ces délégués sont engagés en cours d'année, il faudra qu'ils aient des postes de travail et que le magistrat puisse les installer.

La proposition de moins 26 000 francs pour les quatre postes de collaborateurs à mi-temps à la démocratie participative est acceptée par 7 oui (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC) contre 5 non (2 Ve, 2 ADG/SI, 1 T) et 3 abstentions (S).

Le deuxième amendement est proposé par le magistrat pour du matériel déjà acheté.

La proposition de moins 196 000 francs, sur un total de 418 000 francs, au Service administratif et technique de la Division art et culture est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents.

Le troisième amendement est en fait une correction proposée lors des auditions; il s'agit des installations fixes de la patinoire des Vernets.

La proposition de moins 150 000 francs concernant ces installations est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents.

Le quatrième amendement est aussi une correction proposée suite aux questions posées: il s'agit d'une erreur. La proposition de moins 30 000 francs pour un défibrillateur semi-automatique est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents.

Le cinquième amendement intervient suite aux réponses reçues concernant l'équipement de nouveaux postes au Service des agents de ville et du domaine public. Il n'y aurait que 15 postes à équiper et non pas 17; la diminution est de 13 000 francs (2 x 6500 francs). La proposition de moins 13 000 francs est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents.

Le sixième amendement, proposé par le président de la commission, est une diminution de 13 000 francs sur l'équipement des travailleurs sociaux hors murs, ceux-ci travaillant à temps partiel et sur le terrain. Cette proposition est refusée par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente et UDC).

La diminution totale votée sur ces crédits est de 415 000 francs, et le total des crédits s'élève, après le vote des amendements, à 3 138 600 francs au lieu de 3 553 600 francs.

La commission vote sur les trois projets d'arrêtés amendés suivants qui sont acceptés à l'unanimité de la commission des finances.

La commission des finances vous recommande donc d'accepter la proposition PR-318 ainsi amendée.

PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 715 000 francs destiné à l'acquisition d'installations fixes pour différents services de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 715 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2014.

PROJET D'ARRÊTÉ II AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 437 500 francs destiné à l'acquisition de mobilier pour différents services de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 437 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2012.

PROJET D'ARRÊTÉ III AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 986 100 francs destiné à l'acquisition de machines, matériel et engins spécifiques pour différents services de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 986 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2009.

Annexes:

1. Réponse de M. Jean Erhardt sur les quatre demi-postes de la démocratie participative.
2. Correctif du département des affaires culturelles concernant certaines demandes du département.
3. Réponses aux questions concernant ce correctif.
4. Réponses concernant le département des sports et de la sécurité.



Ville de Genève

Conseil administratif

Le Secrétaire général

Genève, le 24 mars 2004

Monsieur Didier Bonny
Président de la commission
des finances

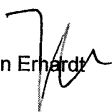
**PR-318 - questions de la commission des finances concernant les 4
demi-postes de démocratie participative**

Monsieur le Président,

Je me réfère à l'entretien que nous avons eu lundi 22 mars 2004 au sujet de la demande de crédit susmentionnée et vous confirme, par ces lignes, qu'il y a bien lieu de retirer de cette proposition les demandes de biens liés aux quatre demi-postes à la « démocratie participative ».

Le Conseil administratif, en l'état, n'est pas en mesure de répondre aux questions posées à ce sujet par la commission des finances, car il attend, de la part du Conseil municipal des précisions sur les missions et tâches liées aux postes susmentionnés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.


Jean Erhardt



Ville de Genève
Département des affaires culturelles

PR – 318 - Commentaires sur certaines demandes émanant de notre département

Sur le **310100 Service administratif et technique** : les besoins ont évolué, notamment par l'acquisition de machines diverses. La situation est la suivante :

a) Une console compile		+ 30'500
b) Une console lumière		+ 41'000
c) Un matériel de sonorisation	- 85'000	
d) Une table de mixage	- 92'000	
e) Une table de mixage (scène)		+ 100'000
f) L'électrification des perches (11'000 en sus)		+ 50'500
g) Un pupitre et accessoire	- 30'000	
h) Le solde		+ 222'000

Sur le **320200 Musée d'art et d'histoire** :

- a. Un système de réflectographie : Il permet d'étudier le dessin préparatoire des peintures et d'assembler les détails du dessin. Le système actuel, acheté en 1982 avec une dernière mise à jour en 1992 ne permet plus d'avoir des images qui correspondent au standard nécessaire pour la publication de résultats.
- b. Un appareil photo numérique : nous avons la nécessité de remplacer le système de photographie sur les microscopes par un système numérique. L'usage de cet appareil, avec ses résultats instantanés nous économisera beaucoup de temps et d'argent parce qu'il ne sera plus nécessaire de faire développer des films utilisés à moitié pour des photos urgentes et de les faire développer à l'extérieur.
- c. Un meublier contemporain : l'actuel mobilier installé dans le hall d'accueil du MAH comprend notamment un vieil ensemble de trois éléments en cuir rouge qu'il conviendrait de remplacer par des fauteuils plus légers du même type que ceux acquis plus récemment (structure métallique et cuir noir)
- d. Un système de rangement à la BAA (armoires mobiles) : le dépôt de rangement date des années 50. Il est composé de hautes et grandes armoires mobiles en bois qui sont déplacées à l'aide de moteurs. Le sol est en béton. Pour répondre à la demande, l'infrastructure est utilisée des dizaines de fois par jour. Régulièrement, les moteurs tombent en panne. La réparation peut-être longue, compte tenu de la difficulté à trouver les pièces de rechange. Il devient très difficile de déplacer les armoires. Enfin, le rail d'entraînement est en train de s'écraser sous le poids des ouvrages. La situation est devenue dangereuse pour le personnel. Le détail est le suivant :

Remplacement des armoires	184'260
Stockage, maçonnerie, électricité	315'740



AUDITION DEVANT LA COMMISSION DES FINANCES

2 mars 2004

PR-318

Question de Monsieur Pierre Losio à propos de l'imputation des dépenses faites en urgence pour l'acquisition d'équipements figurant au départ dans la PR-318, Service administratif et technique de la division art et culture.

Réponse.

- 1 table de mixage Midas 2000 à Fr.S. 99'433,80, imputée sur le compte I-110702.50611-0300753 PR-145, selon décision du CA du 10 septembre 2003
- 1 pupitre lumière Pronto avec accessoires, à fr. 34'400.- sur la PR-236
- 1 table de mixage Soundcraft K320, à Fr. 28'825.- sur la PR 236
- 1 piano à queue Bösendorfer Fr. 60'000.-, imputé en dépassement du budget de fonctionnement du SAT, en vertu de l'article 48 de la LAC, selon décision du CA du 27.8.2003.

Question plus générale sur les équipements et leur longévité

Réponse

Le matériel spécifique sollicité est de niveau professionnel, performant du point de vue de la technologie actuelle. Il est garanti, en moyenne, deux ans et restera compétitif entre 10 et 12 ans, après quoi il se démode, mais peut être, dans certains cas, complété par des équipements adaptés compatibles.

Une révision tous les trois ou quatre ans est suffisante, s'il est bien entretenu et stocké dans de bonnes conditions.

Ce matériel est fréquemment utilisé, aussi bien dans nos salles de spectacles (VH, Alhambra, Casino Théâtre) que sur la scène d'été Ella Fitzgerald. Sur le matériel acquis récemment, aucune réparation n'a encore été enregistrée et aucune n'est prévue. Ce matériel est compétitif, performant et très fiable.

09.03.2004 / PR



Ville de Genève

Genève, le 25 février 2004
JC/NE

Le Conseiller administratif

Monsieur Didier BONNY
Président de la Commission des
Finances
Palais Eynard

**Réponse aux questions de la Commission des finances, posée lors
de la séance du 24/2/2004**

Monsieur le Président,

Permettez-moi de répondre ci-après aux questions posées lors de l'audition
de mon Département, le mardi 24 février courant.

Service d'Assistance et de Protection de la Population

**MANNEQUIN – DEFIBRILLATEUR SEMI-AUTOMATIQUE - Coût :
Fr. 9'500,00**

- Le mannequin, avec défibrillateur semi-automatique, est un outil de formation.
Le défibrillateur semi-automatique (valeur environ frs 1'500) est un accessoire indissociable du mannequin (valeur environ 8'000 frs) conçu spécialement pour être utilisé avec son accessoire.
- Le défibrillateur semi-automatique est un engin de formation et non de soins.
Il simule un vrai défibrillateur de soins. Il permet aussi de simuler des arrêts cardiaques et indique si le massage cardiaque est nécessaire.

Justification

1. Le mannequin, avec défibrillateur semi-automatique, est utilisé pour les cours sanitaires, à savoir pour la formation à la réanimation cardio-pulmonaire des miliciens et des membres des équipes de sécurité de certains services de la Ville de Genève. Il permet la formation au massage cardiaque et à l'utilisation d'un vrai défibrillateur de soins.

2. Le mannequin-défibrillateur semi-automatique sert également à l'autoformation des formateurs pour la sécurité des personnes fréquentant le Centre de formation de Richelien.
3. Certaines entreprises de la place, déjà équipées en défibrillateur de soins, demandent au SAPP des cours de formation avec ce genre de mannequin.
4. Les cours modernes de formation dans le domaine sanitaire se donnent avec ce genre d'appareil.

Service des Agents de Ville et du Domaine Public

- Equipement de nettoyage / remplacement de la machine monobrosse usagée

Cette machine employée quotidiennement pour l'entretien des sols connaît un taux de réparation important et génère des frais de maintenance qui sont devenus disproportionnés ; il devient urgent de la remplacer.

Justification

L'acquisition d'une machine industrielle, pour le lavage et le dégraissage des sols de la Halle de Rive est indispensable, vu les déchets carnés et les graisses qui se déposent régulièrement au sol du fait de l'activité « boucherie ».

L'évaluation de cette acquisition a été traitée par le Service des achats qui a réservé un montant de 11'000.- Fr. pour ce renouvellement. Le nettoyage s'effectue par les gardiens de la Halle de Rive, au moment de sa fermeture.

- Mobilier / acquisition de bureaux pour 17 collaborateurs et un adjoint technique.

La demande avait été présentée avant le vote du crédit pour l'achat de terminaux portables. Par conséquent, cette liste subit de légères modifications, à savoir notamment 3 employés de saisie au lieu de 10, mais en ajoutant 2 bureaux pour les responsables des AM et un officier technique. Nos besoins actuels sont, par conséquent, les suivants :

./.

- 1 psychologue du travail
- 1 gestionnaire du DP (SGA+autres)
- 1 gestionnaire du DP (manifestations)
- 1 secrétaire (direction du service)
- 1 adjoint administratif
- 1 contrôleur de gestion
- 1 employé administratif (classement archivage)
- 2 employés administratifs (courrier contestations)
- 3 employés administratifs (saisie des infractions)

ainsi que

- 1 officier technique (habillement/matériel etc.)
- 2 responsables des AM.

Ces 15 postes sont nouveaux, votés pour le budget 2004.

Service des Sports

Dans le budget de l'an 2000, un robot de nettoyage d'une valeur de 31'000.- Fr. a été demandé pour l'entretien du bassin des Vernets, afin de remplacer un des anciens robots.

Cette acquisition a été traitée dans le crédit d'investissement PR236.

La nouvelle demande ne fait donc pas double emploi puisque nous avons besoin, en tout, de trois robots aspirateurs pour assurer l'entretien complet des bassins de la piscine des Vernets (bassin olympique, bassin non nageur et bassin extérieur).

Comme indiqué à l'appui de notre proposition, l'achat du robot aspirateur sous-marin automatique figurant dans la PR318 a pour but de remplacer un des anciens robots Mariner datant de 1985.

Avec cette acquisition, nous aurons ainsi du matériel d'entretien performant qui permettra de répondre aux objectifs d'entretien de la piscine des Vernets.

Espérant avoir ainsi répondu aux questions posées par les commissaires, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.


André Hédiger

SÉANCE DU 12 MAI 2004 (soir)
Proposition: mobilier et machines de bureau

6567

M. Didier Bonny, président de la commission des finances (DC). Je dirai quelques mots sur cette proposition car, chaque année, c'est la même chose: il existe une tranche dans laquelle on nous propose quelques millions de francs pour l'administration et nous entendons chaque magistrat demander ce dont il a besoin; certains, d'ailleurs, demandent plus que d'autres, tout dépend des années. Cela pour dire que cet exercice est quelque chose de difficile, parce qu'il n'est pas évident de savoir exactement quels sont les besoins avérés et ceux qui ne le sont pas. Cette année, il y a quand même eu un record, à mon avis, puisque plusieurs centaines de milliers de francs ont disparu de cette proposition de crédit, non pas par la volonté d'économie de la commission des finances, mais en grande partie parce que de nombreuses erreurs s'y trouvaient. Reconnaissons tout de même que, d'année en année, ces propositions sont de plus en plus précises et qu'elles devraient, à l'avenir, faciliter encore plus le travail de la commission des finances de telle manière que cette dernière puisse opérer de véritables choix dans ces propositions. D'ailleurs, tout à l'heure, j'aurai l'occasion, au nom de mon groupe, de reprendre la parole pour proposer un amendement qui a été refusé par la commission des finances.

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse (T). Nous avons eu l'occasion, à la commission des finances, d'étudier de manière très approfondie cette proposition PR-318, puisqu'un document très détaillé nous a été remis, qui nous a permis une approche précise des choses et de poser des questions, auxquelles les magistrats eux-mêmes ne pouvaient pas répondre d'ailleurs, en raison de malentendus dans la transmission des demandes. Lorsqu'un magistrat veut un mannequin de démonstration, avec défibrillateur d'exercice, on lui propose un mannequin de démonstration avec un véritable défibrillateur, ce qui représente tout de même une différence de 30 000 francs... Certaines demandes n'avaient plus rien à voir avec la proposition originale. Les principaux amendements apportés par la commission à cette proposition PR-318 sont des amendements de correction et non pas de choix. En effet, la commission des finances n'avait plus rien à choisir, mais plutôt à corriger des demandes pour qu'elles répondent véritablement aux besoins des services, et non pas à des fantaisies dues à des défauts de communication.

Notre groupe votera l'amendement proposé par M. Bonny.

Premier débat

M. Alexis Barbey (L). C'était un exercice très amusant que cette demande de crédit pour différents équipements, parce qu'il nous a permis de nous rendre compte à quel point la communication passe mal entre les services, qui veulent

acheter des objets, et le Service des achats, qui formule finalement ces demandes. Je me propose de passer en revue avec vous cette proposition PR-318 pour voir les surprises qui furent les nôtres durant les différentes auditions à la commission des finances. Si vous regardez en page 2 de la proposition PR-318, vous voyez d'abord la différence de traitement non négligeable qu'il y a entre le mobilier d'un adjoint de direction, d'un administrateur, et celui d'un simple collaborateur. Ce dernier a un mobilier d'«exécution standard», alors que l'adjoint de direction a un mobilier d'«exécution gamme moyenne». La différence de prix est de 1500 francs et elle est justifiée aussi par une extension «conférence» non réglable au profit de l'adjoint de direction. Je ne vous parle pas du chef de service qui, lui, est en «exécution haut de gamme». Il a droit à un crédit qui est presque le double de celui du collaborateur moyen.

Mais la vraie surprise c'est M^{me} Salerno qui nous l'a révélée pendant une séance de commission, où certains d'entre nous étaient plus ou moins attentifs. Elle nous a fait remarquer que l'engagement de quatre délégués à la démocratie participative ne faisait pas encore l'objet d'un cahier des charges déterminé et que, par conséquent, cet engagement n'était pas définitif et qu'il était encore sujet à beaucoup de cautèles. Par conséquent, le crédit relatif de 51 900 francs auquel il fallait adjoindre quelques équipements de nettoyage n'était pas du tout certain. C'était déjà une grande surprise pour nous et une source d'économie pour la Ville, et cela grâce à l'attention de la commission des finances!

Si nous poursuivons notre parcours, en page 6 de la proposition PR-318, nous trouvons, sous le paragraphe «Machines diverses» de la rubrique du département des affaires culturelles, des projecteurs motorisés pour les salles de spectacle. Nous avons alors demandé de quoi il s'agissait, car, en commission des finances, nous ne sommes pas des grands techniciens, si ce n'est pour les espèces sonnantes et trébuchantes; mais en ce qui concerne les projecteurs, nous n'y connaissons pas grand-chose. On nous a alors répondu que cela correspondait à l'achat d'une console informatique de projecteurs motorisés: nous n'en connaissons pas trop l'usage, mais nous avons bien été obligés d'obtenir.

En continuant notre balade, toujours sur la même page de cette proposition PR-318, les Conservatoire et Jardin botaniques prétendaient à un crédit de 20 000 francs pour l'achat et le remplacement d'une machine à stencils. Nous avons été quelque peu abasourdis de recevoir, en 2004, une demande de crédit de 20 000 francs pour ce genre d'équipement! Heureusement, on nous a expliqué qu'il ne s'agissait pas du tout d'une machine à stencils, mais d'une appellation générique placée à l'intérieur des tables du Service des achats, et que leurs utilisateurs sont obligés de se soumettre à ce type d'appellation. En fait, c'est une machine de composition numérique à haute technologie... (*rires*) ...qui permet d'éditer différentes brochures pour les Conservatoire et Jardin botaniques, qui en

ont bien besoin parce qu'il est vrai que tout ce qui est botanique requiert des dessins et une mise en valeur des collections conservées dans les herbiers, qui doit être extrêmement précise. Nous avons donc accepté ce crédit.

Nous passons aux équipements de nettoyage, avec une multitude de monobrosses, d'aspirateurs compacts, de robots sous-marins et d'autolaveuses pour la piscine des Vernets. Ces équipements ont fait l'objet d'une question de la part de notre collègue Maudet, qui nous disait revoir au moins pour la troisième fois cette demande de crédit!

Enfin, nous en arrivons au petit chouchou de M^{me} Ecuyer: le défibrillateur semi-automatique. Nous nous sommes rendu compte qu'à la place de l'objet de démonstration demandé par le Service d'assistance et de protection de la population, le Service des achats avait commandé un vrai défibrillateur, qui sert à sauver des vies. Ce dernier n'a, effectivement, pas tout à fait le même prix, puisqu'il coûte quatre fois plus cher; un crédit d'une telle ampleur n'était donc absolument pas nécessaire.

Bref, dans une proposition qui aurait dû être une simple formalité pour la commission des finances – qu'elle aurait dû pouvoir accepter en bloc – il y avait une multitude d'inexactitudes et, surtout, un manque de communication entre les départements qui nous a quelque peu attristés. Mais cela nous a amenés à formuler une proposition d'amendement qui sera déposée par nos collègues du Parti démocrate-chrétien et que nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à applaudir des deux mains.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Après l'inventaire à la Prévert que nous avons entendu, j'ai eu le sentiment, en étudiant la proposition PR-318 du Conseil administratif, d'être un peu dans une nouvelle de Kafka, car on arrive subitement dans un monde où tout a l'air de se ressembler. On ne sait pas très bien de qui on couvre les besoins, on imagine des bureaux les uns après les autres, les uns à côté des autres, avec toujours le même matériel, alors que les gens ne font pas le même travail et n'ont pas les mêmes besoins. Un côté centralisateur des informations qui nous a montré pendant l'étude de l'objet en commission des finances que, finalement, on ne savait plus de quoi on parlait, ni pour qui étaient les choses commandées dans ce catalogue, et que cela posait problème sur notre manière de travailler.

Un certain nombre de questions ont été posées, M. Barbey l'a souligné, mais elles n'ont pas toutes reçu de réponse. Vous verrez, à la page 5 du rapport PR-318 A, que les socialistes ont refusé, dans un premier temps, de voter les crédits parce que les réponses n'étaient pas apportées; mais ils ont été minorisés sur ce point.

Nous voterons, ce soir, les conclusions du rapport PR-318 A, y compris les amendements, mais nous annonçons le dépôt d'une motion qui demandera que le Conseil administratif révise les standards, parce qu'il apparaît, aujourd'hui, qu'un certain nombre d'entre eux, ainsi que certains matériels, semblent un peu désuets par rapport à la manière actuelle de travailler. On peut prendre l'exemple de gens qui sont la plupart du temps à l'extérieur, tels les éducateurs de rue, et qui n'ont pas forcément besoin d'avoir un bureau personnel, une lampe et un ordinateur et qui, d'ailleurs, souhaiteraient peut-être travailler autrement et réaménager leur mobilier. Nous pensons que ces discussions vaudraient la peine d'être menées avec les collaborateurs dans les différents services, de manière à obtenir des choses moins standardisées et, pourquoi pas, à réaliser quelques économies, même si ce n'est pas là le premier objectif.

Nous allons donc présenter une motion qui demandera de revoir les standards et, peut-être aussi, l'évaluation des besoins en mobilier, parce que, là, les habitudes prises semblent devenir systématiques et automatiques. Tout cela nous paraît devoir être totalement repensé.

M. Bruno Martinelli (AdG/SI). Je constate que les membres de la commission des finances se disent tous insatisfaits, mais qu'ils ont néanmoins voté à l'unanimité cette proposition, amendée, bien sûr. Certains amendements étaient, pour ainsi dire, obligatoires, parce qu'il s'agissait de réajuster des chiffres, tout l'argent n'ayant pas été dépensé.

Par contre, nous nous sommes opposés à l'amendement qui a prévu la suppression des 26 000 francs pour aménager l'espace de travail des quatre demi-postes à la démocratie participative. Comme vous le savez, nous avons toujours insisté pour la création de ces quatre demi-postes – je me rappelle les votes du budget en décembre 2002 – car nous partons de l'idée que c'est très important. La démocratie n'est pas quelque chose de figé, inventé il y a environ deux cents ans et qui ne doit plus évoluer, au contraire! C'est pour cela que nous sommes opposés à la suppression de ces 26 000 francs, car nous craignons que cela ne retarde davantage l'engagement de ces quatre demi-postes, engagement qui peut se faire en cours d'année. Pour toutes ces raisons, mon groupe votera favorablement les conclusions du rapport PR-318 A.

M. Didier Bonny (DC). Pour continuer sur ce que vient de dire M. Martinelli, je comprends très bien que son groupe soit attaché à ces quatre demi-postes de collaborateur à la démocratie participative, mais, lorsque nous en avons parlé au maire, il nous a dit que, pour l'instant, le Conseil administratif – qui brille d'ailleurs par son absence, ce soir – ne savait pas que faire avec ces quatre demi-

postes généreusement votés au budget 2004, et qu'il n'était pas nécessaire de donner un bureau et des chaises à des personnes qui n'existent pas.

Il faudra que le groupe de M. Martinelli remette l'ouvrage sur le métier et, d'après la réponse qu'on nous a donnée, que le Conseil administratif attende que le Conseil municipal définisse quelles doivent être les missions de ces personnes. Il est un peu aberrant de voter un crédit pour le bureau et la chaise de ces personnes avant même qu'elles ne soient engagées. Disons que notre Ville n'est pas dans une situation où elle peut anticiper sur ce genre de poste.

J'en viens donc à l'amendement que j'avais proposé lors des travaux de la commission des finances et dont on a déjà beaucoup parlé, alors que je ne l'ai pas encore présenté en séance plénière. C'est un amendement que j'estime symbolique, puisqu'il s'agit d'une somme de 13 000 francs qui, par rapport aux 3 138 600 francs que nous avons votés, peut paraître dérisoire. Il est symbolique parce que nous souhaitons montrer que l'on peut rationaliser quelque peu le mobilier attribué aux nouveaux postes, sans pour autant que cela ne devienne catastrophique pour les nouveaux fonctionnaires. La preuve en est l'engagement des cinq nouveaux travailleurs sociaux hors murs, ce que nous approuvons tout à fait, nous, démocrates-chrétiens, mais nous avons demandé, lors de l'audition du magistrat, M. Tornare – dont je regrette l'absence d'ailleurs – s'il n'était pas possible, étant donné que ces personnes travaillent à temps partiel et passablement à l'extérieur, et sans vouloir exagérer, de voter trois postes de travail au lieu de cinq, considérant que cela paraissait déjà assez généreux. Il nous a été répondu que cela n'était pas possible, que chaque poste méritait son bureau et que c'était aussi une manière de valoriser ces personnes. C'est le couplet que M. Tornare nous a chanté.

Il se trouve que, dans une autre commission, celle des sports et de la sécurité, M. Deuel, qui est le chef du service de la Délégation à la jeunesse, était présent et j'en ai profité pour lui demander si ces cinq postes étaient vraiment nécessaires. Il m'a répondu par la négative, car, m'a-t-il dit, on peut très bien les partager. Je n'ose même pas vous donner l'intégralité de sa réponse, parce que je crois que mon amendement est encore trop généreux par rapport à ce qu'il m'a dit... Mais n'allons quand même pas trop loin!

C'est pour cela, Monsieur le président, que je vais déposer un amendement sur votre bureau, qui modifie ainsi les articles premier et 2 du projet d'arrêté II:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert (...) un crédit de 1 424 500 francs...

»Art. 2. – Au besoin, (...) à concurrence de 1 424 500 francs.»

Il s'agit de diminuer le crédit demandé de 13 000 francs, soit deux fois 6500 francs, qui est la somme nécessaire pour équiper un travailleur social hors murs. D'après ce que j'ai compris, et contrairement à ce qui s'est passé en commission, cet amendement sera largement voté, ce dont je ne peux que me féliciter.

M. Alpha Dramé (Ve). Comme vous venez de le constater, cette demande de crédit a quand même suscité un certain nombre d'interrogations auprès de la commission des finances, parce que nous avons auditionné un service administratif municipal censé être près de la réalité et qui semblait, à un certain moment, en être très éloigné. Il n'y avait pas de corrélation entre les personnes qui prévoyaient les achats et celles qui devaient les utiliser. Cela a amené la commission à se pencher sur des dossiers et à rechercher des noms qui sont souvent des appellations génériques utilisées pour permettre un lien entre ce qui est écrit sur les documents et la réalité sur le terrain. Cela a quand même été un peu pénible et, dans des conditions normales, une administration devrait épargner ce travail à la commission des finances, parce que les gens qui s'occupent des achats doivent savoir quoi acheter, pour la simple raison qu'ils se seront intéressés au travail des utilisateurs.

Comme vous pouvez aussi le constater, le travail réalisé grâce à la technicité de l'ensemble des commissaires nous a permis de faire certaines économies sur les montants demandés. En effet, il se trouve au sein de la commission des finances des personnes proches du terrain qui ont compris l'utilisation du matériel; cela a permis des résultats positifs.

Nous avons eu une discussion sur des amendements concernant du mobilier de bureau destiné à des personnes qui ne sont pas encore engagées. Nous nous y sommes opposés, par principe, parce que nous ne comprenions pas, dans un imbroglio où des fonctionnaires n'arrivaient pas à faire leur travail, en quoi on pouvait faire écoper à la démocratie participative les lacunes de fonctionnement. Mais, aujourd'hui, avec les différents arguments qui se présentent, nous voterons l'amendement proposé.

M. Pierre Maudet (R). Je serai bref, parce que l'essentiel a été dit, mais j'aimerais rompre une lance et insister, comme mes collègues, sur le fait que nous avons eu l'impression, en commission des finances, que ces propositions d'acquisition de matériel étaient frappées du sceau de l'automatisme de la part du Conseil administratif et, surtout, mal préparées de la part du Service des achats. En ce sens, nous avons dû faire le travail de ce service, qui semble ignorer ce que font les autres services! En quelque sorte, la main gauche ignore ce que fait la

main droite, pire que cela, l'index ignore ce que fait le majeur. Nous déplorons que le Conseil administratif qui a, semble-t-il – du moins c'est ce qu'il nous a dit hier soir – des velléités d'engager un directeur de l'administration municipale, n'arrive déjà pas à faire correctement ce travail avec les ressources actuelles.

L'amendement du Parti démocrate-chrétien, tel que j'ai pu l'entendre, nous convient parfaitement et nous le voterons, bien évidemment; mais nous souhaiterions qu'à l'avenir, lorsqu'on nous présentera des programmes d'achats, ils soient un peu mieux réfléchis. Je voudrais qu'on dispense la commission des finances de passer des heures à poser des questions pour, précisément, faire recalculer les sommes qui nous sont proposées, parce que nous devons nous prononcer sur l'opportunité de ces sommes et non pas sur les montants proposés.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous voulions marquer notre mauvaise humeur concernant ce sujet. Les autres groupes l'ayant abondamment fait, je crois que le message est passé et j'espère que le seul conseiller administratif encore présent ce soir pourra transmettre ces propos à ses quatre collègues.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé par la commission est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, l'amendement de M. Bonny sur l'arrêté II amendé est accepté sans opposition (3 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II amendé par la commission et par le plénum est accepté sans opposition (2 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III amendé par la commission est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 715 000 francs destiné à l’acquisition d’installations fixes pour différents services de l’administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 715 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera portée à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2014.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 424 500 francs destiné à l’acquisition de mobilier pour différents services de l’administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 424 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera portée à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2012.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 986 100 francs destiné à l’acquisition de machines, matériel et engins spécifiques pour différents services de l’administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 986 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera portée à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2009.

Un troisième débat n’étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

11. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 janvier 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 300 000 francs destiné à:

- financer la manifestation Asphaltissimo 2004 – Festival de sports urbains – dans le cadre de la participation de la Ville de Genève aux Fêtes de Genève;
- répondre aux objectifs de la motion M-319 de MM. Pierre Maudet, Michel Ducret, Alain Fischer, Guy Dossan, René Winet, Bernard Lescaze, M^{mes} Michèle Ducret et Catherine Hämmerli-Lang, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2002, intitulée: «Pour un vrai soutien de la Ville aux sports de rue populaires»;
- répondre aux objectifs de la motion M-275 de MM. Damien Sidler, Gérard Deshusses et M^{me} Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 25 mai 2002, intitulée: «Marchons avec Genève Tourisme» (PR-326 A)¹.

Rapporteur: M. Pierre Maudet.

Préambule

La commission des sports et de la sécurité s'est réunie sur cet objet les 11, 18 et 25 mars 2004 sous la présidence de M. Mathias Buschbeck.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha, que le rapporteur remercie pour son excellent travail.

Auditions

1. *Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse (jeudi 11 mars 2004)*

M. Tornare annonce que depuis deux ans le contact avec le comité des Fêtes de Genève s'est passablement amélioré. Il y a eu l'idée de la vaisselle écologique, puis on a demandé de ne pas s'emparer de tous les quais et de prendre des mesures pour éviter que les massifs floraux ne soient abîmés. Il y a maintenant une excellente collaboration, même s'il y a parfois des frictions. La Ville voulait proposer une petite manifestation pour les jeunes et pour les Genevois. On s'est aperçu, par le passé, que les jeunes qui erraient à l'intérieur du périmètre des

¹ Proposition, 4319.

Fêtes de Genève pouvaient parfois donner lieu à quelques débordements. Il s'agissait donc de mieux canaliser leur énergie. C'est la raison pour laquelle on a proposé Asphaltissimo l'année passée, et cette manifestation a connu un grand succès. Pour cette année, on nous a demandé si nous voulions de nouveau organiser une telle manifestation. Le magistrat ajoute qu'il n'a pas voulu prévoir une ligne budgétaire. Le Conseil administratif a décidé de proposer au Conseil municipal de renouveler l'expérience cette année, en tenant compte de ce qui a été fait de bien. En conclusion: il est important que la Ville soit présente au niveau du sport de rue, pour occuper sagement la jeunesse, du moins celle qui aime le sport.

M. Deuel fait un bref historique. Asphaltissimo avait été envisagé en 2002 et réalisé devant l'esplanade des Vernets. Tout cela était dans l'optique de la collaboration avec le Service des sports. En son temps, les sports de rue étaient laissés de côté. Les jeunes n'avaient pas encore l'idée de se fédérer. Quand on est arrivé avec la Délégation à la jeunesse, on a voulu s'occuper de cela, car ce n'est plus seulement un phénomène de mode; on peut le constater avec le skate-park. L'année passée, les Fêtes de Genève ont abordé le Conseil administratif. Une commission s'est alors créée et a planché pour voir ce que cela pourrait donner. C'est ainsi que l'on en est venu à l'idée d'organiser Asphaltissimo dans le cadre des Fêtes de Genève. On a envisagé cette manifestation au début mai, alors qu'elle allait avoir lieu en été. Il était donc déjà tard. C'était donc une aubaine de pouvoir organiser cette manifestation sur la place du Rhône. M. Deuel propose alors à la commission de montrer un petit film de dix minutes sur ce qui s'est fait. Cela a été un énorme succès. Ces jeunes sont de vrais sportifs, et c'est très important de montrer au reste de la population ce que ces jeunes peuvent faire. Quelques inconvénients: le service des poubelles était mal organisé, de sorte que tout a été mélangé. Cette année, il faut améliorer ce point. Par ailleurs, on fera un peu moins de musique, car, pour les commerçants, c'était un peu beaucoup l'année dernière. On a fait une expérience en fin de journée: deux ou trois spectacles de rue. C'est sympathique et cela fait moins de bruit. Un week-end, il y aura du basket de rue, 3 contre 3, comme c'est pratiqué dans sept salles de gym de la Ville. Le reste du temps, tous les sports de rue sont présents: roller, in-line, patin à quatre roues, skate-board, vélo acrobatique, etc.

Le président propose alors que les commissaires posent d'abord leurs questions et, s'il reste du temps, la commission visionnera le film.

Trouvant que la collaboration avec Genève Tourisme est quelque chose d'un peu annexe, un commissaire demande comment tout cela va être intégré dans les Fêtes de Genève.

M. Deuel admet que la place du Rhône, c'est un peu une annexe, géographiquement. Il ajoute qu'il ne peut pas s'engager sur des événements fermes avec les Fêtes de Genève, car il n'a pas encore l'argent. L'année dernière, la Délégation à

la jeunesse a participé aux conférences de presse des Fêtes de Genève, mais elle était un peu tard. Cette année, on est un peu plus tôt et on est en constante discussion avec la programmation, notamment musicale. M. Deuel ajoute qu'il étudie la possibilité, pour la Délégation à la jeunesse, de faire un char à la Lake Parade. (C'est un scoop!) Il fait aussi savoir qu'il a imposé deux ou trois choses: il ne voulait pas les mêmes sponsors, produits et prix que ceux des Fêtes de Genève, car la Délégation à la jeunesse s'adresse à un public beaucoup plus jeune. Il faut donc pratiquer des prix jeunes, selon lui. M. Tornare ajoute qu'il faut si possible qu'il n'y ait pas d'alcool. M. Deuel dit qu'il a refusé Red Bull, car il y a beaucoup de caféine et cette boisson est souvent mélangée à de la vodka. La bière est la seule boisson alcoolisée acceptée. M. Tornare affirme que son département n'a pas de problème avec Genève Tourisme. M. Deuel fait savoir que c'est Genève Tourisme qui a demandé à la Délégation à la jeunesse si elle était d'accord de revenir cette année.

Un second commissaire se réjouit d'entendre parler de ce projet pour les Fêtes de Genève. Il demande toutefois s'il serait possible de prolonger ces installations et de les étaler plus longtemps sur les mois d'été.

M. Deuel répond que c'est quasiment impossible, car cette place est fortement occupée. On doit alors déplacer la station de taxi. Un prolongement de ces manifestations serait mal perçu par les commerçants, et on ne veut pas créer de problèmes. Le coût de la location en serait fortement augmenté, et le délégué à la jeunesse dit ne pas avoir les forces nécessaires, notamment pour la surveillance.

Le commissaire demande alors si la Délégation à la jeunesse collabore avec le Service des sports pendant l'été, notamment pour des semaines avec roller ou autres sports de rue.

M. Deuel dit que ce n'est actuellement pas le cas. La collaboration s'arrête aux Fêtes de Genève. Comme tout n'est pas encore définitif, on ne peut pas aller trop loin. Cependant, une manifestation comme celle-là sera coorganisée avec le Service des sports.

Un autre commissaire trouve dommage de mettre moins de musique, car, s'il n'y a que du sport, il n'y a que les sportifs qui se retrouvent. Les jeunes tiennent à avoir de la musique.

M. Deuel précise qu'il y aura tous les jours un événement musical, mais pas de la musique toute la journée. Un concert et, si possible, un avant-concert, concentrés sur la soirée. Quoi qu'il en soit, il y aura de la musique!

Un commissaire constate que la Ville s'engage sur deux principes. Premièrement, offrir une tribune aux jeunes et, deuxièmement, prévenir. Cependant, pour le deuxième principe – la prévention – quels moyens se donne la Délégation à la jeunesse?

M. Deuel dit que, pour la Délégation à la jeunesse, tous les sports qui sont pratiqués dans le cadre de la Ville constituent un outil de travail en vue de la prévention. Avec cet outil, nous entrons en contact avec les jeunes, et c'est comme cela que nous faisons de la prévention. Il affirme que l'on ne verra aucun jeune sans protection; c'est aussi un moyen de prévention, de précaution. Pas moins de 40 personnes environ sont mobilisées pour ce type de manifestation. Tout ce monde est en contact avec les jeunes. Ce sont les jeunes eux-mêmes qui participent à l'événement, ils se préparent ensemble, et c'est là que l'on peut faire passer les messages de prévention: alcool, tabac, etc.

Un autre commissaire demande à combien se montait le budget l'année dernière.

M. Deuel répond que c'était le même que cette année. Cependant, cette année, il sera disposé autrement, la place sera organisée différemment. Pour cette année, il avait l'idée de faire venir l'Arteplage du Jura, mais cela n'a pas été possible. Il a donc dû renoncer.

Un commissaire demande si les étrangers à Genève pourront également participer.

M. Deuel fait savoir que ce sera possible. Genève accueille cette année un groupe de 30 jeunes Américains qui parlent français. Ceux-ci seront intégrés.

Le commissaire précise qu'il parlait, par exemple, des jeunes d'Annemasse ou de France voisine, et il demande s'il faudra s'inscrire.

M. Deuel répond que, pour les tournois, il faudra effectivement s'inscrire. Pour les autres manifestations, il y aura le libre accès. Les manifestations seront ouvertes aux amateurs et aux sportifs chevronnés, du gamin de 5 ans jusqu'au champion. L'année dernière, on a même vu des familles entières débarquer, dès 10 h du matin.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi la Délégation à la jeunesse ne serait pas aidée par des sponsors et demande ce qu'il en sera de la circulation.

Pour les sponsors, M. Deuel précise que, pour les Fêtes de Genève, c'est Heineken, Mac Donald's. La Délégation à la jeunesse va en chercher d'autres, par exemple Rivella. C'est clair qu'elle va essayer d'avoir un peu de soutien, mais pas de n'importe qui. L'année dernière, on avait les Chaussures Aeschbach, mais c'est un énorme travail de trouver des sponsors. Par ailleurs, la délégation aimerait aussi soigner la décoration. Quant à la circulation, ce sera comme l'année dernière. Seuls passeront les taxis, le petit train et les vélos.

Un commissaire est d'avis que, pour ce qui est de la prévention, on pourrait en dire autant pour toutes les activités sportives à Genève. En fonction de toutes les

démarches faites, le département des sports et de la sécurité connaît ce genre de choses. Il aimerait savoir si la Délégation à la jeunesse a travaillé en collaboration avec le département des sports et de la sécurité.

M. Deuel dit que la Délégation à la jeunesse a collaboré. Cependant, comme elle est arrivée tard, cela n'a pas été très loin. Cette année, la collaboration sera renforcée. Pour 2005 et 2006, la collaboration sera alors totale. Pour les «juges», M. Deuel explique qu'il y a un autoarbitrage. Pour le concours de planche à roulettes, il y a un jury de quatre ou cinq personnes, mais tous les concurrents votent aussi pour les autres. M. Tornare ajoute qu'il faut voir aussi à quelle population on s'adresse. Celle de la délégation est plus volubile que celle du Service des sports. L'encadrement qui est fait à la Délégation à la jeunesse n'existe pas forcément au Service des sports. En ce qui concerne le sponsoring, M. Tornare dit que c'est plus difficile de l'obtenir. Il fait savoir que, pour les deux premiers festivals des arbres, on a obtenu environ 850 000 francs; au Grand Théâtre, on obtient environ 650 000 francs. Il y a donc une petite crise au niveau du sponsoring. Par ailleurs, on ne veut pas matraquer les jeunes avec certains sponsors, car certains sont douteux pour la jeunesse (alcool, tabac).

Un commissaire relève que l'encadrement et l'organisation, notamment les postes 2 et 4, sont assurés par la Délégation à la jeunesse. Pour le reste, il demande ce que représentent les sommes indiquées dans la proposition du Conseil administratif.

M. Deuel lui répond qu'il y a à peu près la moitié du team de la Délégation à la jeunesse qui y travaille. On engage des moniteurs en plus. A travers la Boîte à boulot, on va trouver des jobs pour la jeunesse. Il faut compter 50 000 francs en tous les cas. Il relève que, pendant ce temps-là, on a aussi les chaises longues dans les parcs. M. Tornare affirme aussi que l'action des chaises longues a un effet de prévention et de contrôle. On a en effet constaté, depuis le début de cette action, qu'il y a moins de déprédations dans les parcs municipaux.

Un autre commissaire ne voit pas tellement la collaboration entre la Délégation à la jeunesse et le Service des sports. Il estime que, finalement, la commission des sports et de la sécurité auditionne la Délégation à la jeunesse, puisque c'est un projet piloté par elle. Cela entretient le flou artistique. A son avis, il faudrait créer un nouveau département, qui engloberait sport et jeunesse. Il demande alors si on trouvera à l'avenir une ligne budgétaire de 300 000 francs pour cette manifestation.

M. Tornare répond par la négative et ajoute qu'il préfère revenir chaque année et défendre l'idée, sans quoi il pourrait peut-être y avoir une certaine lassitude, due à la routine budgétaire.

Le commissaire déclare alors qu'il faudrait peut-être se poser la question pour d'autres lignes, dans d'autres départements.

M. Deuel relève que, pour la Délégation à la jeunesse, le but ultime est que des jeunes reprennent à leur compte cette manifestation, c'est-à-dire qu'ils assument eux-mêmes l'organisation d'une manifestation de ce type. Pour le moment, on les aide, mais vouloir absolument pérenniser, pour l'instant, c'est trop tôt.

Soulignant le manque de temps, le président annonce que la cassette vidéo sera visionnée lors de la prochaine séance.

2. *Audition de MM. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, et Yves Nopper, chef du Service des sports (jeudi 18 mars 2004)*

Avant l'arrivée du magistrat, un commissaire demande si c'est exprès qu'il ne soit pas prévu ce soir «discussion et vote». Le président répond par l'affirmative. En effet, la commission a demandé d'auditionner les jeunes bénéficiaires du crédit discuté, ce qui se fera jeudi prochain à 17 h 40. Le commissaire souligne qu'il faudrait que cet objet puisse être inscrit à la session plénière du Conseil municipal de mai.

M. Hediger rappelle tout d'abord qu'il y a eu une première expérience en 2002 pour les sports de rue, sur le terre-plein des Vernets, un samedi, à l'intention des maisons de quartier. M. Deuel avait demandé la collaboration du Service des sports. Cela a été une expérience assez intéressante, mais cette manifestation n'a pas attiré les grandes foules. L'expérience a été renouvelée l'année dernière, après négociation avec le comité des Fêtes de Genève. Il dit qu'il a passé une ou deux fois et qu'il a constaté qu'il n'y avait pas grand monde, mais c'était en semaine. Peut-être qu'il y a eu plus de monde le week-end. Quoi qu'il en soit, M. Deuel lui a dit que cela a été un succès important. L'année dernière, Asphaltissimo a reçu 100 000 francs de la Délégation à la jeunesse et 100 000 francs du Service des sports. Cette année, la Délégation à la jeunesse «récidive», avec le comité des Fêtes de Genève. Ce comité a en effet demandé si l'expérience allait être renouvelée cette année.

M. Nopper ajoute que la première édition s'est faite en étroite collaboration avec le Service des sports. M. Deuel a négocié l'emplacement avec lui. On a ainsi installé plusieurs rampes pour patins à roulettes en ligne. A l'entrée de la patinoire, il y avait l'agora. Par ailleurs, on a testé pour la première fois la patinoire en polyéthylène. Pour ce qui est de l'équipement, il a entièrement été financé par la Délégation à la jeunesse. Pour la deuxième édition, M. Nopper se dit plus réservé. On l'a avisé qu'il fallait trouver 100 000 francs du Service des sports. En contrepartie, ce dernier a eu droit à son logo sur l'affiche officielle. A noter que le Service des sports n'était pas dans le comité créé, mais cela n'enlève rien à la qualité de la manifestation.

Un commissaire demande alors si le Service des sports est, cette année, associé au processus.

M. Hediger répond qu'il n'a pas été associé au processus cette année et que rien n'est demandé au Service des sports. M. Nopper ajoute que lui non plus n'a pas été associé au processus.

Un autre commissaire voulait connaître le degré d'implication du Service des sports l'an dernier et cette année, en personnel, en matériel et en finances. Il a déjà eu une réponse partielle qu'il voudrait voir complétée.

M. Hediger précise que, à part les 100 000 francs, il n'y a rien eu; pas d'heures de personnel. M. Nopper fait savoir qu'il y a eu les samaritains, mais que cela ne pose aucun problème. Quand on organise une manifestation, soit on crée un comité, et chacun y va de ses prestations, puis on essaie de trouver des soutiens auprès des sponsors, soit on demande un crédit et on travaille en interne. Pour ce qui est de l'équipement dans le cas d'Asphaltissimo, il faut toujours le louer à l'extérieur, car le Service des sports n'a pas ce qui est nécessaire. Lorsque le Service des sports organise des manifestations, il le fait dans ses murs et avec son propre matériel. Pour Asphaltissimo, le Service des sports pourrait donner un coup de main, ou alors offrir des prestations secondaires, comme les samaritains.

Le commissaire demande alors si le fait de céder le dossier des sports de rue à un autre département a fait l'objet d'une décision du magistrat.

M. Hediger lui répond que non. Il relève que son département développe le sport au sein de la jeunesse. Depuis quelques années, on développe aussi le sport de rue. M. Deuel connaît très bien les problèmes de la jeunesse. Il avait organisé Asphaltissimo pour les maisons de quartier. Mais il n'y a jamais eu de décision du Conseil administratif allant dans le sens que la délégation s'occuperait du sport de rue.

Un troisième commissaire relève qu'il a déjà posé la question dans un autre sens. Il demande si la proposition PR-326 a passé devant le Conseil administratif.

M. Hediger lui répond par l'affirmative.

Le commissaire demande au magistrat s'il la lue, car il relève qu'en page 2 il est dit: «Sur proposition du groupe de travail formé par le Conseil administratif». Y a-t-il eu un tel groupe de travail?

M. Hediger répond qu'il n'y a pas eu de groupe de travail et que son département n'a pas été tenu au courant.

Le commissaire relève qu'il est mentionné que «la réussite de l'opération s'est faite grâce à l'engagement du Service des sports». S'il a bien compris, ce service a été «taupé»?

M. Hediger dit que les samaritains ont également été mis à disposition.

Le commissaire se demande alors pourquoi cette proposition n'a pas été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse, puisque le département des sports et de la sécurité n'a rien à y voir et puisque c'est un crédit particulier.

M. Hediger répond qu'il est d'accord.

Le commissaire remercie le magistrat de sa réponse en ajoutant que, cette fois, c'est clair.

M. Hediger dit qu'il n'a pas voulu revendiquer la manifestation et que c'est difficile de s'y opposer.

Le commissaire demande au magistrat comment il voit à l'avenir cette manifestation, ainsi que d'autres, et l'empiètement sur le sport. Il relève qu'il a suggéré de créer une nouvelle entité, car ce n'est plus toujours très évident de suivre qui fait quoi. Il donne l'exemple des panneaux de basket.

M. Hediger reparle de l'histoire des panneaux de basket. Pour ce qui est de l'avenir, il estime que le sport de rue revient au Service des sports. La Délégation à la jeunesse s'occupe d'autres problèmes. Il dit qu'il a été lui-même, à l'époque, dans des maisons des jeunes, des maisons de quartier. Tout ce qui est sport, c'est le Service des sports qui doit s'en occuper! C'est un complément au mouvement junior, au sport de rue. Il relève que le sport de rue existait autrefois. En effet, les jeunes jouaient dans la rue, lorsqu'il n'y avait pas encore autant de voitures.

Le commissaire conclut donc que, pour le magistrat, cette manifestation devrait être organisée par le Service des sports.

Un autre commissaire estime que, en termes d'impact et par rapport à l'image, l'opération, d'un montant de 300 000 francs, est très onéreuse comparée au prologue du Tour de Romandie.

M. Hediger dit que ce que la Ville verse comme subvention correspond à l'achat du prologue. Cependant, il y a de nombreuses choses à ajouter pour avoir le coût total de la manifestation, même si l'on organise soi-même. Dans le cas d'Asphaltissimo, cela coûte cher, car il faut louer l'infrastructure à l'extérieur.

Le commissaire dit qu'il veut parler de l'impact. Le Conseil administratif en a-t-il parlé?

M. Hediger répond que non, pas du tout. On a estimé que c'était important d'avoir un emplacement pour les jeunes au sein des Fêtes de Genève.

Le commissaire relève que, tout à coup, on ne compte plus.

Un commissaire dit qu'il a demandé si, en parallèle à cette demande de crédit, le Service des sports collaborait avec les éducateurs de rue pour des manifestations en vue de la prise en charge des jeunes pendant les deux mois d'été, et qu'on lui a répondu que oui.

M. Nopper dit que c'est peut-être un projet dans l'esprit de M. Deuel, mais que les deux ne marchent pas sur les mêmes plates-bandes. Quand l'Etat a ouvert une permanence à côté du skate-park, le Service des sports a fait de la promotion pour ses activités. Cependant, les deux services n'ont pas le même public, c'est là qu'ils sont complémentaires. Pour les écoles de sport, l'été, il faut s'inscrire, arriver à l'heure, etc. Ce que fait M. Deuel, c'est différent, c'est plus un complément. A la patinoire de quartier, la collaboration s'est très bien faite. Les deux services ont mené le projet du début à la fin. On le voit aussi dans les discos qui sont organisées à la patinoire. Le Service des sports met à disposition la patinoire, et l'animation est assurée par les maisons de quartier. Il ne faut pas opposer les deux choses, mais les mettre en complément. Il ajoute que les deux services n'ont pas la même mission. M. Hediger dit que le Service des sports a travaillé avec M. Deuel quand il y a eu les manifestations de basket. On a créé un comité quand on a organisé le streetball à la place du Rhône.

Un commissaire est d'avis que c'est extrêmement important de donner un lieu pour les jeunes. Il y a un travail interne très important. La jeunesse, ce n'est pas que du sport, et vice versa. On peut attendre qu'il y ait une collaboration systématique. Il faudrait donc que cette complémentarité soit systématique. On pourrait d'ailleurs dire la même chose pour tout le monde, pour les personnes âgées, par exemple. Pour lui, il est évident que le Service des sports devrait collaborer à Asphaltissimo, afin d'assurer une meilleure réussite. En effet, personne n'est de trop, notamment pour la promotion, etc. On a donc tout avantage à se mettre ensemble dans ce genre de projet.

Un autre commissaire ne cache pas qu'il n'aime pas se sentir manipulé. M. Deuel a dit à la commission que la collaboration serait renforcée et qu'elle serait totale pour 2005.

M. Hediger affirme que l'on n'est pas sur cette voie. On a certes collaboré pour d'autres manifestations, mais pas pour Asphaltissimo. M. Deuel a repris le projet de l'année dernière, et puis voilà.

Le président constate qu'il n'y a plus de questions. Il remercie le magistrat et son collaborateur d'être venus et prend congé d'eux.

Un commissaire dit que ce qui le dérange, c'est que les réponses sont totalement différentes de la semaine dernière à aujourd'hui. C'est là un véritable problème. Dans la proposition, il est écrit: «Sur proposition du groupe de travail formé par le Conseil administratif (voir décisions du Conseil administratif du

18 décembre 2002 et du 7 mai 2003)», et le conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité dit qu'il n'a jamais été associé à cela.

Le commissaire aimerait donc avoir une copie ou un extrait des décisions en question, pour voir ce qui a été dit. Tout ce qui s'est dit n'est pas normal. La commission des sports et de la sécurité doit faire son travail et mettre des limites, sans quoi ce genre de cas va se reproduire. Il faut avoir un vrai débat et se demander qui fait quoi, notamment par rapport aux sports de rue. Par ailleurs, il faut absolument qu'il y ait une collaboration. On peut se demander si tout cela provient du fait qu'il y a peut-être mésentente entre les conseillers administratifs.

Un autre commissaire dit qu'il ne faut pas faire le débat maintenant. S'il y a eu un groupe de travail, ils ont des preuves, par exemple des notes de séance ou autre.

Un commissaire verrait pour sa part une lettre. Pour le moment, c'est un problème interne, mais on peut s'étonner qu'il y ait des déclarations totalement différentes. Cela le gêne énormément, et il faut marquer le coup. Il pense que le président de la commission doit donc écrire une lettre au Conseil administratif.

Le président dit qu'il va faire part de l'étonnement de la commission et demander des explications.

Un commissaire est d'avis qu'il faut quand même avoir les décisions du Conseil administratif concernant la mise en place de ce groupe de travail.

Un autre commissaire affirme que c'est certain qu'il y a eu un groupe de travail, car il a bien fallu tout préparer. Ce qui est important, c'est de savoir qui en faisait partie.

Un commissaire répète qu'il est écrit que le groupe de travail a été formé suite à des décisions du Conseil administratif. Or, ce soir, le magistrat déclare qu'il n'était pas au courant. Le commissaire veut donc en avoir le cœur net.

Le président répète qu'il va demander des éclaircissements. Il rappelle que la commission recevra la semaine prochaine, jeudi 25 mars, des jeunes, en compagnie de M. Deuel. Il suggère aux commissaires d'éviter de poser des questions à ce sujet à M. Deuel, mais de les poser aux jeunes.

3. Audition de cinq jeunes impliqués dans l'organisation d'Asphaltissimo, accompagnés par M. Deuel, délégué à la jeunesse (jeudi 25 mars 2004)

Les commissaires visionnent tout d'abord le film sur Asphaltissimo 2003. Malgré des conditions peu adéquates pour 16 personnes, ce film a été très apprécié par les commissaires.

Il est demandé aux jeunes de se présenter:

- Florian Sallin, Swiss BMX (*bicycle motocross*) Freestyle (SBF);
- Eric Gabriel Edougue, moniteur (free basket);
- Damien Porcherie, Swiss BMX Freestyle;
- Jim Zbinden, Pulp68, skate;
- Claudio, travailleur social hors murs, à la base de l'organisation de cet événement.

Un commissaire demande si tout le monde est impliqué dans le projet cette année.

La réponse est négative. M. Deuel explique que l'on est dans la phase de pré-conceptualisation. On est en train de déterminer l'implantation et de voir ce qu'on peut avoir à disposition. Il précise qu'il n'a pas encore tous les feux verts. Les associations sont informées que la manifestation va de nouveau avoir lieu, mais la programmation commencera d'ici à un mois.

Un autre commissaire demande aux jeunes s'ils participent à des compétitions de BMX dans la région et au niveau suisse et s'ils vont dans d'autres villes.

M. Porcherie fait savoir qu'il y a des compétitions au skate-park de Plainpailais. Cette année, cela a bien marché. On a trouvé des sponsors. On organise des voyages pour aller participer à d'autres compétitions en Suisse ou ailleurs. M. Zbinden ajoute que les sports de rue sont en progression constante pour ce qui est des utilisateurs. Entre 1980 et 1985, c'était par vagues, il y avait donc des hauts et des bas. Maintenant, c'est toujours en progression. M. Edougue dit qu'à l'étranger il y a des ligues de streetbasket. Ici, cela vient gentiment. C'est un sport qui est à prendre au sérieux. A Asphaltissimo, il y a eu des personnes venant de Paris et d'autres villes de France. Ce sport prend de plus en plus d'importance.

Un commissaire demande s'il y a un lien entre les différents sports de rue. Il fait remarquer que, dans le film, on n'en a vu que certains.

Claudio explique que c'est un problème technique. En effet, il n'y a eu un cameraman que le deuxième week-end. Le film a donc été tourné «à l'arraché». M. Zbinden dit que l'on parle de «sports de rue», car, au départ, ils étaient pratiqués spontanément. Maintenant, il faut des structures. On se retrouve dans la dynamique de pratiquer ces sports et de les faire découvrir, de faire partager la passion. Claudio relève qu'il y a des spécificités à chaque discipline. Il y a une culture, une identité, une façon d'être pour les jeunes. M. Deuel ajoute que toutes ces disciplines s'autojugent. Pas de compétition très pointue, pas vraiment d'arbitre. Ce sont les concurrents eux-mêmes qui s'arbitrent. On n'est pas contre la compétition, mais on cherche l'entente entre les jeunes dans les différentes dis-

ciplines. M. Zbinden fait savoir que, si on devait organiser une manifestation, on aurait des structures propres à chaque discipline. Asphaltissimo met à disposition un bowl (rampe en forme de bol), ce qui fait que l'on a une structure que l'on peut tous utiliser.

Un commissaire dit qu'il n'a lui-même pas vu Asphaltissimo. On a vu dans le film que l'on y propose des démonstrations. Il aimerait cependant savoir ce que cela a apporté à la population.

M. Deuel précise que la manifestation a duré onze jours. Pendant tout ce temps, l'installation était ouverte au public en dehors des moments de démonstration et de compétition. M. Zbinden dit que l'on avait amené sur place les protections et différents objets. On a planifié des tranches horaires pour les très jeunes enfants, pour les ados, et d'autres pour les pros. Au commissaire qui demande aux jeunes s'ils avaient un rôle de moniteur, il répond qu'il y avait tout un encadrement. Claudio ajoute que deux maisons de quartier sont venues le matin, et on a fait des initiations. M. Edougue affirme alors que, pour le basket, c'était aussi ouvert à tout le monde. Il y a différentes catégories de joueurs.

Un autre commissaire aimerait savoir comment s'est organisé l'hébergement et s'il y avait des prix pour les compétitions. Claudio fait savoir que la Protection civile avait prêté ses abris aux Pâquis, ce qui a permis de pratiquer des prix bas. Les jeunes ont aussi pu y faire la fête, il y avait une très bonne ambiance. Tout s'est passé de façon très informelle; on était entre copains, en quelque sorte. M. Zbinden précise que ce sont des copains, car on les connaît, mais ça reste des professionnels. Claudio relève que ce n'est pas comme dans le marché de l'emploi. Il y a eu aussi des indemnités de 200 francs pour les prix. Cependant, les jeunes ne viennent pas forcément pour cela. Les invités recevaient des bons pour des repas et pour des boissons. Les prix étaient surtout constitués d'objets qu'on nous a donnés. Pour le grand événement de skate-board: un «price money» de 200 francs.

M. Zbinden précise que, chez les pros, le prix du week-end a été de 600 francs.

Une commissaire fait remarquer que l'on voit très peu de filles dans ce genre de sports ou de compétition. Comment l'expliquer?

M. Edougue dit qu'à Genève il y a en effet peu de filles, mais qu'à Paris on en voit beaucoup plus. Il y a tout de même des filles qui sont intéressées, mais c'est une histoire de culture. M. Porcherie relève que, pour ce qui est du BMX, c'est physique. Rien que le vélo pèse déjà 18 kg. Pour une fille, cela pose des problèmes. La culture fait aussi que les filles pratiquent beaucoup moins le BMX. M. Zbinden ajoute que pour la planche à roulettes, c'est pareil, car c'est très phy-

sique. Il y avait quand même des filles qui venaient au bowl. Tous ces sports ne sont pas interdits aux filles, c'est d'elles-mêmes qu'elles viennent moins. M. Deuel dit que l'on pouvait voir des filles surtout dans les stands. Ce sont elles qui faisaient la cuisine, et c'était excellent! Dans toute l'organisation, il y a finalement autant de filles que de garçons.

La commissaire demande alors si des filles ont été invitées parmi les semi-professionnels.

M. Edougue répète que le basket est ouvert à tout le monde. M. Zbinden fait savoir qu'il y a très peu de filles semi-professionnelles en Europe. M. Edougue dit que, même dans le basket, il y a peu de filles. Quand elles viennent, c'est plutôt pour regarder. C'est tout de même un milieu macho, car on peut s'écorcher, se faire mal. Claudio relève cependant que, dans les salles de gym où on pratique le basket, il y a pas mal de filles qui viennent. M. Porcherie ajoute que l'on a invité Karin, une jeune fille qui vient de Bâle. Elle a fait la démonstration et cela s'est très bien passé.

La commissaire voudrait savoir ce que les jeunes pensent de la culture que véhiculent ces sports urbains.

M. Edougue répond pour ce qui est du basket: ici, une grande partie des joueurs ont évolué en club, puis ils ont arrêté, soit de leur plein gré, soit parce qu'ils ont été obligés. En Italie, en France, à Paris, par exemple, le sport est beaucoup plus ancré dans les structures, cela fait partie des mœurs. Ils ont du plaisir à aller jouer dehors. Ici, ceux qui évoluent en club ont plus tendance à continuer. La plupart des gens qui ont arrêté fréquentaient le même genre de milieux. Dans les clubs, il y a une certaine structure, cela fait partie de la culture des clubs. Hors clubs, c'est moins structuré, et les jeunes ont peut-être davantage de liberté. Le streetball est un jeu d'équipe, mais les jeunes peuvent s'exprimer, c'est plus naturel, plus spontané, car il n'y a pas de contrainte. On ne les force pas à faire quelque chose de précis chaque fois. Cependant, c'est quand même structuré quelque part, mais chacun amène sa sauce. M. Zbinden dit, par rapport à la culture, que c'est vrai que, pour les ados, les préados et les postados, toutes ces disciplines que l'on appelle «sports de rue» sont importantes, car cela fait partie de leur vie. On ne se lance pas dans ces sports pendant un mois, puis on arrête. Cette passion, on la garde toute la vie. Il affirme que cela fait neuf ans qu'il ne peut plus pratiquer ces sports, pour des raisons médicales, mais qu'il restera accro toute sa vie. On défend une culture dans sa globalité: musique, art, sport. Autour de la pratique de ces sports urbains, on peut déclencher toutes sortes de vocations. Cela représente un véritable mode de vie. M. Edougue ajoute que c'est cosmopolite. Tout le monde se réunit pour parler de sport. D'où qu'on vienne, on parle le même langage. M. Zbinden affirme que certaines villes ont compris l'enjeu qu'il

y a à développer ces sports de rue, par exemple Barcelone. Quand quelque chose se passe là-bas, tout le monde descend dans la rue, car il y a une reconnaissance de cette culture. M. Edougue fait savoir que les jeunes viennent dans les salles, qu'ils se dépensent à fond, puis qu'ils y amènent des copains. Il y a toute une dynamique, et c'est cela qui est fantastique.

La commissaire se demande où sont les filles là-dedans. On voit beaucoup de filles dans la rue, mais peu dans les sports de rue. En fait, ce sont des sports par les garçons et pour les garçons. Chaque fois qu'elle passe à Plainpalais, elle constate qu'il n'y a pas de filles. Quand une collectivité publique investit de l'argent, il faut s'intéresser au public que l'on touche, et là ce n'est qu'une certaine partie de la population.

Claudio affirme que, dans ce genre de disciplines, les filles ne prennent pas de place, car elles ne veulent pas en prendre. A Asphaltissimo, il y a eu des défilés de mode, des séances de coiffure, etc., et là les filles se sont investies. M. Deuel partage le souci du commissaire. C'est vrai qu'actuellement, dans les salles, dans son équipe, il y a moitié hommes, moitié femmes, et on a le même souci. C'est la raison pour laquelle on va davantage se diriger vers la danse, le hip hop, car les filles apprécient plus ce genre de choses. Cette année, on va créer davantage de spectacles de rue, ce qui fait qu'on verra aussi des filles. Il faut reconnaître que le sport, quel qu'il soit, est moins pratiqué par les filles. M. Zbinden précise qu'Asphaltissimo est une manifestation qui a été créée autant pour les pratiquants que pour les spectateurs. Sur les gradins, il y a une grande mixité. Dans ces disciplines, les filles osent moins se montrer. S'il y a du monde, elles se retirent. M. Edougue relève aussi que, pour ce qui est du basket, les garçons ont un certain niveau. S'il y avait davantage de salles, on pourrait réserver certaines d'entre elles aux filles, car elles ne sont pas aussi pros que les garçons.

Un autre commissaire fait remarquer que la Ville de Genève met à disposition, pendant dix jours par année, une place, etc. Comment cela se passe-t-il pendant le reste de l'année? Il demande aux jeunes s'ils voient les gens de la Ville à d'autres moments.

M. Edougue dit qu'il est en contact toute l'année avec la Délégation à la jeunesse. Il y a tout un suivi. Quant à savoir si on dispose de suffisamment de structures, c'est là un long débat. Aujourd'hui, il y a la nécessité de créer de nouveaux lieux pour le BMX, pour le basket. Il faudrait que la Ville de Genève accorde davantage de place à ces sports. Grâce à Asphaltissimo, on arrive à faire changer le regard des gens par rapport à ces sports. Il ajoute que, même s'il a la maîtrise et l'écoute des pratiquants, il n'arriverait pas à ces résultats sans la Délégation à la jeunesse.

Le commissaire suggère de mettre davantage les filles en scène. Il donne l'exemple de l'Escalade. Dans les disciplines dont il est question ce soir, il y a

certainement des filles qui ont de la valeur. Il faut les montrer, et cela aura valeur d'exemple. Il demande aux jeunes ce qu'ils diraient s'ils devaient porter un regard un peu critique sur Asphaltissimo.

M. Edougue relève que, pour le basket, on peut s'autoarbitrer. Ce serait cependant mieux d'avoir une personne neutre. Le terrain était correct, mais il n'y avait pas de marques. A part cela, rien à signaler. M. Porcherie dit que, pour le BMX, trois juges désignés n'ont pas participé à la compétition. Sinon, rien à signaler. Seul point négatif, c'était en pleine période de canicule. Les températures étaient terribles et il a fallu arroser pour refroidir. Il ajoute que la seule chose qu'il regrette est qu'on ne puisse parler que d'un seul événement. Il faudrait pouvoir parler de dix cas! M. Edougue relève que cela faisait dix ans qu'on n'avait pas eu d'événement, aussi bien pour les filles que pour les garçons. Claudio fait remarquer que, pour les jeunes, le fait d'être au centre-ville a fait qu'ils ont été reconnus. Si on regarde l'historique, on voit qu'il y a dix ans, c'était dans la rue. Pour ce qui est des structures, c'est clair qu'il y a des carences en Ville de Genève. Cela fait longtemps qu'on discute d'un skate-park couvert. M. Deuel précise que c'est suite à l'affaire des halles de Tivoli que l'on en discute. Cela fait longtemps qu'il réclame un skate-park couvert comportant un bowl. Ce serait une excellente chose à Genève. Claudio fait savoir que les dealers viennent même au skate-park. Les jeunes occupent maintenant une usine. Ils y font des trucs dangereux, et on ne sait pas ce qui s'y passe. M. Zbinden relève, parmi les choses magiques qui se sont passées à Asphaltissimo, la mixité au niveau des âges, ainsi que des témoignages étonnants. Il était présent tous les jours et a eu beaucoup de témoignages de parents. C'est très important. A noter que ce sont des sports qui sont nés dans les années 1970 et qui se pratiquaient alors sans structure. Maintenant, on a plusieurs générations de pratiquants. M. Edougue dit que, le dimanche, on se marche dessus. Il faudrait vraiment avoir plus de salles. On pourrait alors faire quelque chose de plus structuré.

Un commissaire demande si, dans tous les événements organisés dans Asphaltissimo, il y a eu un message de prévention. Si oui, lequel?

Claudio affirme que l'on a rendu obligatoire la protection (casque) à l'intérieur du bowl, ce qui ne se fait pas à Plainpalais, car c'est un espace public. Pour ce qui est des «pétards», on a décrété que les gradins étaient non-fumeurs, ce qui a évité tout risque. C'est vrai qu'il y a eu des «pétards», le soir, sur la place du Rhône, pendant les concerts, mais, là, on ne peut pas empêcher. M. Deuel dit que l'on a fait la même chose à la Délégation à la jeunesse. C'était le seul site où la seule boisson alcoolisée était la bière. Claudio fait savoir que l'on a refusé l'entreprise Red Bull, car ils venaient avec de l'argent. Dans le privé, les sponsors sont Red Bull, des marques de cigarettes, Heineken, etc. A noter que l'on n'a jamais eu d'alcopops sur le site. M. Zbinden relève que les cigarettes et l'alcool sont

rejetés. La prévention a été faite et elle a été écoutée. Claudio affirme que les pros se protègent. Ceux qui ne se protègent pas, ce sont ceux qui débutent et qui veulent frimer. Il ajoute pour terminer que c'est important que ceux qui travaillent dans l'ombre puissent voir les politiciens. Il remercie donc la commission de les avoir invités. Il relève que, si on veut avoir des plus jeunes, de 15, 16 ans, il faut les faire venir le mercredi après-midi.

4. *Audition de M. Deuel, délégué à la jeunesse (jeudi 25 mars 2004)*

La commission souhaite éclairer diverses contradictions résultant des précédentes auditions.

Un commissaire demande quelles ont été les décisions prises par le Conseil administratif par rapport à Asphaltissimo et quand elles ont été prises. Il dit qu'il a demandé des extraits des décisions du Conseil administratif et les lit.

Un autre commissaire relève que la proposition pour cette année n'a pas été niée. Le problème provenait de celle d'avant.

Un commissaire relève qu'il a été dit que la collaboration a été intensifiée. Or MM. Hediger et Nopper ont dit qu'ils n'ont jamais été contactés.

M. Deuel rappelle qu'en 2003 il a été approché par les collaborateurs des relations publiques des cinq départements, dans le courant du mois d'avril. Il a alors pensé à Asphaltissimo. Il est allé voir M. Nopper et lui a demandé s'il voulait venir à la place du Rhône. Ce dernier a répondu que tout son personnel était occupé dans les piscines ou en vacances. Il a ajouté qu'il ne pouvait offrir que des samaritains. Ensuite, on a dû défendre le projet. Le Conseil administratif était présent in corpore. M. Hediger a dit qu'il pouvait octroyer 100 000 francs. Au début de cette année, M. Deuel a revu M. Nopper. Pour la petite histoire, M. Deuel fait savoir qu'il a fait figurer sur toute la publicité «Délégation à la jeunesse et Service des sports». M. Nopper a dit à M. Deuel qu'on lui octroierait un crédit, comme l'an dernier, mais qu'il ne pouvait pas faire plus. M. Deuel ajoute qu'il contactera une nouvelle fois M. Nopper, même si ce dernier a dit que, en été, cela n'allait pas pour lui. Ce qui fâche un peu M. Deuel, c'est quand M. Nopper écrit dans sa plaquette «sports de rue» et ne mentionne pas la Délégation à la jeunesse.

Un commissaire fait part de son incompréhension. M. Deuel est allé devant le Conseil administratif le 7 mai 2003. Quelle est donc la décision de décembre 2002?

M. Deuel dit que, à son avis, c'était le groupe de travail des cinq communicateurs qui devait voir ce que la Ville pouvait faire. Il ajoute que, pour lui, il va de

soi que, l'an dernier, la décision est tombée en mai. Pour sa part, il aimerait que ce soit un événement «Ville de Genève». Il faudrait que les apprentis, par exemple, puissent aussi s'investir dans cet événement.

Le commissaire fait remarquer qu'on ne savait pas de quoi on parlait. Il a été dit qu'il n'y avait pas de collaboration et il a aussi été dit que rien n'avait changé par rapport à l'année dernière.

M. Deuel affirme qu'il compte toujours renforcer la collaboration.

Le commissaire a une question annexe, qui concerne la commission des finances, par rapport aux cinq délégués à la jeunesse engagés en 2004. Est-il vraiment nécessaire de créer cinq postes de travail pour cinq personnes qui ne sont pas forcément en même temps au bureau et qui sont souvent à l'extérieur?

M. Deuel affirme que les travailleurs peuvent effectivement partager des postes et qu'il n'a pas vraiment besoin de postes supplémentaires.

Un commissaire n'est pas sûr d'avoir bien compris la philosophie par rapport au sponsoring. La manifestation va se dérouler en même temps que d'autres. Vouloir immuniser un endroit de la ville au milieu de Genève contre certaines publicités lui paraît louable, mais assez vain. A son avis, si des sponsors souhaitent participer à la manifestation, c'est dommage de se priver des sous qui arriveraient.

M. Deuel dit que les jeunes ne veulent pas entrer dans ce jeu. On travaille toute l'année avec eux et on a une politique sur l'ensemble de l'année: on refuse l'alcool. Ce n'est pas antisponsoring. On sait que le Red Bull est souvent consommé avec la vodka, et c'est pour cela qu'on refuse cette publicité. On essaie d'avoir un discours et des échanges avec les jeunes, car on veut garder un rôle préventif.

Le commissaire aimerait savoir quels sont les sponsors engagés aux côtés de la Délégation à la jeunesse au cours de l'année.

M. Deuel dit que, l'an dernier, les sponsors ont donné des prix. La Fédération internationale de basketball, dont le siège est à Genève, a sponsorisé la manifestation l'an dernier. Il y a aussi eu les Chaussures Aeschbach. On cherche à avoir au moins les prix auprès des sponsors.

Le commissaire demande, par rapport au budget présenté dans la proposition, quelle partie devrait être couverte, quel pourcentage, en somme.

M. Deuel répond que c'est difficile à dire. Il y a deux façons de chercher des sponsors: le faire soi-même ou confier cette mission à une maison spécialisée, qui prend au passage 30 à 40% de commission. Le sponsoring de la brochure a per-

mis de financer la brochure. Ce sont souvent des maisons qui sponsorisent les pros, par exemple pour le BMX.

Un commissaire se dit d'accord avec les jeunes de refuser la publicité concernant les cigarettes et l'alcool. Même s'il s'agit d'un îlot au milieu de la ville, ce n'est pas une raison pour succomber, sous prétexte que cela rapporte de l'argent. La publicité a besoin de support et d'identifier le produit avec le client potentiel. La Ville de Genève s'engage sur la prévention, donc il ne faut pas entrer dans ce jeu.

M. Deuel quitte la séance une fois toutes les questions des commissaires épuisées.

Discussion générale

Revenant sur sa question précédente, un commissaire précise que ce n'était pas pour dire à M. Deuel de profiter de la publicité pour les cigarettes et l'alcool. Il lui a demandé quelle était sa politique. On peut se fixer comme ligne de conduite de ne pas admettre certains sponsors. C'est autre chose de se dire qu'on veut une manifestation mixte, donc que la manifestation en question soit financée à un quart ou un tiers par des sponsors. Il ajoute qu'il ne sait toujours pas si on vote un crédit de 300 000 francs qui ne sera utilisé qu'à hauteur de 100 000 francs, car on cherchera des sponsors. Par ailleurs, il reste perplexe quant à la philosophie générale du sponsoring de cette manifestation.

Un autre commissaire dit souscrire à l'objectif, mais estime que le coût de 300 000 francs n'est pas donné. En recherchant des ressources, on pourrait diminuer ce coût. À noter qu'il y a 50 000 francs d'encadrement. En plus, le budget n'est pas particulièrement détaillé. Pour sa part, il reste sur sa faim par rapport au crédit demandé. Il pense qu'on pourrait faire la même chose à moindre coût.

Un commissaire relève que l'on sait que les commerçants se sont plaints du bruit et des nuisances. Pour lui, le lieu de cette manifestation n'est pas adéquat, ce d'autant plus que la place du Molard restera fermée plus longtemps que prévu. Il n'est pas persuadé que les travaux seront terminés pour les Fêtes de Genève. Il ne peut pas cautionner cette proposition pour diverses raisons: montage financier, emplacement, but recherché. Il ne va pas voter une proposition comme celle-là, entre autres aussi parce qu'on a annoncé des déficits au niveau de la Ville.

Un autre commissaire fait part de sa perplexité quant au montage financier. Il est moyennement convaincu par le poste 3, «Animations», et le poste 4, «Organisation». Il a aussi de la peine avec le montant total. Il a exprimé sa position quant aux sports de rue. Il proposerait un financement mixte, des propositions «plus

chrétiennes», soit davantage partagées entre un financement privé et public. Il propose donc un amendement: moins 100 000 francs, c'est-à-dire suppression du poste 3 et diminution de moitié du poste 4 figurant dans la proposition.

Un commissaire voit que, dans le cadre des ressources nécessaires à l'organisation de la manifestation, on ne s'est pas beaucoup posé la question du recours aux bénévoles, et c'est dommage. La part du travail des bénévoles devrait pourtant être importante, car c'est le cas ailleurs. Dans le poste 4, en ce qui concerne les moniteurs, on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait un certain nombre de bénévoles. Cet aspect n'a pas été mis en avant. A quoi est-ce que cela tient?

Un autre commissaire est fâché des propos qu'il entend. En effet, le département des sports et de la sécurité n'est pas ce qui pèse le plus lourd dans le budget de la Ville. Il estime qu'à Genève on n'en fait pas assez dans le domaine du sport. S'il y a quelque chose qui participe de la prévention, c'est bien le sport. Les jeunes se battent sur le terrain du «pétard» et, en face, on se demande pourquoi on n'accepte pas l'argent de ceux qui prônent la cigarette. Ce n'est pas un problème de gauche ou de droite. L'alcool et la cigarette sont des fléaux pour les jeunes. Ainsi, 300 000 francs pour ce genre de manifestation, c'est peu de chose. Les jeunes ont d'ailleurs dit ce soir que beaucoup plus de choses se font ailleurs, en France ou dans d'autres pays.

Un commissaire déclare qu'il votera ces 300 000 francs. Il pense que ces manifestations sont bénéfiques et que les organisateurs ont besoin d'être soutenus.

Une autre commissaire est d'avis qu'il ne faut pas supprimer la musique, sinon il n'y aura personne qui viendra à Asphaltissimo. Elle relève que ceux qui veulent supprimer la musique sont les mêmes qui rouspètent en disant que les jeunes abîment les pelouses aux Fêtes de Genève.

Un commissaire estime qu'on peut avoir une réflexion qui va plus loin. Le sport est aussi un domaine qui fonctionne sur le bénévolat. A subventionner avec des sommes importantes, on va peu à peu démobiliser les bénévoles. On a pu constater ce phénomène, par exemple pour des concerts. Il faut donc en tenir compte. Pour sa part, il ne veut pas donner une dimension politique. Cependant, il maintient son amendement de moins 100 000 francs. Par ailleurs, il avait demandé un document écrit détaillant le budget de la manifestation, document qu'il n'a toujours pas reçu.

Un commissaire se dit d'accord quand on dit qu'on ne fait pas suffisamment pour le sport à Genève. Cependant, le magistrat des sports n'a pas reconnu Asphaltissimo comme un événement. L'intervenant dit qu'il ne faut donc pas lui demander de cautionner le magistrat.

Un commissaire tient à répéter qu'il n'a jamais dit qu'il souhaitait que cette manifestation soit soutenue par des sponsors liés à des fabricants de cigarettes ou d'alcool.

Un autre commissaire a une intervention technique à faire. Il a été demandé un détail sur la proposition de crédit et la commission n'a pas reçu ces renseignements. Serait-il possible d'attendre d'avoir ce document avant de voter? Certains seraient intéressés par le détail du budget.

On relève que le seul ennui est qu'il y a une question de délai qui se pose. Si on repousse le vote à la prochaine séance, cet objet ne passera au Conseil municipal qu'en juin.

Un commissaire dit que le rapporteur pourrait peut-être faire un rapport oral.

Un commissaire pense qu'il faut voter, rien que pour des questions de délai. Cela motivera peut-être certains. Pour sa part, il suivra l'amendement portant sur moins de 100 000 francs. Si cet amendement est refusé, il s'abstiendra sur le vote global.

Une commissaire déclare qu'elle refusera la proposition d'amendement, car elle n'a pas le détail du budget. Sur le fond, on ne peut pas juger de sa pertinence, mais, avec les chiffres donnés ici, on ne peut pas, à son avis, prendre une position sage.

Un autre commissaire dit qu'il faut relancer le magistrat pour avoir ce document. Il faut insister auprès de M. Tornare et lui dire que, s'il veut son crédit, il doit donner le détail.

Note du rapporteur: Le document est joint au présent rapport.

Votes

Mis aux voix, l'amendement de moins 100 000 francs est refusé par 7 non (3 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

Mise aux voix, la proposition PR-326 est acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 5 non (2 UDC, 3 L) et 2 abstentions (1 R, 1 DC).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les motions M-319 et M-275, acceptées par le Conseil municipal;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 300 000 francs destiné à financer la participation de la Ville à Asphaltissimo 2004.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2004 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée au compte de fonctionnement 318610 «Organisation d'événements» de la Délégation à la jeunesse.

Annexe mentionnée



Délégation à la Jeunesse
Ville de Genève

BUDGET ASPHALTISSIMO 04 Fêtes de Genève 2004

Charges

	Objets	
Techniques		
Structures	Terrain de Basket	5 000
	Paniers de Basket	
	Rampes	35 000
	Lake parade	20 000
	Scène	10 000
	Container loge	3 000
	Barrières sans baches	4 000
	Loge	1 600
	Plancher	260
	Podium Jury	1 000
	Portes pivotantes	635
	Pose de baches (non fourni)	1 000
	tentes	6 000
Sonorisation	Scène	25 000
Lumières	Luminaire scène +	15 000
Electricités	Distribution électrique	3 000
	SIG	1 000
Aménagements	Petit matériel	2 000
	Barrières	
	WC	
	Bancs, tables	
	Gestion des déchets	1 000
	Transport Matériel (loc véhicule)	
	Véhicule avec bras (mise en place paniers)	
Décorations	Mandat + matériel	25 000
Sous total technique		159 495

	Objets	Coûts prév.
Services		
Samaritains	Frais fixe	2 000
Sécurité	Sécurité du site	20 000
Catering	Catering artistes + staff	8 000
Sous total services		30 000



Délégation à la Jeunesse
Ville de Genève

BUDGET ASPHALTISSIMO 04 Fêtes de Genève 2004

	Objets	Coûts prév.
Programmation		
Artistes	Cachets musique + rue + DJ's	55 000
	Défraiement associations organisatrices	5 000
	Hôtel	6 000
Accréditations	Backstage, catering	1 000
Sous total programmation		67 000

	Objets	Coûts prév.
Promotion		
Promotion	Tout support	20 000
Frais compétitions	Streetball	5 000
	skate	19 300
	BMX	7 000
Sous total promotion		51 300

	Objets	Coûts prév.
Organisation		
Charges d'exploitation	Salaires techniciens + monteurs + charges	34 000
	Assurances	400
	Autorisations	
Mandat communication	mandat	7 500
Sous total organisation		41 900

	Coûts prév.
TOTAL Charges	#REF!

Recettes

	Objets	
Stands	Stands 5 x 1200	6 000
Sponsors		20 000
Sous total organisation		26 000

	Coûts prév.
TOTAL Recettes	26 000

M. Pierre Maudet, rapporteur (R). Je me bornerai à faire quelques remarques liminaires en tant que rapporteur.

Premièrement, nous avons traité cet objet avec diligence, souscrivant en cela aux vœux du magistrat de faire en sorte que ce crédit puisse être voté et passer le délai référendaire avant qu'il ne soit dépensé. Nous voulions avoir ce débat ce soir et celui qui vous parle, le rapporteur en l'occurrence, peut parfois montrer un attachement aux projets sociaux au point de se hâter de rédiger les rapports, contrairement à ce que supputait le magistrat tout à l'heure, quand bien même je n'ai pas un bureau à 360 000 francs! (*Exclamations.*)

Deuxièmement, nous avons eu un peu de difficulté, dans le cadre de la commission des sports et de la sécurité, à comprendre quelle était la politique du Conseil administratif en matière de sports de rue, car nous avons entendu deux discours complètement différents de la part des magistrats. D'une part, le magistrat en charge des sports nous a dit que les sports de rue relevaient de son dicastère mais qu'il n'avait pas tellement développé la chose. D'ailleurs, la dernière fois qu'on lui en a parlé, cela lui avait coûté 100 000 francs pour apposer le logo de son département sur l'affiche. D'autre part, le magistrat en charge des affaires sociales nous a dit que c'est un projet absolument concerté, une décision du Conseil administratif, qu'un groupe de travail a été créé et que tout le monde est impliqué dans l'affaire. Finalement, nous n'avons pas vraiment eu le fin mot de l'histoire. Nous nous sommes quand même hâtés, en commission, de faire ce rapport et de vous proposer ce crédit, qui fera l'objet d'une discussion sur quelque amendement tout à l'heure, mais j'aimerais souligner le fait que l'ensemble de la commission souhaiterait, à l'avenir voir une position plus unanime de la part du Conseil administratif lorsqu'il s'agit de défendre des propositions qui engagent des crédits aussi importants: 300 000 francs en l'occurrence. Nous aimerions que la ligne du Conseil administratif procède d'une vraie politique, claire et unanime, ce qui, de toute évidence, n'est pas le cas dans ce projet qui vise, je le rappelle, à soutenir la manifestation Asphaltissimo en marge des Fêtes de Genève, à l'été 2004, suite au premier succès de cette manifestation en 2003. Voilà, Monsieur le président, les remarques liminaires que je souhaitais faire; je reprendrai la parole ultérieurement pour donner la position du groupe radical.

Premier débat

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants estime que nous disposons de toutes les informations pour accepter cette proposition sans aucune réserve. Nous avons entendu à deux reprises M. Claudio Deuel et auditionné les jeunes et sympathiques organisateurs de cette manifestation sportive.

Une grande partie du débat mené par la droite a tourné autour du sponsoring, à telle enseigne que plus on avançait et plus les finalités de cette manifestation disparaissaient dans une discussion où il n'était question que du coût de l'opération. Cette vision du sport entièrement lié à l'argent est assez nauséabonde et, d'ailleurs, les organisateurs eux-mêmes nous ont fait part de certaines de leurs réticences à cet égard.

La diminution de 100 000 francs proposée par les partis de l'Entente, si elle est maintenue, s'inscrit, vous l'avez compris, dans cette volonté de courir après les sponsors et nous disons tout net que nous la refuserons afin qu'Asphaltissimo 04 puisse avoir lieu dans des conditions où l'éthique et le sport feraient bon ménage.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Effectivement, cette manifestation a beaucoup fait parler les partis de l'Entente et de l'Union démocratique du centre. Personnellement, et je pense que c'est aussi l'avis de mon groupe, je m'investis plus fortement, parce que cette manifestation est essentielle. Il faut quand même dire que les Fêtes de Genève ne sont pas très attractives pour certains jeunes, car tout est trop cher et la musique n'est pas passionnante. Il existe donc une volonté de créer une sorte d'annexe pour un groupe de jeunes, même si cela ne plaît pas à Pierre Maudet.

Il faut aussi souligner que, pendant ces fêtes, nous allons mettre l'accent sur la prévention. On pourra faire du sport et demander à toute personne entrant sur la structure de mettre des protections. Les gradins seront non-fumeurs, et nous respecterons là les principes de l'Agenda 21. Il a été dit que, cette année, les poubelles seront mieux organisées et que les sponsors – boissons non alcoolisées – et la publicité seront choisis sur des critères éthiques, ce qui est très important. Il n'y aura pas de publicité pour les cigarettes. Les boissons vendues seront sans alcool, excepté la bière – ce qui empêchera les gens d'aller acheter des boissons beaucoup plus coûteuses ailleurs – et ils ne boiront pas de vodka.

C'est aussi une façon de responsabiliser les jeunes, parce que ces sports demandent beaucoup d'autoarbitrage; cela inspire la non-violence et le fair-play. La Délégation à la jeunesse aimerait aussi que les jeunes s'impliquent de plus en plus dans l'organisation de cette manifestation, voire qu'ils la gèrent complètement, en allant jusqu'à demander la subvention eux-mêmes. Malgré ce que certains pensent, je crois que cette manifestation peut rassembler un très large public, car, toute la journée, les essais seront possibles sur la structure et des enfants – ou même n'importe quel adulte – pourront s'y entraîner. Cela inspire le respect. Il n'y a pas beaucoup de fêtes, à Genève, qui attirent autant de personnes, excepté la Fête de la musique, qui plaît à tout le monde, et l'Escalade. Les fêtes, en général, ne sont destinées qu'à une partie de la population.

Ce sont les problèmes du bruit et du budget qui ont gêné l'Entente. Concernant le bruit, on nous a assurés que ce problème était réglé car, toute la journée, la musique va être dirigée directement sur la structure appelée bowl; il y aura donc beaucoup moins de nuisances pour les commerçants. Durant la soirée, il y aura encore des concerts, mais les magasins, qui seront fermés, ne seront pas dérangés. Quant aux terrasses de café, s'il y a un peu d'animation, je ne pense pas non plus que ce soit très grave. Il y a peu d'habitations dans le quartier et il faut quand même faire observer que, pendant les Fêtes de Genève, les nuisances sont beaucoup plus fortes à d'autres endroits de la ville. Cessons donc de toujours mettre les jeunes en cause avec le bruit!

Concernant le budget, il est vrai qu'Asphaltissimo peut paraître un peu cher, mais si nous regardons plus en détail, nous voyons finalement que tout va bien. Il s'agit d'une structure unique à Genève couvrant plusieurs sports de rue, et c'est la seule manifestation où les gens pourront l'utiliser. Quand nous regardons la proposition PR-326 et le rapport PR-326 A, les budgets ne sont pas les mêmes, pour la simple raison que la proposition parle du budget 2004 alors que, dans le rapport, le budget annexé, qui se veut plus complet, est basé sur le résultat des comptes 2003. L'année passée, les coûts ont été un peu plus élevés. Il y avait en fait une «tirelire» dans laquelle on a pioché en cas de besoin, tandis que, cette année, l'enveloppe de 300 000 francs ne peut pas être dépassée. Voilà donc le budget établi et il faudra s'y tenir.

Nous voyons aussi que, dans les dépenses prévues, 50 000 francs de moins sont planifiés cette année par rapport à l'an dernier, et nous pouvons d'ores et déjà nous en réjouir. En 2003, le montant accordé par les sponsors s'est élevé à 20 000 francs, mais, en 2004, la Délégation à la jeunesse ne connaît malheureusement pas encore le montant alloué; toutefois, étant donné le succès de la manifestation, on peut s'attendre à revoir les mêmes sponsors – et pourquoi pas de nouveaux? – offrant une somme équivalente, sinon supérieure.

Ensuite, le point qui a vraiment beaucoup dérangé au niveau du budget – et je pense que c'est là-dessus que les amendements vont porter – c'est l'animation, qui coûte quand même 70 000 francs. Mais elle est essentielle pour cette manifestation, parce que les sports urbains représentent toute une philosophie, une manière de vivre avec musique, spectacles de rue, sans quoi il n'y aurait que des passionnés de sport; peu de gens s'arrêteraient alors, parce qu'ils ne seraient pas attirés et n'auraient pas envie d'essayer la structure. Le soir, sans tous ces concerts, personne ne viendrait; beaucoup de jeunes, en effet, ne font pas de sport – notamment les filles – mais ils aiment cette culture et cette musique, sans forcément vouloir participer aux compétitions. Alors, il faut organiser quelque chose pour tous! Si rien n'est attrayant à cet endroit, il n'y aura qu'une structure sportive destinée uniquement aux sportifs et cela

ne répondra pas à la nécessité de créer un endroit pour les jeunes dans le cadre des Fêtes de Genève. (*Applaudissements.*)

M. Didier Bonny (DC). Je vais tempérer l'enthousiasme de M^{me} Klopmann (*exclamations*), même si je dois dire que c'est très agréable d'entendre des personnes aussi motivées par de tels projets. Mais revenons sur terre et parlons simplement de ce qui s'est passé à la commission des sports et de la sécurité. Je fais partie de cette commission et je voudrais dire ici tout le malaise que je ressens par rapport à cette proposition; je vais essayer de vous expliquer pourquoi.

Tout d'abord, ce projet Asphaltissimo est un beau projet. Il est mené par un service de l'administration que j'admire personnellement, la Délégation à la jeunesse. J'ai la chance de connaître plusieurs travailleurs sociaux hors murs; j'ai également eu l'occasion de rencontrer à diverses reprises M. Deuel et le travail que ces gens font est indispensable, et je tiens ici à le relever. C'est bien de là que vient mon malaise, parce que, en commission, nous sommes allés trop vite: nous pensions tous, avec plus ou moins d'enthousiasme, que ce projet méritait d'être porté et que nous devons voter ce crédit au mois de mai, compte tenu du délai référendaire et pour que les choses se fassent dans les règles. M. Tornare aurait certes pu dépenser ce crédit sans qu'il ait été voté, mais, enfin, cela aurait été un peu gênant...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ne fais jamais cela!

M. Didier Bonny. Il dit qu'il ne fait jamais cela, alors c'est très bien, et c'est pour cela que, le jour où la commission a décidé de voter, elle ne disposait pas d'un budget digne de ce nom, celui qui figurait dans la proposition PR-326 ne contenant que cinq rubriques, sans aucun détail. Eh bien, aujourd'hui, si c'était à refaire, je refuserais de voter cela, car nous aurions dû attendre un budget beaucoup plus élaboré – qui est arrivé entre-temps et que M. Maudet a pu mettre dans son rapport. Nous aurions dû prendre le temps d'examiner ce budget de plus près, de poser plus de questions et, à ce moment-là, si nous avions proposé des amendements, ils auraient pu être plus précis.

En regardant le rapport, il y a une chose que je ne comprends pas, c'est le total des charges; il s'élève à 349 695 francs, le total des recettes étant, lui, de 26 000 francs, et on nous demande un crédit de 300 000 francs. Il manque donc déjà 25 000 francs et j'aimerais bien savoir, Monsieur Tornare, où vous allez prendre ces 25 000 francs supplémentaires. Peut-être avez-vous trouvé des spon-

sors... (*Remarque de M. Tornare.*) Bien sûr, si vous prenez sur votre salaire, il est vrai qu'en un mois le compte sera bon! Vous pourriez prendre sur la villa Moy-nier, peut-être...

Ce budget ne nous paraît pas sérieux et, en l'occurrence, un amendement va être déposé pour le réduire. Nous ne pourrions que le soutenir, parce que, en l'état, nous n'avons pas tous les éléments nécessaires qui justifient cette dépense de 300 000 francs, et je le regrette.

M. Tornare, si, finalement, le Parti radical et le Parti démocrate-chrétien se sont abstenus à l'issue du vote – quand bien même ils se sont fait battre sur le projet d'amendement – c'est bien parce que nous, Parti démocrate-chrétien, nous pensons que ce projet est digne d'intérêt. Monsieur Tornare, je vous en veux de nous mettre dans une situation tout à fait inconfortable par rapport à quelque chose qui a le mérite d'exister et qui est intéressant, mais mal ficelé, et ce n'est pas la première fois. Je ne me fais pas d'illusions sur l'issue du vote de ce soir. Je viens de le dire, même si nous sommes battus sur l'amendement, nous nous abstiendrons et nous ne voterons pas contre les conclusions du rapport, mais j'aimerais bien que, l'année prochaine, nous débattions de quelque chose d'un peu plus sérieux et que nous évitions ce genre de discussion tout à fait désa-gréable par rapport à un projet qui concerne la jeunesse et qui mérite tout à fait d'être soutenu.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une fois de plus, on ne nous dit pas toute la vérité! (*Rires.*) J'ai demandé à la commission des sports et de la sécurité si des cachets étaient prévus pour les sportifs venant faire des démonstrations; on m'a répondu par la négative. J'ai demandé si des frais de déplacement, d'hôtel et de protection civile étaient prévus, on m'a également répondu par la négative. On retrouve une demande de crédit de 6000 francs pour l'hôtel, on retrouve des propositions de cachets pour les artistes, etc. Enfin, cette proposition PR-326 n'est pas provocatrice mais, n'ayons pas peur des mots, elle est tout simplement scandaleuse. Pourquoi cela? Que doivent penser l'ensemble des sportifs, les clubs et les associations de notre ville, sinon que cette dépense représente le tiers de ce que l'ensemble des clubs, des associations et des individuels sportifs perçoivent en subventions directes et la moitié du montant total des manifestations sportives du printemps... Le montant des sub-ventions extraordinaires de l'ensemble des manifestations sportives de la Ville est inférieur à ce qui est demandé aujourd'hui pour Asphaltissimo.

Le fait d'oser demander 325 000 francs pour une manifestation de onze jours va décourager avant tout les bénévoles qui, tout au long de l'année, ont à peine la possibilité de recevoir quelque chose de la Ville; je pense aux 250 patineurs qui

reçoivent 5000 francs par année. On est bel et bien en train de les déguster avec ce projet. J'ose espérer que la population sait combien on nous demande pour cette manifestation, qui est une provocation, car elle n'a rien à voir avec le sport – et cela nous a été dit par le département municipal des sports et de la sécurité. D'autre part, on se sert du «social» pour prendre des marginaux et essayer de provoquer en faisant une musique invraisemblable sous les fenêtres des banquiers et des bijoutiers. (*Exclamations.*) Voilà le but recherché. Vous n'osez pas le dire, mais c'est la vérité.

Tout cela pour que M. Tornare ne soit pas accusé de ne rien faire dans le cadre des Fêtes de Genève et pour qu'il ait lui-même le contrôle. Il s'agit, une fois de plus, de municipaliser toutes les décisions sans faire confiance à d'autres partenaires, alors qu'on devrait laisser le patronage de l'ensemble de cette manifestation aux organisateurs des Fêtes de Genève, qui en ont la responsabilité.

Que l'on fasse une manifestation ou un rassemblement qui permette à certains de s'exprimer ou d'exister à un endroit mieux adapté et à des prix beaucoup plus raisonnables, j'en conviens tout à fait. Mais, ici, une telle somme est indécente et je vois, par exemple, dans le budget, un montant de 10 000 francs pour un podium alors que nous pourrions disposer du matériel de la Voirie à des prix de faveur et obtenir le même podium pour 2000 francs! On loue des installations alors qu'on en a déjà sur la plaine de Plainpalais, qui est un endroit mieux adapté pour ce genre de manifestations. Quand on vous demande 25 000 francs pour la sonorisation, 15 000 francs pour l'éclairage, 55 000 francs pour les cachets des musiciens et des disc-jockeys, je suis désolé, ce n'est pas sérieux.

Je me réjouis de consulter la liste des sponsors dont on nous parle, mais je suis persuadé que ce sont des associations qui vivent sur le dos des contribuables – de l'Etat et de la Ville – voyez à qui je pense... Il s'agit donc d'un détournement des fonds publics, car si cette manifestation avait un caractère sérieux, vous trouveriez des banquiers parmi les sponsors! C'est la raison pour laquelle je vous remets, Monsieur le président, ce projet d'amendement visant à diminuer de 100 000 francs le crédit demandé, en précisant que nous accepterons néanmoins, une fois encore, cette manifestation:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 200 000 francs...»

M. Jean-Marie Hainaut (L). En complément à ce que mon collègue Georges Queloz vient de dire, je souhaiterais ajouter une ou deux remarques orientées sur

deux aspects. Le premier est l'aspect général du contexte de cette manifestation et la manière de la traiter au sein de la municipalité. Le deuxième aspect est celui du financement, sur lequel je reviendrai brièvement plus tard.

Effectivement, cette manifestation, pour intéressante qu'elle soit lorsque les magistrats nous en parlent, nous donne le sentiment qu'il y a, pour le moins, un manque total de coordination entre les services. Cette manifestation concerne, ou a concerné, deux départements, le département des sports et de la sécurité et celui des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Nous avons constaté, en auditionnant l'un et l'autre représentant de ces deux départements, que les discours ne sont pas du tout les mêmes et, surtout, qu'il n'y a aucune coordination. Dès lors, une manifestation qui nous paraît être à la base plutôt sportive est, à l'évidence, portée à bout de bras par le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, qui compte, dans ses rangs, une personne très dynamique qui, avec l'enthousiasme que mentionnait M. Bonny, fait avancer les choses, parce qu'elle va visiblement à une vitesse supérieure à celle des gens du département voisin. Alors, forcément, dans ces conditions-là, le côté sportif de la manifestation est largement relayé au second plan, ce qui nous paraît, à nous, un peu dommage.

Nous avons pu en faire la remarque lors du débat sur la motion M-319 sur les sports de rue: dans «sports de rue», on a le mot «sports», et il nous semble évident que c'est, avant tout, une question de sports en relation avec l'ensemble de la politique sportive de la Ville de Genève et, notamment, avec les associations sportives; c'est de cela qu'il s'agit, bien plus que d'aspects sociaux. Ce d'autant plus que, lorsque le représentant de la Délégation à la jeunesse est venu à la commission, accompagné des personnes impliquées dans la manifestation, je n'ai pas tout à fait eu, en ce qui me concerne, le même sentiment que mon collègue Georges Queloz. J'ai vu des gens qui ne s'habillent peut-être pas tout à fait comme nous, mais qui sont loin d'être des marginaux; ils attendent cette manifestation pour y faire du sport, et que ce dernier soit organisé. Ils se sont rendu compte qu'il y a une compétition et ils souhaitent que des règles soient instaurées. Finalement, tout cela nous donne un contexte qui n'est pas très différent du sport pratiqué dans un cadre plus organisé, notamment celui des associations sportives.

Nous avons pu voir aussi que ces gens avaient – en tout cas à les entendre – une forme de discipline personnelle, puisqu'ils s'interdisent un certain nombre de produits, notamment les boissons alcoolisées, à part la bière. Nous avons eu l'impression d'être face à des gens qui voulaient véritablement avoir l'occasion de participer à une manifestation sportive bien plus qu'à une manifestation d'éducation générale, comme le délégué à la jeunesse voulait nous le faire croire. Si nous regardons ce qui se passera lors de cette manifestation, avec un pôle d'attractions important sur les plans sportif et musical, cela concernera finalement bien peu le département des affaires sociales, des écoles et de l'environne-

ment, à strictement parler. Encore une fois, je pense que, si ce n'était l'ardeur que met le délégué à la jeunesse pour faire avancer ce projet, c'est plutôt dans d'autres départements qu'il s'agirait de travailler. Je ne reviendrai pas sur ce que nous avons eu l'occasion de dire sur les sports de rue, car nous pensons que, dans ce projet qui présente un certain intérêt, la manière de traiter tout cela au sein de l'administration ne nous paraît pas bonne; elle est plutôt révélatrice d'un manque total de vision globale quant à ce genre de manifestation.

Sur le second aspect, celui du financement, le coût de cet événement représente un montant qui n'est pas négligeable. Je ne reviens pas sur l'aspect formel et même matériel du budget, puisqu'il est souvent préférable, lors de la préparation d'un budget, que le total des charges équivale au total des dépenses, mais nous nous en accommoderons, à 25 000 francs près dans le cas qui nous occupe ce soir; on les trouvera bien quelque part... Ce qui nous a plus inquiétés, c'est la réaction des personnes que nous avons auditionnées à la question du partenariat financier public/privé. Nous nous sommes vite rendu compte qu'il n'y a aucune politique ni aucun concept en la matière. Si on trouve des sponsors, tant mieux, si on n'en trouve pas, tant pis: la Ville paiera. Qu'on ne se méprenne pas sur les propos, je pense qu'il est naturel que, pour une manifestation comme celle-là, la Ville, organisatrice, ait un certain nombre d'exigences de qualité s'agissant des sponsors et qu'elle ne s'associe pas avec n'importe lequel d'entre eux, encore que les sponsors, quels qu'ils soient, même des représentants de boissons alcoolisées ou de cigarettes, n'ont pas, en tant que tels, une connotation négative. Nous pouvons très bien comprendre que, dans une manifestation de ce genre, on préfère donner l'avantage à d'autres sponsors qu'à ceux-là, mais ce n'est pas le discours qui nous a été tenu. Il nous a été simplement dit que, si on trouvait des gens, c'était tant mieux, mais qu'on n'en cherchait pas activement. Cela veut dire que, à ce jour, on nous demande de voter un budget, mais sans aucune incitation, finalement, pour les services de la Ville de Genève, à s'investir plus intensément dans la recherche d'un partenariat privé, tout simplement parce qu'ils savent que leur manifestation aura lieu, avec ou sans partenaires privés.

Dans ce contexte-là, je trouve dommage qu'il n'y ait pas un esprit d'ouverture plus large ni une prise de conscience que les sponsors sont présents quand on va les chercher, quand on les intéresse à la manifestation et que, si on veut poser des critères préalables – qui en l'occurrence ne paraissent pas totalement saugrenus et qui peuvent se comprendre dans un contexte comme celui-ci – on arrive quand même à trouver d'autres personnes intéressées.

Finalement, je passerai très rapidement sur la justification de certains postes au budget d'Asphaltissimo 2004. Il est vrai, aujourd'hui, que si on veut faire une fête en ville de Genève avec de la musique, on doit payer des cachets – c'est devenu standard. Il me semble qu'à mon époque, elle n'est pourtant pas si lointaine, j'avais des amis qui pratiquaient de la musique à leurs heures perdues et qui

étaient tout heureux quand on leur offrait la possibilité d'en faire. J'ai l'impression que cela n'a pas tout à fait changé, à moins que la politique de la Ville de Genève ait définitivement éteint cette flamme qui existe dans ces jeunes groupes et qu'il ne soit plus possible de trouver des gens qui seront d'accord de venir jouer sans être payés.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous attendons avec impatience le sort réservé à l'amendement que nous avons proposé. Bien évidemment, nous pensons que cet amendement devrait permettre à la fois de ramener le budget dans des limites raisonnables et, surtout, de pousser les services de la Ville – qui souhaitent aller au-delà de ce budget – à se décarcasser un peu pour trouver des sponsors. En ce qui nous concerne, et pour autant que notre amendement soit accepté, nous voterons cette proposition PR-326; dans le cas contraire, nous aviserons.

Le président. Chers collègues, j'ai six intervenants inscrits et je vous informe que nous siégerons aussi tard qu'il le faudra pour liquider ce point.

M. David Carrillo (S). Tout d'abord, je vous prie de m'excuser pour ma voix, car j'ai attrapé froid. Ce soir donc, c'est avec une voix – et non pas d'un air – empruntée que je parlerai d'Asphaltissimo 2004. Un certain nombre de points positifs ont déjà été mentionnés à ce sujet et je n'y reviendrai donc pas. Néanmoins, permettez-moi de vous annoncer que le Parti socialiste soutiendra la proposition PR-326 telle qu'elle est proposée par le Conseil administratif.

Asphaltissimo est un événement que nous connaissons déjà, car il a eu lieu en 2002 et en 2003, avec le succès au rendez-vous. Pour cette année, les organisateurs des Fêtes de Genève en redemandent et c'est là, je pense, un critère positif pour la reconduction de la fête Asphaltissimo et de sa subvention.

Les principes sur lesquels le Conseil administratif s'engage pour cet événement sont, d'une part, l'offre d'une tribune aux jeunes lors d'un événement populaire et, d'autre part, la prévention active alliée à des moments de fête, de rencontre et de dialogue avec toutes les couches de la population. Asphaltissimo 2004 sera, je l'espère, une tribune formidable pour les jeunes en leur donnant la possibilité de pratiquer un sport, tout en permettant d'offrir un spectacle pour eux-mêmes et pour le citoyen. Cela est parfaitement positif et, par conséquent, allons de l'avant! Avec Asphaltissimo 2004, en nous appuyant sur le sport, la jeunesse et la santé, nous ferons passer des messages de prévention touchant, bien entendu, la problématique sur l'alcool, le tabac, le sida, ainsi que, puisque nous parlons de sports de rue, la protection qui est nécessaire ou souhaitable à ces sports.

Pour le financement, un budget s'apprécie de diverses manières et il est de bonne guerre de le critiquer. Je reste néanmoins chagriné de la manière dont on invoque le sponsoring et le bénévolat et de son incidence sur le budget telle que proposée par des membres de l'Entente en commission des sports et de la sécurité. Je me souviens que ceux-ci ont proposé, pour ce motif, une diminution du budget de dépense de 100 000 francs et je ne sais pas si ce soir un amendement va être déposé dans ce sens. Bien que je comprenne très bien que le sponsoring permette d'alléger les dépenses d'un budget et que cela soit donc bienvenu, on sait que les entreprises ont l'entière liberté de participer au sponsoring et que cette liberté rend un budget difficile à pondérer dans les recettes. Je prends comme exemple, toutes proportions gardées – c'est un exemple que je ne sortirai pas souvent – Expo.01, qui est un cas d'école. Le projet de crédit qui fut proposé pour cet événement n'était pas très élevé sous prétexte qu'une bonne partie du financement de l'événement devait être assumée par les entreprises. Vous connaissez bien entendu la suite de l'histoire: les entreprises n'étaient pas au rendez-vous. Conclusion pour ce qui nous concerne: ce n'est pas en rabotant de 100 000 francs le projet de crédit – comme cela a été proposé en commission – que l'on parviendra automatiquement à compenser cette somme par des sponsors. Je vous demande donc d'accepter le crédit de 300 000 francs de la proposition PR-326; cela donnera d'ailleurs un signal très fort à d'éventuels sponsors encore hésitants à participer à cet événement.

M. Pierre Maudet (R). J'ai écouté très attentivement ce qu'ont pu nous dire les préopinants et en particulier les représentants de l'Alternative. Je ne sais pas si la comparaison avec Expo.02 – et non pas Expo.01 – que l'on vient de nous faire est de la plus grande pertinence, vu son résultat financier. Pour ma part, j'ai l'impression que Asphaltissimo a été un succès les années passées, notamment sur le plan financier, et je ne souhaite pas forcément l'associer à Expo.02.

C'est relativement agréable de parler après M^{me} Klopmann, parce qu'elle a fait le tour des arguments qui, effectivement, de notre côté et du point de vue de l'Entente, nous laissent penser qu'il y a quelque hic dans cette proposition. Malheureusement, elle n'était pas si convaincante, j'en veux pour preuve ses déclarations sur les Fêtes de Genève qui, je la cite, «ne sont pas très attractives». Je crois, pour ma part, qu'il n'y a pas une manifestation à Genève qui rassemble plus de monde, et en particulier des jeunes le jour de la Lake Parade. Alors, je me permets de remettre un peu en cause ses propos et de douter de son raisonnement, parce que – et je crois que le magistrat pourra le confirmer tout à l'heure – tout l'intérêt de la manifestation Asphaltissimo est précisément de se dérouler en marge des Fêtes de Genève, qui drainent un large public. Pour avoir moi-même participé l'année passée aux Fêtes de Genève, j'ai été ravi de voir que la place du Rhône

était occupée par la Ville, avec des activités intéressantes, et c'est précisément pour cette raison que cette manifestation se déroule à ce moment-là. Ou, alors, je n'ai rien compris et cela ne sert à rien de nous proposer un projet Asphaltissimo en marge des Fêtes de Genève. Mais, sans doute, M^{me} Klopmann aura-t-elle l'opportunité de nous expliquer tout à l'heure les subtilités de son raisonnement.

J'aimerais revenir maintenant à la proposition PR-326 qui nous est faite ce soir pour un crédit, je vous le rappelle, de l'ordre de 300 000 francs. Il est vrai que ce montant n'est pas grand-chose, dirons-nous, c'est beaucoup moins qu'un bureau de magistrat à la villa Moynier, mais c'est quand même une certaine somme. Je souhaiterais être extrêmement clair sur ce qui nous pose problème, la pierre d'achoppement pour une partie de l'Entente, si ce n'est pour l'ensemble des groupes de la droite: dans la présentation de ce projet, le montage financier ne nous rassure pas. On nous donne l'impression d'un bricolage financier, d'un budget présenté à la dernière minute dont les charges et les recettes ne correspondent pas. M. Bonny l'a dit tout à l'heure, il manque quand même 25 000 francs, et on se demande où trouver cette somme. Je ne doute pas que le magistrat ait quelques enveloppes personnelles pour y contribuer, ce qui est prévu dans son budget, mais, ceci dit, on s'étonne un peu de ce montage financier car, Mesdames et Messieurs, nous sommes d'accord sur le principe. Nous avons déposé, nous, radicaux, la motion M-319 intitulée «Pour un vrai soutien de la Ville aux sports de rue populaires» et nous pensons que c'est une bonne chose. Comme je l'ai déjà dit, j'ai participé à cet événement l'année dernière et je pense que la Délégation à la jeunesse, de ce point de vue, fait un bon travail. Mais là où nous ne pouvons pas accepter de vous suivre jusqu'au bout, c'est quand vous introduisez l'oreiller de paresse de la subvention publique, qui couvre la quasi-totalité du budget.

C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons l'amendement qui prévoit de ne donner que 200 000 francs, un petit aiguillon, pour que M. Deuel, qui déploie une énergie impressionnante tout au long de l'année pour développer ces activités, la déploie également pour la recherche de sponsors dans le secteur privé, des gens qui prendront en charge les frais. Je rappelle que «privé» n'est pas forcément un gros mot, puisque beaucoup de choses se font dans le cadre de la Ville de Genève avec des privés, qui participent et contribuent – et M. Tornare est le premier à le savoir – à une quantité de manifestations. Pas plus tard qu'il y a quelques mois, M. Tornare nous proposait une participation, hélas avortée, à la Foire de Paris dans laquelle il avait inclus la contribution des banquiers, des horlogers, de nombreux privés qui font l'intérêt de notre ville. Eh bien, je ne doute pas que ces contacts puissent être mis à contribution également dans des projets comme ceux dont nous parlons ce soir.

Voilà pourquoi je vous invite, Mesdames et Messieurs, à nous suivre dans cet amendement qui ne se veut pas castrateur sur ce projet Asphaltissimo, mais, au

contraire, incitateur, dans une dynamique positive pour que, réellement, la Ville de Genève et la Délégation à la jeunesse se sentent motivées dans la recherche des sponsors et fassent en sorte que cette manifestation ne soit pas assumée uniquement par l'argent du contribuable.

Le groupe radical vous invite à soutenir l'amendement qui vous a été proposé tout à l'heure.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Gérard Deshusses, vice-président.)

M. Pierre Losio (Ve). Le petit aiguillon que vient de citer notre collègue Maudet m'a incité à intervenir sur un sujet dans lequel je me sens assez étranger. Le préopinant de l'Alliance de gauche disait tout à l'heure qu'il s'agissait d'une manifestation jeune et sympathique, mais là, je me sens tout le contraire, c'est-à-dire vieux et... je vous laisse trouver la suite. Heureusement, je ne suis pas tout seul dans ce cas, car j'ai entendu des choses absolument phénoménales.

J'ai entendu, de notre habituel Pic de La Mirandole du *GHI*, les mots suivants: «marginaux», «indécence», «pas sérieux», «détournement de fonds publics». Alors, cela ne me gêne pas que l'on ne comprenne pas ce qui se passe dans la culture hip-hop, car je n'y comprends pas grand-chose non plus! Mais ce qui me dérange, ce sont les termes employés, qui constituent un déni de culture. Cela veut dire que l'on nie l'existence d'une culture qui s'est développée depuis quinze ans, tant dans le domaine musical que dans celui des graffitis, du tag et des sports de rue, que cela représente une catégorie de la population; j'en conviens, elle est jeune et je ne sais pas si elle est sympathique, mais, en tout cas, ce sont des gens qui s'identifient à une activité.

Maintenant, on nous dit que ce n'est pas du sport, que ce n'est pas coordonné. Je concède un argument à M. Hainaut, la coordination transversale de certains départements n'est pas parfaite en Ville de Genève, cela en est peut-être un exemple; on en a eu un autre avec le parc des Cromptes – c'était même dans les comptes de la Ville de Genève – mais c'est un objectif partiellement atteint.

En ce qui concerne le déni de culture, je trouve extrêmement grave que, dans l'enceinte d'un conseil municipal, on puisse refuser de reconnaître l'existence des gens qui s'adonnent à ce type de musique, qui l'écoutent, qui vont à ces manifestations, qui font du skate, de la «minibike» sur des «bowls» – il paraît qu'on appelle cela comme ça – en les traitant de marginaux. Ensuite, au nom du sport, on vient chipoter sur quelques centaines de milliers de francs. Franchement, dans

ce que j'ai entendu auparavant, j'aurais souhaité que les représentants de l'Entente fussent un peu plus exigeants et attentifs lorsqu'ils ont voté la tête dans un sac – et certains d'entre eux le reconnaissent – les millions pour le Stade de Genève. Où sont les marginaux maintenant? Ils sont à la route des Jeunes!

Alors, cessez de chipoter et de dénier une culture, et prenez vos responsabilités lorsqu'il y a des sommes importantes qui engagent l'avenir de cette ville! Cessez le gaspillage de millions de francs pour le sport business! (*Applaudissements.*)

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai aussi lu attentivement ce budget et je peux vous dire, en tant que responsable des stands durant les Fêtes de Genève, qu'il y a une petite différence entre les recettes et les dépenses que je ne comprends pas.

Pour cinq stands, vous encaissez 6000 francs de recettes, soit 100 francs par jour et par stand. Je crois qu'il y a quelque chose à faire, peut-être même avec l'organisation des Fêtes de Genève, pour trouver une solution pour que ce budget, tel qu'il figure dans le rapport PR-326 A, s'équilibre mieux. Je suis tout à fait d'accord qu'il y ait un espace tropical, un espace pour les petits enfants, un espace rock, un espace Brésil et, pourquoi pas, un espace pour les adolescents à la place du Rhône, où ils pourront exercer un sport qui convient tout à fait au cadre des Fêtes de Genève. Puisque tant de gens fréquentent le centre-ville à cette période de l'année, ne serait-il pas possible que les responsables d'Asphaltissimo présentent un budget un peu plus équilibré? Pour cela, j'aimerais bien, Mesdames et Messieurs, que vous souteniez l'amendement déposé par les libéraux.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Tout d'abord, Monsieur le président, pourriez-vous dire à M. Pierre Maudet que j'aimerais, lorsqu'il me cite, qu'il le fasse jusqu'à la fin de la phrase? J'ai dit que les Fêtes de Genève n'étaient pas très attractives «pour une partie des jeunes», et cela change tout le sens de mon propos. C'est quand même là que les Fêtes de Genève pèchent, on le sait très bien, et il ne faudrait pas que M. Maudet détourne mon discours.

J'aimerais aussi qu'on arrête de parler uniquement de sport et qu'on compare le coût de cette manifestation à celui d'autres sports, car, comme je l'ai bien précisé, il s'agit ici d'une manifestation culturelle et sportive qui s'adresse à un plus large public et que la musique est indispensable pour cela.

Les Verts s'opposent fermement à l'amendement qui réclame une réduction de 100 000 francs, car il signifie la suppression du poste «animations».

Cela revient à dire que, finalement, on dépenserait 200 000 francs pour une structure sportive; dans ce cas, il y aurait lieu de faire une comparaison avec les autres milieux du sport, et cela devient vraiment exorbitant. Il faut être cohérent.

On nous demande aussi de chercher plus activement d'autres sponsors et cela même dans les milieux privés. Dans les milieux privés, il y a Rivella, c'est un très bon sponsor. Mais quand M. Maudet nous parle de sponsors banquiers, personnellement, je ne trouve pas que ce soit une bonne chose, puisque nous essayons quand même de respecter une certaine éthique. Il faut qu'on me dise comment on peut mettre en cause le choix de certains sponsors alors qu'on développe une manifestation pour les jeunes et qu'on aimerait les responsabiliser; arrêtez de leur faire voir toute la journée des publicités pour l'alcool et les cigarettes! (*Exclamations.*)

M. Eric Ischi (UDC). Je serai bref, mais, tout d'abord, j'aimerais relever un point qui a été cité par M. Hainaut et qui me gêne quelque peu. Il dit qu'on a constaté, lors des discussions de la commission des sports et de la sécurité, que la collaboration n'était pas parfaite entre les départements et que, du côté du délégué à la jeunesse, la vitesse était supérieure à celle du Service des sports. Je me permets simplement de dire que cette comparaison n'est pas possible, parce que les activités sont totalement différentes. Le Service des sports, avec les installations dont il dispose et le travail qu'il fournit, n'a pas une vitesse plus lente. Je me permets de rectifier, parce que j'y tiens.

Comme vous l'avez aussi constaté dans le rapport, il est vrai qu'à l'issue des travaux de la commission notre groupe a refusé ce crédit parce qu'il y avait un flou. Ce soir, nous pouvons soutenir l'amendement que le Parti libéral a présenté et, le cas échéant, nous serons d'accord avec cette proposition PR-326.

M. Georges Queloz (L). Tout d'abord, je n'ai pas dit que ces jeunes étaient marginaux mais qu'on nous avait dit que cette manifestation était organisée pour des marginaux, ce qui n'est pas tout à fait la même chose – d'ailleurs, le propos est de M. Deuel.

D'autre part, je ne mets pas la culture en cause; vous transmettez à M. Losio, Monsieur le président, que je l'invite à lire le livre *De Immundo*, de M. Jean Clair, qui vient de paraître. Jean Clair est le conservateur du Musée Picasso, à Paris, et il remet très sérieusement en question ce que l'on fait passer pour de la culture. Je me demande si M. Losio pourra encore remettre en cause les propos de M. Jean Clair...

En ce qui concerne les attaques contre les banquiers, je rappellerai à M^{me} Klopmann que ce sont eux qui alimentent essentiellement les fonds qui permettent à notre Ville de faire du social, de la culture, du sport et bien d'autres choses.

M. Alexis Barbey (L). J'aurais eu envie, ce soir, de répondre quelque chose à M. Losio, mais il me semble qu'il prend exemple sur le Conseil administratif, qui déserte les rangs lorsque le débat est lancé et, personnellement, je le regrette. Vous lui transmettez cela, Monsieur le président, pour lui rappeler simplement le sens de notre engagement: il ne s'agit pas de faire un déni de culture ou de retirer, à des gens qui pratiquent certains sports, le mérite de le faire ou l'identification qu'ils peuvent avoir vis-à-vis de ce sport. Mais le souci du groupe libéral, dans cette affaire, c'est de voir qu'on utilise les deniers publics pour diriger et canaliser l'argent destiné à soutenir le sport vers le département de M. Tornare, au détriment des clubs sportifs qui exercent cette activité régulièrement, tout au long de l'année, et qui seraient extrêmement motivés pour attirer vers eux davantage de jeunes, pour peu qu'on veuille bien leur témoigner un peu d'intérêt.

Le fait d'organiser des manifestations telles que Asphaltissimo n'est pas quelque chose de désagréable en soi ou de peu sympathique, mais nous ne pouvons pas admettre la tendance à faire passer des sportifs pour des personnes ayant, potentiellement, différents troubles de comportement. Nous pensons que le sport est une activité saine qui mérite d'être soutenue dans les canaux qui existent déjà.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, nous avons bien entendu, depuis à peu près une heure, que le problème, avec cette proposition PR-326 du Conseil administratif, c'est qu'elle est décoiffante. Pourquoi cela? Je crois que votre ami Losio l'a bien exprimé: tous les critères, tous les schémas, toutes les étiquettes concernant le sport et la culture sont dépassés et certains d'entre vous, Mesdames et Messieurs, êtes aussi dépassés. Excusez-moi de vous le dire! Cela s'appelle «un conflit de générations». On a bien vu qu'il y avait ce conflit, même léger, entre deux libéraux, M. Queloz, qui représente vraiment une autre génération, et M. Hainaut, qui n'avait pas le même discours. Je me souviens que moi-même, âgé de 10 ou 15 ans, lorsqu'on était en voiture, en famille, et que Sheila ou Sylvie Vartan chantait sur Europe 1... (*exclamations*) ...mon père éteignait la radio! C'était déjà un conflit de générations. Cela a toujours existé, mais le mérite de la Délégation à la jeunesse, le mérite du Conseil administratif, c'est d'avoir su comprendre que la jeunesse avait des attentes et qu'on pouvait répondre à certaines d'entre elles. C'est ce que vous n'avez jamais

su faire lorsque vous étiez au pouvoir, parce que la Délégation à la jeunesse, mon cher Monsieur Queloz, c'est quand même le conseiller administratif que je suis, en accord avec le Conseil administratif dans son ensemble – même M. Muller – qui l'a créée.

Quant aux Fêtes de Genève, Monsieur Winet, je vous rappelle quand même que, comme sœur Anne, nous avons attendu des années pour que l'on nous propose autre chose que des saucisses et des gadgets sur les quais. Je vous rappelle – M. le maire Ferrazino l'avait dit, et moi-même aussi en son temps – que nous avions proposé, il y a deux ans, au comité des Fêtes de Genève, dont vous faites partie, Monsieur Winet – vous êtes donc bien placé pour le savoir – qu'on offre d'autres activités pour élargir et canaliser un public qui n'est pas toujours docile, parce qu'il faut bien que jeunesse se passe, comme dit le proverbe.

A l'origine de cette proposition, il y a eu une collaboration, puisque tous les chargés de communication des départements de la Ville ont assisté à une séance, et nous avons proposé Asphaltissimo. Il y a donc eu coordination. Il y a peut-être bien, au Service des sports, des critères, des schémas et des étiquettes, mais cela changera peut-être lorsque M. Maudet sera conseiller administratif chargé des sports...

Une voix. Lui?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il l'espère, mais il aura peut-être vieilli entre-temps, donc il ne comprendra plus le problème! Peut-être que le Service des sports n'a pas suffisamment compris que la jeunesse, une certaine jeunesse, mêlait «culture/sport» avec «pas de frontières». Et c'est cela qui est nouveau.

Il est vrai que la coordination aurait pu être meilleure. Monsieur Maudet, je vous promets qu'à l'avenir – dans la grande salle de conférences de la villa Moynier à 300 000 francs! – on pourra réunir, de manière plus efficiente, les responsables du Service des sports et la Délégation à la jeunesse, je m'y engage.

J'aimerais aussi répondre à quelques questions très pratiques. Le budget vous a été transmis à temps. Ce n'est pas ma faute si, à l'intérieur de la commission des sports et de la sécurité, les documents n'ont pas été distribués comme ils auraient dû l'être, car cela ne relève pas de ma responsabilité. Quant à ceux qui disent que le budget a été mal ficelé... Monsieur Winet, je rêve! Ficelez-vous bien le budget des Fêtes de Genève? Chaque année, vous venez me trouver, après les fêtes, pour me demander des rallonges, pour faire baisser le prix de la remise en état des pelouses, que le SEVE doit prendre en charge! Cela veut dire que vous-même ne

faites pas des budgets aussi précis que vous le prétendez ici... (*Protestations.*) Ecoutez, je reçois chaque année les personnes du comité des Fêtes de Genève, je ne rêve pas!

Au sujet des sponsors, Monsieur Hainaut, je suis prêt à faire un effort supplémentaire – et M. Queloz l’a aussi souligné – pour encourager M. Deuel à en trouver un plus grand nombre. Mais, en ce qui concerne la jeunesse, il faut faire très attention au sponsoring, cela a été dit à juste titre par les libéraux. On ne peut pas accepter de marques de bières et de cigarettes ni certains autres sponsors, ce n’est pas pédagogique, vous en conviendrez. On doit donc trier les sponsors et le Centre d’information pour la prévention du tabagisme (CIPRET) ainsi que d’autres associations du même genre nous soutiennent. Vous pouvez en penser ce que vous voulez, vous avez un peu critiqué tout à l’heure le CIPRET, mais il fait un bon travail et il est là pour nous soutenir. Je retiens néanmoins la leçon, nous essaierons de faire un effort.

Je peux néanmoins vous dire que ce budget est bien ficelé. Il a été contrôlé par M. Aegerter, le directeur de mon département, qui sait de quoi il parle, et M. Maudet est bien placé pour le savoir puisque, en général, il lui demande aussi des conseils pour les budgets des associations auxquelles il appartient. M^{me} Klopman a très bien défini ce qu’il fallait en matière d’animation. Il ne s’agit pas du même public que pour le sport traditionnel, Monsieur Ischi, il faut canaliser l’énergie de ces jeunes. On se plaint assez, dans cette ville, de la violence et des déprédations, mais quand nous faisons quelque chose pour essayer, dans le périmètre des Fêtes de Genève, d’occuper les jeunes d’une manière intelligente, de les encadrer – comme cela a été dit par le groupe socialiste – et de faire de la prévention, vous nous critiquez. Vous nous critiquez parce que vous n’avez jamais été capables de le faire. Il faut quand même reconnaître que l’Alternative, avec ces propositions, n’est pas démagogique mais va dans le sens d’une politique sociale absolument indispensable à l’heure actuelle, cela a été souligné. Encore une fois, ceux qui n’ont pas compris ce conflit de générations sont complètement dépassés – et l’histoire leur donnera tort.

Je dirai, en conclusion, que ce qui m’intéresse le plus dans cette manifestation, ce ne sont pas les grands discours, mais, comme l’a reconnu Didier Bonny, son grand succès de l’année passée. Pour les collaborateurs de la Délégation à la jeunesse, c’est vraiment une preuve qu’ils savent organiser ce genre de manifestation et motiver les jeunes, et c’est vraiment ce que souhaite, j’en suis sûr, la majorité du Conseil municipal.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je dois dire que j’ai été un peu choqué par les propos de M. Tornare concernant le conflit des générations. Il y aurait des

vieux schnocks et des jeunes. Je crois qu'il y a une différence fondamentale entre les générations qui se sont succédé: les générations précédentes ne vivaient pas tellement de subventions, elles ont dû travailler à fond pour arriver là où elles sont. Je suis désolé, Monsieur Tornare, on ne peut pas dire que les uns sont de vieux schnocks et que les autres sont parfaits... chacun vit à son époque et je vous prie, Monsieur Tornare, de rester poli. (*Protestations.*)

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement libéral est refusé par 36 non contre 30 oui (1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 37 oui contre 19 non (11 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les motions M-319 et M-275, acceptées par le Conseil municipal;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 300 000 francs destiné à financer la participation de la Ville à Asphaltissimo 2004.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2004 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée au compte de fonctionnement 318610 «Organisation d'événements» de la Délégation à la jeunesse.

M. Georges Queloz (L). Monsieur le président, je demande le troisième débat... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, nous sommes en démocratie! Je constate qu'une fois de plus vous n'avez pas le sens de la démocratie et que le terrorisme intellectuel dont fait preuve M. Tornare ce soir est purement scandaleux. C'est faire passer ceux qui ne vous suivent pas pour des ringards, et vous vous servez de la culture, Monsieur Tornare, pour culpabiliser les gens. De la même manière, lorsqu'on impose n'importe quoi sur la place publique au nom d'une œuvre d'art, on culpabilise les gens en leur disant qu'ils n'y comprennent rien, on les fait passer pour des imbéciles. Bien sûr, M. Tornare veut choisir pour les autres. Allez plus loin pendant que vous y êtes!

Le président. Monsieur Queloz, je vous prie de garder votre calme. Etes-vous suivi pour cette demande de troisième débat? Comme vous le savez, notre règlement exige que le troisième débat soit réclamé par un tiers au moins de cette assemblée.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par 23 oui contre 41 non (1 abstention).

Le président. Bien, nous faisons une pause de cinq minutes, avant d'entamer ce troisième débat.

(La séance est suspendue de 23 h 12 à 23 h 17.)

Troisième débat

M. Eric Ischi (UDC). C'est toujours agréable de passer pour ce que l'on appelle communément des «traîneurs de sabres»... M. Tornare, tout à l'heure, me regardait fixement pour me faire comprendre que le sport d'aujourd'hui, ou celui du Service des sports, et Asphaltissimo, ce n'est pas la même chose et qu'il y a un conflit de générations... Monsieur Tornare, je vous dirai que j'ai des enfants, des petits-enfants, et je sais sûrement mieux que vous ce que les jeunes souhaitent aujourd'hui. (*Applaudissements.*) Alors, je suis navré, mais il faut arrêter de nous faire la leçon. Nous vivons aussi dans la société, avec toutes les générations qui nous entourent, et nous savons aussi de quoi nous parlons.

Une voix. Bravo, Eric! (*Applaudissements.*)

M. Pierre Maudet (R). J'ai une motion d'ordre toute simple à faire, selon l'article 57 de notre règlement, qui ne nécessitera pas plus de deux minutes de développement. L'intérêt d'un troisième débat, Mesdames et Messieurs – je laisse aux libéraux qui l'ont proposé le soin de l'argumenter – c'est que nous puissions, grâce à un intervalle de temps assez marqué, amener d'autres arguments et, à la faveur de ce qu'a dit le magistrat tout à l'heure, nous pouvons légitimement penser que ce débat suppose d'autres arguments. C'est la raison pour laquelle, sans porter préjudice à la proposition PR-326, puisque nous avons une séance lundi déjà, je vous demande, et c'est le sens de cette motion d'ordre, de reporter ce troisième débat à lundi prochain, à 17 h, en début de séance. Le projet sera juste retardé de trois ou quatre jours pour le délai référendaire, mais cela permettra, d'une part, aux esprits de se calmer et, d'autre part, au troisième débat de garder tout son sens. En cela, Mesdames et Messieurs, nous respecterons la lettre et l'esprit de notre règlement.

Le président. Le Conseil municipal est libre de son ordre du jour. Je mets donc cette motion d'ordre au vote. Si elle est acceptée, nous repousserons le débat à lundi, à 17 h; si elle est refusée, nous poursuivrons immédiatement ce troisième débat.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 40 non contre 21 oui (1 abstention).

M. Jean-Marie Hainaut (L). Effectivement, je dois regretter ce dernier vote parce qu'il fait perdre à ce troisième débat tout son sens. Réglementairement, effectivement, il existe une disposition qui permet, en cas d'urgence, de faire en sorte que le troisième débat soit mené immédiatement après le deuxième; en l'espèce et parce que nos travaux feront que nous nous retrouverons dans cette salle lundi, il n'y avait pas urgence et je déplore que le troisième débat soit ainsi escamoté.

L'exercice sera forcément un peu formel parce que, bien évidemment, les esprits n'ayant pas eu le temps de se calmer et d'évoluer dans un sens un peu différent, les propositions que nous pourrions faire recevront, selon toute vraisemblance, le même sort qu'il y a quelques instants, mais, enfin, puisque nous sommes maintenant en troisième débat, nous les ferons tout de même.

Je ne développerai pas une nouvelle fois tous les éléments que j'ai mentionnés lors du débat précédent à propos de la coordination entre les services, on les a compris. Je reviendrai simplement sur le financement, en saisissant en quelque

sorte les propos du magistrat lors de sa dernière intervention, qui disait avoir retenu la leçon, entendu et peut-être compris une partie de ce que nous lui disions. Nous pensons que si on a une sorte d'aiguillon, une incitation qui conduit les services de la Ville et toutes les personnes qui veulent le succès de cette manifestation à devoir aller chercher un peu plus activement un partenariat financier privé, il y a de fortes chances qu'ils les trouvent. Evidemment, si on a plutôt le confort d'un oreiller de paresse, pour reprendre l'expression employée, personne n'est incité à chercher des fonds privés. Si la Ville de Genève veut offrir à la population une manifestation Asphaltissimo au coût budgétisé dans la proposition PR-326, nous pensons qu'elle a toutes les chances d'y parvenir avec un financement mixte. Cela d'autant plus que si la municipalité s'engage à financer une partie seulement – mais une partie certes substantielle, puisqu'on parle des deux tiers du financement total – il y a de fortes chances que les services de la Ville soient incités à multiplier les démarches de recherche de sponsors et que, par conséquent, nous ayons une manifestation qui reviendra, au final et dans son ensemble, au montant qui figure au budget d'aujourd'hui, mais avec une participation importante de sponsors privés. C'est la raison pour laquelle je dépose à nouveau sur votre bureau, Monsieur le président, l'amendement pour l'ouverture d'un crédit budgétaire de 200 000 francs en lieu et place de 300 000 francs.

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 200 000 francs...»

M. René Winet (R). J'aimerais profiter de ce troisième débat pour dire à M. Tornare que, depuis 2003, le comité des Fêtes de Genève s'est efforcé de présenter un budget équilibré; pour la première fois, en effet, il était positif, même s'il n'était peut-être pas équilibré à 100%, puisqu'on a quand même dû négocier avec le département de M. Tornare au sujet des dégâts causés par les stands; mais il est normal et courant qu'un comité d'organisation, après une fête, discute quelques factures. (*Protestations.*)

Monsieur Tornare, nous avons fait – je peux vous en parler – un énorme effort, au sein du comité des Fêtes de Genève, l'année passée, pour présenter un budget adéquat; même si vous le niez, c'est ainsi.

Alors, tout ce que le Parti radical et moi-même demandons, c'est que soit présenté, pour Asphaltissimo, un budget un peu mieux équilibré que simplement 300 000 francs de dépenses d'un côté et 20 000 francs de recettes de l'autre. C'est

tout ce que nous vous demandons. En ce qui concerne l'animation, nous ne sommes certainement pas contre; comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est une manifestation pour les adolescents qui a du succès. J'en suis témoin, j'y étais tous les jours. Je vous recommande, Mesdames et Messieurs, de soutenir ce projet Asphaltissimo, mais avec un peu moins de dépenses.

M. Pierre Maudet (R). Pour ma part, je regrette que l'on escamote, en quelque sorte, ce débat en l'engageant immédiatement à la suite des deux précédents. S'il est vrai que l'essentiel des arguments a pu être épuisé précédemment, je remarque quand même que les derniers propos du magistrat auraient pu susciter un débat un peu plus large. Je m'interroge sur un point et je m'inscris en faux contre ce qui vient d'être dit par M. Tornare, car je ne pense pas que la création d'un service résolve forcément tous les problèmes. Je regrette que vous soyez passé comme chat sur braises sur la période entre 1980 et 1990, durant laquelle un magistrat de la Ville de Genève, qui était président de la Commission fédérale pour la jeunesse, a permis, par son action concertée avec des magistrats de gauche et de droite, de faire en sorte que les manifestations – parfois violentes – qu'on a pu vivre dans d'autres villes ne se produisent pas à Genève. Dès le départ, sans avoir nécessairement besoin d'un service ou d'une délégation à la jeunesse, une politique par et pour les jeunes a été pensée. Ce magistrat était Guy-Olivier Segond, ce qui montre que l'Alternative peut parfois partager avec l'Entente le mérite d'une certaine politique, et cela depuis plus de vingt-cinq ans. Monsieur le magistrat, je crois que c'était là la moindre des choses que de le préciser et, par honnêteté intellectuelle, vous pourriez le confirmer.

Je voulais souligner ensuite que, en troisième débat, aurait pu être abordée la question de savoir si, réellement, la Délégation à la jeunesse est actuellement indispensable pour répondre à cette problématique. Je pense que la délégation fait du bon travail et qu'il faut la soutenir, mais on doit également y mettre des cauteles, des garde-fous, des injonctions et quelques «aiguillons», comme disait tout à l'heure M. Hainaut. Ce soir, nous passons un peu à côté et je le regrette vraiment, parce que, à la faveur de ce troisième débat, on aurait pu discuter des formes et des accompagnements du cadre que nous voulons donner aux activités futures de cette Délégation à la jeunesse. Je ne doute pas que ce débat aura lieu ultérieurement, parce que vous reviendrez devant nous avec d'autres propositions qui concerneront ce service. Mais je voulais tout au moins faire cette rectification. A tout seigneur, tout honneur! Le magistrat qui, pendant dix ans, a présidé aux destinées du département que vous occupez maintenant l'a fait de la bonne manière et en écoutant également, et au moins tout autant que vous, les jeunes de l'époque.

M. Guillaume Barazzone (DC). Je serai bref, car tout le monde veut aller dormir, j'imagine. Je voudrais juste réaffirmer que le groupe démocrate-chrétien soutiendra cette manifestation Asphaltissimo et que nous ne remettons pas en cause le travail de M. Deuel. J'aimerais toutefois dire à M^{me} Klopmann et à M. le magistrat Tornare, qui parlent de faire des tris par rapport aux sponsors, que, bien évidemment, nous ne voulons pas de publicité pour les cigarettes ou des marques de bières, parce qu'il s'agit d'une manifestation sportive pour des jeunes. Je vous vois trier, mais sachez que ce n'est pas parce qu'une manifestation porte le sceau d'une marque privée qu'elle a perdu sa raison d'être, ni non plus parce qu'elle n'a pas le sceau exclusif de la Ville de Genève. Je crois qu'on peut très bien associer les privés, mais, visiblement, vous refusez de le faire pour des raisons idéologiques complètement débilés.

Mis aux voix, l'amendement de M. Hainaut est refusé par 35 non contre 25 oui (1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 35 oui contre 16 non (9 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les motions M-319 et M-275, acceptées par le Conseil municipal;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 300 000 francs destiné à financer la participation de la Ville à Asphaltissimo 2004.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2004 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée au compte de fonctionnement 318610 «Organisation d'événements» de la Délégation à la jeunesse.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

Le président. Mesdames et Messieurs, si j'ai pu entraver le mouvement démocratique de ce plénum, je vous prie de m'en excuser. La décision d'avoir le troisième débat immédiatement a été prise au sein du bureau; elle était peut-être mauvaise, mais nous ferons mieux la prochaine fois...

12. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante:

- P-107, «Pour que l'Atelier musical pour enfants survive».

Cette pétition sera renvoyée à la commission des pétitions.

13. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. La motion suivante a été déposée:

- M-463, de *M^{me} Caroline Schum, MM. Roberto Broggini, Mathias Buschbeck, Alpha Dramé, Pierre Losio, Alain Marquet, Olivier Norer, Eric Rossiaud, Damien Sidler, M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung et Frédérique Perler-Isaaz*: «Agenda 21 en Ville de Genève: où en est-on?»

14. Interpellations.

Le président. Nous avons également reçu l'interpellation suivante:

- I-115, de *M. Pierre Maudet*: «Le Conseil administratif veut-il courber le Conseil municipal pour changer de ligne?»

15. Questions écrites.

Le président. Les questions écrites suivantes ont aussi été déposées:

- QE-144, de *M. Pierre Maudet*: «Coût de la commémoration des Accords de Genève de 1954»;
- QE-145, de *M. Pierre Maudet*: «Acquisition de l'immeuble de la rue du Stand 25»;
- QE-146, de *M. Roberto Broggin*: «Qu'est-ce qu'un sous-sol conforme aux normes fédérales (collecteurs de la rue du Conseil-Général)?»;
- QE-147, de *M. Roberto Broggin*: «Quartier des Grottes et circulation: quelles mesures?»;
- QE-148, de *M. Pierre Losio*: «Respectera-t-on le legs Plantamour?».

Séance levée à 23 h 30.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6478
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6478
3. Questions orales	6479
4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Un parc des Chaumettes sans nuisances ni engorgement pour le quartier de l'Hôpital» (P-91 A).....	6480
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Damien Sidler, Sami Kanaan, Christian Zaugg et Alain Dupraz, renvoyée en commission le 11 avril 2001, intitulée: «Transfert modal à Genève-Plage et à Sécheron» (M-147 A)	6492
6. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion de MM. Daniel Künzi, Alain Marquet, Jacques Mino, Olivier Coste, M ^{mes} Marie-France Spielmann, Marie Vanek, Ruth Lanz et Virginie Keller Lopez, renvoyée en commission le 13 novembre 2001, intitulée: «Armée XXI: quelles conséquences pour la Ville de Genève?» (M-202 A)	6502
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 septembre 2003 en vue:	
– de l'ouverture d'un crédit de 1 504 000 francs destiné à la construction et à l'aménagement de la première étape d'une nouvelle voie de desserte entre la rue du Grand-Pré et la rue Chandieu;	
– de l'ouverture d'un crédit de 244 000 francs destiné à la construction du réseau public d'assainissement d'une nouvelle voie de desserte située entre la rue du Grand-Pré et la rue Chandieu;	
– du remembrement foncier entre A & A Real Estate Grand-Pré SA et les domaines public et privé de la Ville de Genève et de la constitution d'une servitude d'usage en faveur de la parcelle 4092C (nouveau numéro 5027) sur la parcelle 4092B (nouveau numéro 5087) (PR-303 A)	6524

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 novembre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 370 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment et de son annexe situé à la rue de la Coulouvrenière 15, place des Volontaires 1, quai des Forces-Motrices, parcelle 86, feuille 4, commune de Genève, section Plainpalais (PR-315 A) 6535
9. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 novembre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 400 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie et de la bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques (PR-316 A) 6548
10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2003 en vue de l'ouverture de plusieurs crédits pour un montant total de 3 553 600 francs, ramené à 3 125 600 francs, destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau, équipements de nettoyage, engins et équipements spécifiques pour les services de l'administration municipale – tranche 2004 (PR-318 A) 6553
11. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 janvier 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 300 000 francs destiné à:
 - financer la manifestation Asphaltissimo 2004 – Festival de sports urbains – dans le cadre de la participation de la Ville de Genève aux Fêtes de Genève;
 - répondre aux objectifs de la motion M-319 de MM. Pierre MauDET, Michel Ducret, Alain Fischer, Guy Dossan, René Winet, Bernard Lescaze, M^{mes} Michèle Ducret et Catherine Hämmerli-Lang, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2002, intitulée: «Pour un vrai soutien de la Ville aux sports de rue populaires»;
 - répondre aux objectifs de la motion M-275 de MM. Damien Sidler, Gérard Deshusses et M^{me} Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 25 mai 2002, intitulée: «Marchons avec Genève Tourisme» (PR-326 A) 6577
12. Pétitions 6623
13. Propositions des conseillers municipaux 6623

14. Interpellations	6623
---------------------------	------

15. Questions écrites	6624
-----------------------------	------

La mémorialiste:
Marguerite Conus